

REVENUS 2025

TRANSFERT D'INFORMATIONS EN APPLICATION DE LA LOI FATCA¹ PAR PROCÉDÉ INFORMATIQUE

CAHIER DES CHARGES

¹ Loi n° 2014-1098 du 29 septembre 2014 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « loi FATCA »)

Historique des révisions

Version	Date	Auteur	Description
3.0	23/11/2016	DGFiP bureaux GF-1A, CF3, Cap Numérique bureau particulier et mobilité, SI-1C DLF bureau E1	Projet de cahier des charges pour la collecte des informations auprès des institutions financières au titre des revenus 2016 en vue de leur transfert en application de la loi FATCA par procédé informatique
3.1	25/04/2017		Cahier des charges pour la collecte des informations auprès des institutions financières au titre des revenus 2016 en vue de leur transfert en application de la loi FATCA par procédé informatique Précisions sur les points suivants : - fourniture du NIF pour les EENF ; - nature des codes FilerCategory ; - contrôle du DocRefID par Télé-TD ; - types de déclaration FATCA possibles ; - modalités de correction des fichiers signalés en erreur par l'IRS ; - calendrier prévisionnel des envois de fichiers à l'IRS par la DGFiP. Correction d'erreurs typographiques.
3.2	22/12/2017		Précisions sur le TIN 3.3.11 Bloc générique sfa:PersonParty_Type
3.3	14/02/2018		Précisions sur le TIN pour les EENF : 3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty Type
3.4	27/04/2018		Précisions sur le TIN pour les EENF : 3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty Type
3.5	14/06/2018		Caractères interdits dans le DocRefID : Unicité du MessageRefID et du DocRefID
3.6	15/11/2018		Précisions sur le report de date de fin de collecte 2018.
3.7	10/02/2019		Précisions sur le calendrier de l'année 2019.

3.8	23/08/2019		Précision sur les dates de disponibilité du portail Télé-TD
4.0	04/03/2020		Précisions sur les dates de disponibilités du portail Télé-TD, sur le calendrier des envois FATCA en 2020, ajout de tableaux récapitulatifs des erreurs relevées par l'IRS (5.3.3)
4.1	25/05/2020		Précisions sur le calendrier de campagne déclarative dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.
4.2	02/06/2020		Précisions sur la date d'ouverture de la campagne déclarative 2020 sur les revenus 2019
4.3	23/02/2021		Précisions sur le calendrier prévisionnel de la campagne déclarative 2021 sur les revenus 2020 Implémentation des nouveaux contrôles TIN
4.4	10/05/2021		Ajout d'un nouveau code pour TIN manquant (777777777) Précisions sur la manière de servir la balise TIN
4.5	16/02/2022		Informations sur la campagne de collecte 2022 (revenus 2021)
4.6	10/02/2023		Migration sur l'Espace professionnel Compression et chiffrement des fichiers Règles de nommage des fichiers Calendrier prévisionnel de campagne 2023 Contrôles à l'intégration du fichier (§5.3.5)
4.7	27/04/2023		Le contrôle CF15 a été supprimé dans la V4.6, mais remis en place dans la V4.7
4.8	02/02/2024		Calendrier prévisionnel de la campagne 2024 Ajout de codes erreur 8023, 8024 Utilisation obligatoire de fractions de seconde dans la balise <Timestamp> Ajout de nouveaux codes de remplacement des TIN/modification des codes de remplacement des TIN Envoi d'un compte rendu de 2nd niveau (§5.3.2)
4.9	15/01/2025		Calendrier prévisionnel de la campagne 2025

			Précisions concernant la nouvelle Notice IRS 2024-78 et les nouvelles exigences concernant la déclaration de l'élément AddressFix et le TIN de pays de résidence (FTIN) Avancement de la date limite de dépôt au 15 juillet 2025 Nouvelles modalités de contact de l'assistance
5.0	29/01/2025		Précisions concernant les modalités pratiques de déclaration du FTIN (p.6)
5.1	27/02/2025		Précisions concernant la date d'entrée en vigueur de la Notice 2024-78
5.2	20/02/2026		Application de la Notice de l'IRS 2024-78 Calendrier de la campagne 2026

LÉGENDE COULEURS DE SUIVI DES MODIFICATIONS

Tramage bleu : modifications et compléments d'information apportés dans la V5.2

Tramage orange : rappels importants de consignes ou dispositions existantes

APPLICATION DE LA NOUVELLE NOTICE DE L'IRS 2024-78 A LA CAMPAGNE 2026

La notice IRS 2024-78 est applicable à compter de la campagne déclarative 2026 (millésime 2025). Elle concerne le prolongement jusqu'en 2028 de l'allègement temporaire accordé aux institutions financières (IF) étrangères sur la communication des TIN américains. Cette notice a été publiée par l'IRS : <https://www.irs.gov/pub/irs-drop/n-24-78.pdf>

Pour rappel, l'allègement prévu par la notice IRS 2023-11 reste limité à la déclaration des comptes préexistants. **Par ailleurs, la notice IRS 2023-11 prévoit que si un allègement permanent est accordé à l'avenir, le champ des comptes pour lesquels une IF étrangère peut l'obtenir sera plus restreint que le champ des comptes prévu par la notice 2024-78.**

Conformément à la notice 2024-78, afin de bénéficier de l'allègement pour les comptes préexistants concernant les millésimes 2025, 2026 et 2027, l'IF déclarante (modèle 1) doit, pour chaque compte déclarable américain :

- Effectuer les opérations fixées dans la précédente notice 2023-11, à savoir :
 - Opération 1 : obtenir et déclarer la date de naissance de chaque titulaire de compte qui est une personne physique et une personne détenant le contrôle dont le TIN américain n'est pas déclaré ;
 - Opération 2 : demander chaque année à chaque titulaire de compte tout TIN américain manquant, comme décrit plus en détail dans la section 3.03 de la notice ;
 - Opération 3 : rechercher chaque année dans les données consultables électroniquement conservées par l'IF déclarante de modèle 1 tout TIN américain manquant ;
 - Opération 4 : déclarer un code NIF exact pour chaque compte pour lequel il manque un TIN américain obligatoire.
 -
- Et procéder aux opérations suivantes, fixées par la nouvelle notice IRS 2024-78:
 - Opération 5 : si les informations sur le compte de l'IF déclarante consultables électroniquement contiennent un numéro d'identification de contribuable étranger (ou un équivalent fonctionnel) attribué à un contribuable par son pays de résidence (FTIN), déclarer un FTIN pour chaque personne américaine spécifiée pour laquelle il manque le TIN américain requis ;
 - Opération 6 : et, à l'aide de l'élément *AddressFix*, tel que décrit dans la notice, déclarer la ville et le pays de résidence de chaque personne identifiée comme étant américaine et dont le TIN américain requis est manquant.

Il résulte de ces nouvelles dispositions les obligations déclaratives suivantes :

Utilisation du TIN étranger (opération 5 de la nouvelle notice)

Si les renseignements sur les comptes de l'IF pouvant être consultés électroniquement contiennent un numéro d'identification de contribuable étranger (ou un équivalent fonctionnel) attribué à un contribuable par son pays de résidence (FTIN), il convient de déclarer ce FTIN pour chaque personne identifiée comme étant américaine dont le TIN américain requis est manquant.

En pratique, l'IF doit renseigner la balise TIN avec le FTIN si celui-ci est disponible, ainsi que l'attribut IssuedBy correspondant au pays de résidence du contribuable, dans le même enregistrement que le TIN US de substitution .

Exemple :

Avant la publication de la nouvelle notice, le TIN US de substitution, tel qu'il devait être déclaré, est en vert ci-dessous :

```
<ftc:Individual>
  <sfa:ResCountryCode>FR</sfa:ResCountryCode>
  <sfa:TIN issuedBy="US">222222222</sfa:TIN>
  <sfa:Name>
    <sfa:FirstName>CECILE </sfa:FirstName>
    <sfa:LastName>DUPONT</sfa:LastName>
  </sfa:Name>
  <sfa:Address>
    <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
```

Conformément aux dispositions de la nouvelle notice (opération 5), dans le cas présent pour un titulaire de compte résidant en France, il conviendra désormais de déclarer en plus la balise renseignant son TIN émis par la France (en rouge) :

```
<ftc:Individual>
  <sfa:ResCountryCode>FR</sfa:ResCountryCode>
  <sfa:TIN issuedBy="US">222222222</sfa:TIN>
  <sfa:TIN issuedBy="FR">1234567890123</sfa:TIN>
  <sfa:Name>
    <sfa:FirstName>CECILE </sfa:FirstName>
    <sfa:LastName>DUPONT</sfa:LastName>
  </sfa:Name>
  <sfa:Address>
    <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
```

Utilisation obligatoire de l'élément AddressFix (opération 6 de la nouvelle notice)

L'élément AddressFix est destiné à être utilisé de manière générale pour toutes les déclarations d'adresses.

Pour garantir la conformité de la déclaration des données et la capacité de l'IRS à traiter les données déclarées, les IF du modèle 1 doivent utiliser l'élément AddressFix pour toutes les informations relatives aux adresses, dans la mesure du possible. Elles peuvent également utiliser AddressFree comme élément complémentaire.

Afin de se conformer à l'opération (6) de la nouvelle notice, **pour chaque personne identifiée comme étant américaine dont le TIN américain requis est manquant, il convient d'utiliser obligatoirement le format AddressFix, avec a minima les informations sur la ville (balise City) et le pays de résidence (balise CountryCode) de ladite personne.**

RAPPELS

Le présent cahier des charges s'appuie sur la version 2.0 du schéma FATCA XML publiée par l'IRS en août 2016 et effectif le 1^{er} juillet 2017. Il est ainsi rappelé que :

1. À compter de la déclaration à effectuer au titre de l'année 2018 pour les revenus versés en 2017, le produit brut total de la vente ou du rachat d'un bien versé ou crédité sur un compte conservateur au cours de l'année doit figurer sur la déclaration FATCA. Cette information complète les autres éléments revenus dont la déclaration était déjà effective pour les déclarations FATCA effectuées à compter de l'année 2015. En fonction des types de comptes, il convient donc de faire figurer les éléments suivants :

– Sur les comptes de dépôt :

- le montant brut total des intérêts versés ou crédités sur le compte au cours de l'année civile ou d'une autre période référence adéquate (type FATCA 502).

– Sur les comptes conservateurs, le montant brut total des revenus suivants versés ou crédités sur le compte au cours de l'année civile ou d'une autre période de référence adéquate :

- les dividendes (type FATCA 501) ;
- les intérêts (type FATCA 502) ;
- le produit brut total de la vente ou du rachat d'un bien versé ou crédité sur le compte (FATCA 503) ;
- les autres revenus (type FATCA 504).

– Sur les autres comptes :

- Le montant brut total versé au titulaire du compte ou porté à son crédit au cours de l'année civile, y compris le montant total des sommes remboursées au titulaire de compte au cours de cette même période (type FATCA 504).

2. Indication du code de l'IF qui procède au dépôt de la déclaration FATCA, qu'il soit fait usage ou non d'un mandataire. Selon les cas, l'indication de ce code peut revêtir un caractère facultatif ou obligatoire. Le détail de ces modalités déclaratives figure dans le §4.2.2 ;

3. Possibilité de déposer des fichiers pour indiquer une absence totale de compte à déposer (état néant). Cette norme vient compléter la possibilité de déclarer des états néant déjà offerte par le portail Télé-TD. Les bonnes pratiques recommandées en ce domaine sont détaillées dans le §4.7 ;

4. Possibilité d'indiquer qu'un compte a été clôturé ou que ces avoirs ont été transférés en totalité en cours d'année (cf. §4.5) ;

5. Possibilité d'indiquer la nature du numéro de compte fourni (cf. §4.4) ;

6. Obligation de préciser la nature des personnes qui détiennent des participations substantielles : personne physique ou entité (cf. §4.3).

PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

Rappels doctrinaux :

Les déclarants trouvent au [BOI-INT-AEA](#) l'ensemble des définitions et précisions doctrinales nécessaires au bon remplissage des déclarations FATCA. Sont notamment précisés sur ce document les éléments suivants :

- le détail de l'accord FATCA et de ses annexes ;
- le champ des IF couvertes par l'accord ;
- le champ des comptes financiers déclarables et non déclarables ;
- les règles générales et les définitions en matière d'obligation de diligence ;
- les obligations relatives aux comptes préexistants ;
- les obligations relatives aux nouveaux comptes ;
- les obligations déclaratives.

Bonnes pratiques :

L'attention des IF est appelée sur le fait qu'il est fortement déconseillé de déposer les derniers jours de la campagne. Si votre dépôt échoue ou contient des erreurs, il ne sera plus possible de déposer vos fichiers après la date de fermeture du portail. **En cas de dépôt hors délai, l'amende fiscale prévue au 5 du I de l'article 1736 du Code général des impôts (CGI) peut être appliquée.**

Pour la bonne compréhension des éléments techniques du présent cahier des charges (chapitres 3 et 5), il est nécessaire que le lecteur ait une bonne connaissance des langages XML et XML Schéma (XSD).

La taille du fichier déposé ne peut pas excéder 100 méga-octets avant compression. La taille maximale du message ne peut excéder 32 000 enregistrements (account reports).

Modalités de contact de l'assistance :

Pour toutes questions d'ordre technique concernant la procédure de transmission d'un fichier TD/Bilatéral, les déclarants qui se trouvent confrontés à des problèmes spécifiques ont la possibilité de contacter l'Assistance de l'Établissement de services informatiques (ESI) de NEVERS chargée de répondre aux questions de nature technique. À cette fin, un nouveau formuel est disponible dans la rubrique « Contact » sur le site <https://www.impots.gouv.fr/contacts/ Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure du service Tiers-déclarants > 2. Tiers-déclarants : Envoi de fichiers>.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA CAMPAGNE 2026

Les jalons de la campagne de collecte des déclarations sont les suivants :

5 mars 2026 à 8 heures : ouverture du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour les fichiers d'essai.

23 avril 2026 à 8 heures : ouverture du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour la prise en charge des fichiers FATCA.

15 juillet 2026 : Date réglementaire limite de dépôt des déclarations FATCA valides au sens des schémas XSD applicables.

16 juillet 2026 à 8 heures : fermeture du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour la prise en charge des fichiers FATCA.

28 septembre 2026 à 8 heures : réouverture du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour la prise en charge des fichiers FATCA.

15 novembre 2026 à 20 heures : fermeture de la plateforme de tests et du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour la prise en charge des fichiers FATCA.

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION	13
1.1 Objectif du cahier des charges	13
1.2 Structure du cahier des charges	13
1.3 Documents techniques de référence	14
1.4 Documentation juridiquement applicable	14
1.5 Terminologie, abréviations et acronymes	15
2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACCORD FATCA	16
3 PRÉSENTATION PHYSIQUE DES INFORMATIONS	17
3.1 Caractéristiques des messages XML	17
3.1.1 Notations adoptées	17
3.1.2 Schémas applicables	19
3.1.3 Multiplicité	19
3.1.4 Niveau d'exigence des données	19
3.2 Structure générale de la déclaration FATCA	20
3.2.1 Le message et les blocs de données FATCA	20
3.2.2 Le message et les informations techniques d'identification	23
3.3 Structure détaillée du message FATCA_OECD	24
3.3.1 FATCA_OECD	24
3.3.2 FATCA_OECD / MessageSpec (sfa:MessageSpec_Type)	24
3.3.3 FATCA_OECD / FATCA (ftc:Fatca_Type)	27
3.3.4 FATCA_OECD / FATCA / ReportingFI (ftc:CorrectableReportOrganisation_Type)	28
3.3.5 FATCA_OECD / FATCA / ReportingGroup / Sponsor (ftc:CorrectableReportOrganisation_Type)	30
3.3.6 FATCA_OECD / FATCA / ReportingGroup / Intermediary (ftc:CorrectableReportOrganisation_Type)	31
3.3.7 FATCA_OECD / FATCA / NilReport (ftc:CorrectableNilReport_Type)	32
3.3.8 FATCA_OECD / FATCA / ReportingGroup / AccountReport (ftc:CorrectableAccountReport_Type)	32
3.3.9 FATCA_OECD / FATCA / ReportingGroup / PoolReport (ftc:CorrectablePoolReport_Type)	35
3.3.10 Bloc générique ftc:DocSpec_Type	36
3.3.11 Bloc générique sfa:PersonParty_Type	37
3.3.12 Bloc générique sfa:Address_Type	41
3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty Type	44
3.4 Exemples de messages XML	46
4 NOTICES EXPLICATIVES	47
4.1 RG1 Informations relatives aux adresses	47
4.2 RG2 Numéros d'identification	48
4.2.1 RG2.1 Le numéro d'identification du titulaire du compte	48
4.2.2 RG2.2 Le numéro d'identification de l'IF déclarante, de son mandataire ou d'un intermédiaire	51
4.2.3 RG2.3 La catégorie déclarative de l'IF déclarante ou de son mandataire	51
4.3 RG3 Informations relatives au titulaire du compte	52
4.4 RG4 Informations relatives au compte ou contrat	53

4.5	RG5 Sommes et valeurs à déclarer.....	54
4.6	RG6 Constitution des fichiers.....	55
4.6.1	RG6.1 Architecture générale des fichiers.....	55
4.6.2	RG6.2 Types de déclarations possibles.....	56
4.6.3	RG6.3 Notification des anomalies relevées par l'IRS.....	60
4.7	RG7 Déclarations ne comportant aucun compte à déclarer.....	60
5	VOLET TECHNIQUE.....	63
5.1	Envoi des fichiers.....	63
5.1.1	Description des fonctionnalités.....	63
5.1.2	Modalité d'utilisation du service.....	63
5.2	Caractéristiques des fichiers.....	73
5.2.1	Conventions de nommage du fichier XML.....	73
5.2.2	Unicité du MessageRefID et du DocRefID.....	74
5.2.3	Format du fichier.....	75
5.2.4	Compression et chiffrement.....	75
5.2.5	Taille maximum du fichier.....	76
5.2.6	Encodage du fichier XML.....	76
5.2.7	Structure du fichier XML.....	76
5.2.8	Balises XML du fichier.....	76
5.2.9	Éléments non autorisés dans le fichier XML.....	77
5.3	Contrôles.....	78
5.3.1	Contrôles de premier niveau.....	78
5.3.2	Contrôles à l'intégration de second niveau.....	80
5.3.3	Notification des anomalies relevées par l'IRS.....	82
5.4	Calendrier.....	89
5.5	Fichier d'essai.....	89
5.6	Assistance.....	90
6	ANNEXES.....	91
6.1	Annexe 1 - Schéma FATCA XML v2.0.....	91
6.2	Annexe 2 - Exemples de fichiers XML.....	100
6.2.1	Exemple 1.....	100
6.2.2	Exemple 2.....	104
6.2.3	Exemple 3.....	109
6.2.4	Exemple 4.....	117
6.2.5	Exemple 5.....	121

1 INTRODUCTION

1.1 Objectif du cahier des charges

Ce cahier des charges décrit la procédure de collecte et de transmission des informations relatives à des personnes américaines que les établissements payeurs doivent communiquer chaque année auprès de l'administration fiscale dans le cadre de l'accord intergouvernemental signé entre la France et les États-Unis le 14 novembre 2013 en vue de la mise en œuvre de la loi américaine dite « FATCA » (*Foreign Account Tax Compliance Act*) adoptée le 18 mars 2010.

Cet accord intergouvernemental conclu entre la France et les États-Unis, afin d'améliorer le civisme fiscal à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers, constitue le fondement juridique du transfert des informations FATCA par l'administration fiscale française.

Conformément à cet accord, pour chaque compte déclarable identifié par une IF déclarante française, le solde du compte ou la valeur de rachat de l'année 2025, ainsi que les intérêts, dividendes et autres revenus versés ou crédités sur certains comptes au cours de l'année 2025 doivent notamment être transmis à l'IRS au plus tard le 30 septembre 2026. Aussi, le dépôt par les IF du fichier concernant ces informations doit s'inscrire dans le calendrier de la campagne de collecte et selon des modalités détaillées au chapitre 5 du présent cahier des charges. La date limite de remise des fichiers FATCA est fixée par décret au 15 juillet 2025.

Cette procédure, qui s'inscrit dans le cadre de l'article 27 de la convention fiscale franco-américaine du 31 août 1994 modifiée, est la seule autorisée pour la transmission des informations dans le cadre de l'accord franco-américain relatif au dispositif FATCA.

Ce transfert a été autorisé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) le 17 septembre 2015 (délibération n° 2015-311).

1.2 Structure du cahier des charges

- Chapitre 1 **Introduction** : sujet et structure du cahier des charges ;
- Chapitre 2 **Présentation générale** : économie générale du dispositif ;
- Chapitre 3 **Présentation physique des informations** : structure des données collectées ;
- Chapitre 4 **Notices explicatives** : règles de gestion applicables aux données ;
- Chapitre 5 **Volet technique** : éléments techniques de la collecte des fichiers ;
- Chapitre 6 **Annexes**.

1.3 Documents techniques de référence

Titre	Référence	Version	Date
Cahier des charges de collecte auprès des IF, au sens de l'article 1 ^{er} – 1g, des informations relatives à des personnes américaines au sens de l'accord FATCA	Cahier Des Charges FATCA XML	V5.2	20/02/2026
Schéma FATCA XML	FatcaXML_v2.0.xsd	v2.0	31/08/2016
Schéma ISOFATCATYPE	isofatcatypes_v1.1.xsd	v1.1	05/08/2016
Schéma OECDTYPE	oecdtypes_v4.2.xsd	v4.2	25/08/2016
Schéma STFFATCATYPE	stffatcatypes_v2.0.xsd	v2.0	25/08/2016

1.4 Documentation juridiquement applicable

Titre	Référence	Version	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Accord intergouvernemental signé entre la France et les États-Unis			14/11/2013	29/09/2014
Déclaration d'intention			14/11/2013	29/09/2014
Guide utilisateur FATCA XML	Pub 5124 FATCA XML Schema v2.0 User Guide	V2.0 Publication 5124 (4-2017)		Avril 2017
CNIL	Délibération 2015-311		17/09/2015	17/09/2015
Code général des impôts, CGI. - art. 1649 AC				10/08/2014
Commentaires administratifs	BOI-INT-AEA-10	20150805		05/08/2015
Décret n° 2025-150 du 17 février 2025 modifiant le décret n° 2015-907 du 23 juillet 2015				17/02/2025

1.5 Terminologie, abréviations et acronymes

Abréviations Acronymes	Signification
AD	Accusé de dépôt
CGI	Code général des impôts
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CRA	Compte rendu d'anomalie
DGFiP	Direction générale des finances publiques
EENF	Entité étrangère non financière
EIN	Employer identification number (numéro d'identification d'employeur)
FATCA	Foreign account tax compliance act
GIIN	Global intermediary identifying number (numéro d'identification d'une entité auprès de l'IRS)
IF	Institution financière
IF déclarante	L'IF qui déclare ses données FATCA
IF remettante	L'IF qui envoie la déclaration FATCA
IFE	Institution financière étrangère
IRS	Internal revenue service (administration fiscale américaine)
NIF	Numéro d'identification fiscale
OCDE	Organisation de coopération et de développement Économiques
RG	Règle de gestion
TIN	Tax identification number (numéro d'identification fiscale)
TOFI	Territory organized financial institution
XML	Extensible mark-up language
XSD	XML schema definition

2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACCORD FATCA

Le *Hire act* (Hiring incentives to restore employment act), loi adoptée le 18 mars 2010 par les États-Unis, comprend les dispositions du FATCA, qui a pour objet de renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Le dispositif FATCA institue une obligation, pour les IF étrangères (IFE), de fournir à l'IRS, l'autorité fiscale des États-Unis, des informations détaillées sur les comptes bancaires détenus, directement ou indirectement, par des contribuables américains (personnes physiques ou entités) et les flux financiers concernant ces comptes.

Ces dispositions ont été traduites dans l'accord intergouvernemental franco-américain, signé le 14 novembre 2013, en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « Loi FATCA »).

Cette procédure présente l'avantage de réputer l'ensemble des établissements financiers situés sur le territoire national conforme aux exigences de la législation américaine FATCA tout en permettant une mise en œuvre simplifiée et sécurisée.

L'accord fixe un cadre pour l'échange automatique d'informations et précise à cette fin l'ensemble des définitions et procédures en vue de mettre en œuvre le dispositif de manière homogène par la France et les États-Unis.

Il décrit précisément les informations qui doivent être obtenues et échangées par les deux États ainsi que le calendrier et les modalités pratiques. Le recours à l'assistance administrative internationale permet de respecter les règles applicables relatives à la protection des données personnelles.

L'accord est complété d'annexes qui mentionnent l'ensemble des démarches pratiques que les établissements financiers français doivent effectuer en vue d'identifier les personnes pour lesquelles des informations sont attendues.

L'accord signé par la France a également permis d'obtenir des États-Unis la transmission d'informations similaires concernant les revenus de source américaine appréhendés par des résidents français.

3 PRÉSENTATION PHYSIQUE DES INFORMATIONS

Pour la bonne compréhension des éléments techniques du présent cahier des charges (chapitres 3 et 5), il est nécessaire que le lecteur ait une bonne connaissance des langages XML et XML Schéma (XSD).

3.1 Caractéristiques des messages XML

Le présent cahier des charges est compatible avec le guide utilisateur XML fourni par l'IRS :

- [Publication 5124, FATCA XML Schema v2.0 User Guide](#)

Ce chapitre décrit la manière de répondre aux exigences du cahier des charges FATCA XML afin de produire un fichier XML conforme et valide par rapport aux schémas de référence (cf. §3.1.2 Schémas applicables).

3.1.1 Notations adoptées

Les blocs d'information de la déclaration FATCA sont présentés sous la forme de tableaux. Chaque information est caractérisée comme suit :

En-tête de tableau	Description
N° zone	Numéro de la zone d'information. Il s'agit d'un identifiant interne et spécifique au présent cahier des charges destiné à faciliter les discussions sur les zones de données du schéma XSD. Remarque : La valeur de cet identifiant ne préjuge pas du niveau d'identification de la zone dans le schéma XSD.
Or	Identifie la condition « ou » entre plusieurs éléments. 1^{ère} situation : cas des zones 2.5 et 2.6 du §3.3.3 FATCA_OECD / FATCA (ftc:Fatca_Type) {OR >> AccountReport ... OR} >> PoolReport Au cas particulier, une seule des deux zones doit être servie 2^{ème} situation : cas des zones 2.5.3 du §3.3.8 FATCA_OECD / FATCA / ReportinfGroup / AccountReport {OR >> Individual ... OR} >> Organisationpart ... OR} >> AcctHolderType Au cas particulier, soit la zone Individual doit être servie, soit les zones Organisation et AcctHolderType doivent être servies
Niveau	Symbolisé par le caractère « > ». Il indique le niveau d'indentation par profondeur de niveau dans le fichier XML. > représente un niveau de profondeur >> représente deux niveaux de profondeur etc.
Objet	Indique le nom de l'élément en anglais, en référence au cahier des charges de l'IRS. Le glossaire FR/US (ANNEXE 1) fait référence à cet objet libellé en US. Les termes « Element » ou « Attribute » sont également utilisés.
<balise XML>	Nom de la balise XML
Multi	Multiplicité. Elle s'exprime sous la forme [x.y] où : « x » représente le caractère obligatoire (valeur 1) ou optionnel (valeur 0) de l'information ; « y » représente le nombre maximal d'occurrences de l'élément accepté (cf. §3.1.3 Multiplicité).
Taille	Précise la taille de la donnée (Size)
Type	Indique le type de données (Input Type)

En-tête de tableau	Description
Exigence	Indique le niveau d'exigence de l'objet (Requirement) (cf. §3.1.4 Niveau d'exigence des données)
Commentaire	Précise les données attendues et/ou référence les règles de gestion métiers associées à cet élément (cf. §4 NOTICES EXPLICATIVES)

3.1.2 Schémas applicables

Le document [Publication 5124, FATCA XML Schema v2.0 User Guide](#) n'énumère pas explicitement les schémas utilisés. Ces schémas sont fournis et diffusés avec le guide utilisateur :

- [FatcaXML_v2.0.xsd](#)
- [isofatcatypes_v1.1.xsd](#)
- [oecdtypes_v4.2.xsd](#)
- [stffatcatypes_v2.0.xsd](#)

Les déclarations FATCA doivent donc impérativement être en conformité avec les schémas rappelés ci-dessus.

3.1.3 Multiplicité

La multiplicité de l'information est précisée pour chaque balise XML, selon la liste suivante :

Multi	Commentaire
[0..1]	0 ou 1 information
[0..n]	0 à n information(s)
[1..1]	1 et une seule information
[1..n]	1 à n information(s)

3.1.4 Niveau d'exigence des données

Pour chaque élément ou attribut de données XML, il est indiqué le caractère obligatoire, facultatif, ou non requis. Le niveau d'exigence des données de la déclaration FATCA est caractérisé comme suit :

Exigence	Code utilisé	Commentaire
Validation	V	Obligatoire et contrôlé par les schémas XSD
Mandatory	M	Obligatoire mais non contrôlé par les schémas XSD
Optional	O	Optionnel, mais si l'information est disponible elle doit être fournie
Null	N	Non demandé

Lorsqu'un bloc n'est pas obligatoire, les zones qu'il contient ne sont pas obligatoires même lorsqu'elles sont en niveau d'exigence « Validation » ou « Mandatory ».

Les conditions de rejet des déclarations FATCA sont traitées au §5.3 Contrôles.

3.2 Structure générale de la déclaration FATCA

La déclaration FATCA est constituée de plusieurs blocs d'informations structurés et organisés, comme schématisée dans la figure 1. Pour des raisons de simplification, seuls les grands blocs d'informations sont représentés dans ce schéma.

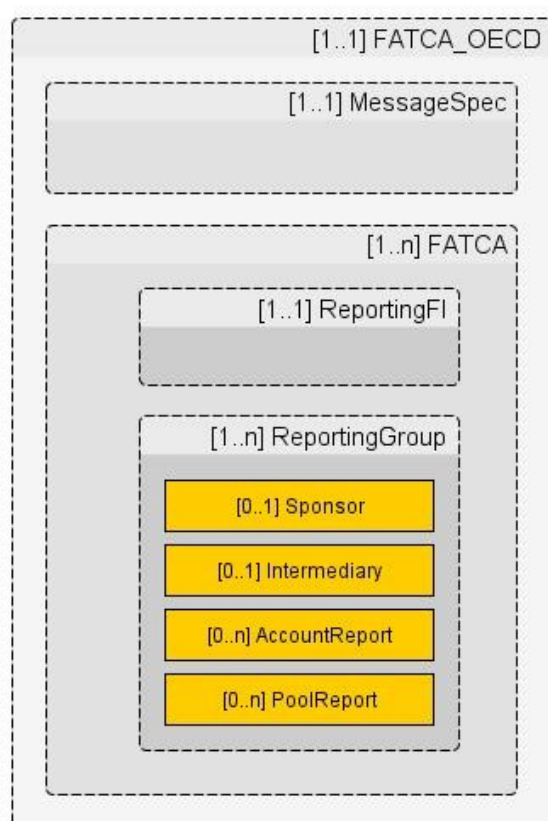


Figure 1

Les informations contenues dans l'en-tête du message identifient l'IF qui envoie le message (IF remettante). Il indique la date de création du message, l'année civile concernée par la déclaration et la nature de celle-ci (initiale ou corrective).

3.2.1 Le message et les blocs de données FATCA

Au niveau le plus haut, la déclaration FATCA comporte un bloc nommé **FATCA_OECD**, encore appelé message **FATCA_OECD**.

Le message **FATCA_OECD** est composé d'un bloc **MessageSpec** et d'un ou plusieurs blocs **FATCA**.

Un bloc **FATCA** comporte un bloc **ReportingFI** avec un seul bloc **ReportingGroup**.

Un bloc **ReportingGroup** comporte au moins un bloc **AccountReport**, excepté dans le cas d'une déclaration ne comportant aucun compte à déclarer, et peut comporter un bloc **Sponsor** ou **Intermediary**. Le bloc d'information **PoolReport** n'a pas à être complété dans le cadre du présent cahier des charges.

Les informations du message **FATCA_OECD** permettent de constituer un fichier XML dont les caractéristiques techniques sont abordées dans le chapitre **5 VOLET TECHNIQUE**.

Le bloc **MessageSpec** caractérise le message **FATCA_OECD** tandis que le bloc **FATCA** identifie l'IF déclarante et les données déclarées par celle-ci.

La structure du message **FATCA_OECD** offre plusieurs possibilités de déclaration :

- un message **FATCA_OECD** peut regrouper les données **FATCA** de plusieurs IF (IF déclarantes) et la remise du message **FATCA_OECD** est effectuée par une seule IF (IF remettante) ;
- un message **FATCA_OECD** contient les données **FATCA** d'une seule IF (IF déclarante) qui remet son message **FATCA_OECD** (IF remettante). Dans ce cas, l'IF remettante est identique à l'IF déclarante.

La structure de la déclaration **FATCA** peut également être représentée comme suit :

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
0	FATCA_OECD	version				
	1	MessageSpec				
		1.1	SendingCompanyIN			
		1.2	TransmittingCountry			
		1.3	ReceivingCountry			
		1.4	MessageType			
		1.5	Warning			
		1.6	Contact			
		1.7	MessageRefId			
		1.8	ComMessageRefId			
		1.9	ReportingPeriod			
		1.10	Timestamp			
	2	FATCA				
		2.1	ReportingFI			
			2.1.1	ResCountryCode		
			2.1.2	TIN	issuedBy	
			2.1.3	Name	nameType	
			2.1.4	Address	legalAddressType	
				5.1	CountryCode	
			{OR	5.2	AddressFree	
			OR}	5.3	AddressFix	
					5.3.1	Street
					5.3.2	BuildingIdentifier
					5.3.3	SuiteIdentifier
					5.3.4	FloorIdentifier
					5.3.5	DistrictName
					5.3.6	POB
					5.3.7	PostCode
					5.3.8	City
					5.3.9	CountrySubentity

Figure 2

Les blocs sont détaillés au §3.3 **Structure détaillée du message FATCA_OECD** et dans l'**Annexe 2**.

Compte tenu de leur caractère générique, certains blocs sont décrits une ou plusieurs fois selon le contexte où ils apparaissent.

Exemples :

- Les blocs **DocSpec** et **CorrectableReportOrganisation_Type** sont décrits une seule fois ;
- Le bloc **OrganisationParty_Type** est décrit à plusieurs reprises selon le contexte.

3.2.2 Le message et les informations techniques d'identification

Le message **FATCA_OECD** comporte des informations techniques qui visent à identifier, de manière unique et non ambiguë, les blocs du message **FATCA_OECD**.

Ces informations techniques sont obligatoires.

On les trouve dans :

- le bloc **MessageSpec** (de niveau message) ;
- le bloc générique **DocSpec** (de niveau bloc d'information).

Les blocs qui peuvent être corrigés (Correctable) comportent le bloc générique DocSpec.

Détails des éléments techniques d'identification :

- MessageSpec
 - MessageRefID ;
 - CorrMessageRefID.
- DocSpec
 - DocRefID ;
 - CorrMessageRefID ;
 - CorrDocRefID.

3.3 Structure détaillée du message FATCA_OECD

3.3.1 FATCA_OECD

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
			FATCA_OECD	<ftc:FATCA_OECD>	[1..1]			V	Élément racine
			FATCA_OECD	version=	[0..1]	Max 10 char	String	M	Doit contenir la valeur de la version du schéma FATCA qui a été utilisée pour créer le rapport. Seule valeur possible : 2.0
1		>	MessageSpec	<ftc:MessageSpec>	[1..1]		sfa:MessageSpec_Type	V	
2		>	FATCA	<ftc:FATCA>	[1..n]		ftc:Fatca_Type	V	

3.3.2 FATCA_OECD / MessageSpec (sfa:MessageSpec_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
1			MessageSpec	<ftc:MessageSpec>	[1..1]		sfa:MessageSpec_Type	V	Constitue l'en-tête du message. Il caractérise le message. Il spécifie la date de la création du message, l'année civile à laquelle la déclaration se rapporte, et la nature de la déclaration (initiale, corrective, etc.).
1.1		>	SendingCompanyIN	<sfa:SendingCompanyIN>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	M	Identifiant GIIN de l'IF remettante cf. RG2 Numéros d'identification Format : le GIIN est un identifiant de 19 caractères alphanumériques. Il doit être correctement constitué selon la structure fixe suivante en exemple : 98Q96B.00000.LE.250
1.2		>	TransmittingCountry	<sfa:TransmittingCountry>	[1..1]	2 digits	iso:CountryCode_Type	V	Pays émetteur Seule valeur possible = FR Dans le cas de la France, ce sera nécessairement l'administration qui procédera à l'envoi des fichiers à destination des US. Si la valeur est différente de « FR », le fichier est rejeté (cf. §5.3.2 contrôle 24)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
1.3		>	ReceivingCountry	<sfa:ReceivingCountry>	[1..1]	2 digits	iso:CountryCode_Type	V	Destinataire du message Seule valeur possible = US Si la valeur est différente de « US », le fichier est rejeté (cf. §5.3.2 contrôle 24)
1.4		>	MessageType	<sfa:MessageType>	[1..1]		sfa:MessageType_EnumType	V	Seule valeur possible = FATCA
1.5		>	Warning	<sfa:Warning>	[0..1]	free text Max 4000 char	xsd:string	O	Instructions spécifiques sur l'utilisation du fichier. Peut être laissé à blanc.
1.6		>	Contact	<sfa:Contact>	[0..1]	free text Max 200 caract	xsd:string	V	Numéro d'identifiant de la compagnie remettante. SIREN ou IDSP obligatoire, un contrôle bloquant est effectué pour vérifier que l'utilisateur professionnel dispose de l'habilitation pour déposer le fichier FATCA (cf. §5.3.1contrôle CV03)
1.7		>	MessageRefID	<sfa:MessageRefId>	[1..1]	free text Max 200 char	xsd:string	V	Numéro d'identification unique du message à fournir par l'IF remettante. Cet identifiant doit être unique dans l'espace et dans le temps pour l'IF remettante. Il doit obligatoirement respecter les indications mentionnées au §5.2.2 Consignes pour la formation du MessageRefID . Il sera utilisé dans la zone 1.8 CorrMessageRefID pour désigner le MessageRefID d'un précédent message à corriger. Si la référence du MessageRefID a déjà été utilisée pour un fichier reçu précédemment, le fichier est rejeté (cf. §5.3.2, contrôle 1)
1.8		>	CorrMessageRefID	<sfa:CorrMessageRefId>	[0..n]	free text Max 200 char	xsd:string	O	Numéro d'identification unique qui identifie le message initial ou précédent qui est corrigé (obligatoire pour un message correctif dans la mesure où il référence le MessageRefID du message initial). cf. RG6 Constitution des fichiers
1.9		>	ReportingPeriod	<sfa:ReportingPeriod>	[1..1]		xsd:date	V	Cette donnée identifie l'année civile à laquelle se rapporte le message en utilisant le format AAAA-MM-JJ. Par exemple, si l'information déclarée concerne les comptes ou les paiements relatifs à l'année civile 2025, le champ doit se lire "2025-12-31" 8 chiffres (et 2 traits d'union)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
1.10		>	Timestamp	<sfa:Timestamp>	[1..1]		xsd:dateTime	V	Cette donnée identifie la date et heure de création du fichier. Elle doit être complétée automatiquement par le système hôte. Le format à utiliser est le suivant : AAAA-MM-JJ'T'hh:mm:ss.nnn. Les fractions de seconde sont obligatoires. Exemple : 2026-06-15T09:45:30.711 Cette information est attribuée par l'IF remettante.

3.3.3 FATCA_OECD / FATCA (ftc:Fatca_Type)

Ce tableau énumère la séquence des blocs d'information possibles. Chaque bloc est détaillé dans les tableaux suivants.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2			FATCA	<ftc:FATCA>	[1..n]		ftc:Fatca_Type	V	
2.1		>	ReportingFI	<ftc:ReportingFI>	[1..1]		ftc:CorrectableReportOrganisation_Type	V	Identifie l'IF qui tient le compte ou qui effectue le paiement déclaré. cf. 3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty Type
2.2		>	ReportingGroup	<ftc:ReportingGroup>	[1..n]			V	(Balise maître) Détails spécifiques à la déclaration FATCA envoyée par l'IF déclarante.
2.3		>>	Sponsor	<ftc:Sponsor>	[0..1]		ftc:CorrectableReportOrganisation_Type	O	Informations permettant d'identifier le mandataire de l'IF déclarante qui lui a délégué ses obligations déclaratives. Le numéro d'identification d'un mandataire est le GIIN délivré à cette entité lorsqu'elle agit en sa qualité de mandataire. cf. 3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty Type
2.4		>>	Intermediary	<ftc:Intermediary>	[0..1]		ftc:CorrectableReportOrganisation_Type	O	Informations d'identification d'une IF créée sur le territoire américain qui agit au nom d'une autre personne en tant que dépositaire, courtier ou prête-nom. Le numéro d'identification d'un intermédiaire est son EIN délivré par les autorités américaines, s'il lui en a été délivré un. Si l'intermédiaire n'a pas EIN alors le numéro d'identification est l'EIN utilisé par le territoire américain compétent pour identifier cet intermédiaire. cf. 3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty Type
2.5	{OR}	>>	NilReport	<ftc:NilReport>	[0..1]		ftc:CorrectableNilReport	O	Informations permettant de signaler une absence totale de compte à déclarer. cf. RG7 Déclarations ne comportant aucun compte à déclarer
2.6	OR}	>>	AccountReport	<ftc:AccountReport>	[0..n]		ftc:CorrectableAccountReport_Type	O	Informations permettant d'identifier le compte ou contrat. cf. RG4 Informations relatives au compte ou contrat
2.7	OR}	>>	PoolReport	<ftc:PoolReport>	[0..n]		ftc:CorrectablePoolReport_Type	O	Ces champs n'ont pas à être complétés par les IF françaises.

3.3.4 FATCA_OECD / FATCA / ReportingFI (ftc:CorrectableReportOrganisation_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.1			ReportingFI	<ftc:ReportingFI>	[1..1]		ftc:CorrectableReportOrganisation_Type	V	Identifie l'IF déclarante définie à l'Annexe 1. cf. 3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty Type
2.1.1		>	ResCountryCode	<sfa:ResCountryCode>	[0..n]	2 digit	iso:CountryCode_Type	O	Cette donnée décrit le code du pays de résidence fiscale de l'entité déclarante La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence. En principe, pour les IF françaises, la valeur est FR.
2.1.2		>	TIN	<sfa:TIN>	[0..n]	Min 1 char Max 200 char	sfa:TIN_Type	M	Numéro d'identification. Il s'agit du GIIN de l'IF déclarante. cf. RG2.2 Le numéro d'identification de l'IF déclarante, de son mandataire ou d'un intermédiaire
2.1.2		>	TIN	issuedBy	[0..1]	2-digit	iso:CountryCode_Type	O	Code du pays émetteur du numéro d'identification Pour la déclaration FATCA, un champ vide est supposé indiquer les États-Unis comme juridiction d'émission du TIN La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence.
2.1.3		>	Name	<sfa:Name>	[1..n]	Max 200 char	sfa:NameOrganisation_Type	V	Correspond au nom légal de l'entité qui fait la déclaration
2.1.3		>	Name	nameType	[0..1]		stf:OECDNameType_EnumType	N	
2.1.4		>	Address	<sfa:Address>	[1..n]		sfa:Address_Type	V	cf. 3.3.12 Bloc générique sfa:Address_Type

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.1.5		>	FilerCategory	<ftc:FilerCategory>	[0..1]		ftc:FatcaFileCategory_EnumType	M	Liste des valeurs possibles : • FATCA601 = IFE participante (PFFI – other than Reporting Model 2 FFI and including a US branch of a PFFI not treated as a US person) ; • FATCA602 = IFE enregistrée réputée conforme (RDC FFI) ; • FATCA603 = Succursale limitée (« Limited branch ») ou IFE limitée (« Limited FFI ») ; • FATCA604 = SANS OBJET – NE PAS UTILISER ; • FATCA605 = Intermédiaire agréé (« Qualified Intermediary - QI »), société de personnes étrangère procédant à la retenue à la source (« Withholding Foreign Partnership - WP »), ou trust étranger procédant à la retenue à la source (« Withholding Foreign Trust - WT ») ; • FATCA606 = SANS OBJET – NE PAS UTILISER ; • FATCA610 = Agent chargé d'effectuer la retenue à la source (« Withholding Agent ») ; • FATCA611 = SANS OBJET – NE PAS UTILISER. cf. RG2.3 La catégorie déclarative de l'IF déclarante ou de son mandataire
2.1.6		>	DocSpec	<ftc:DocSpec>	[1..1]		ftc:DocSpec_Type	V	cf. 3.3.10 Bloc générique ftc:DocSpec_Type

3.3.5 FATCA_OECD / FATCA / ReportingGroup / Sponsor (ftc:CorrectableReportOrganisation_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3			Sponsor	<ftc:Sponsor>	[0..1]		ftc:CorrectableReportOrganisation_Type	O	Informations permettant d'identifier le mandataire de l'IF qui lui a délégué ses obligations déclaratives. cf. 3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty Type
2.3.1		>	ResCountryCode	<sfa:ResCountryCode>	[0..n]	2 digit	iso:CountryCode_Type	O	Cette donnée décrit le code du pays de résidence fiscale du mandataire. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence.
2.3.2		>	TIN	<sfa:TIN>	[0..n]	Min 1 char Max 200 char	sfa:TIN_Type	M	Numéro d'identification. cf. RG2.2 Le numéro d'identification de l'IF déclarante, de son mandataire ou d'un intermédiaire
2.3.2		>	TIN	issuedBy	[0..1]	2-digit	iso:CountryCode_Type	O	Code du pays émetteur du numéro d'identification. Pour la déclaration FATCA, un champ vide est supposé indiquer les États-Unis comme juridiction d'émission du TIN La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence.
2.3.3		>	Name	<sfa:Name>	[1..n]	Max 200 char	sfa:NameOrganisation_Type	V	Correspond au nom légal du mandataire.
2.3.3		>	Name	nameType	[0..1]		stf:OECDNameType_EnumType	N	
2.3.4		>	Address	<sfa:Address>	[1..n]		sfa:Address_Type	V	cf. 3.3.12 Bloc générique sfa:Address_Type
2.3.5		>	FilerCategory	<ftc:FilerCategory>	[0..1]		ftc:FatcaFileCategory_EnumType	V	Liste des valeurs possibles : FATCA607 = Entité patronnant une IF patronnée (ou sponsorisée) (« Sponsoring entity of a sponsored FFI ») ; FATCA608 = SANS OBJET – NE PAS UTILISER ; FATCA609 = SANS OBJET – NE PAS UTILISER. cf. RG2.3 La catégorie déclarative de l'IF déclarante ou de son mandataire
N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.6		>	DocSpec	<ftc:DocSpec>	[1..1]		ftc:DocSpec_Type	V	cf. 3.3.10 Bloc générique ftc:DocSpec_Type

3.3.6 FATCA_OECD / FATCA / ReportingGroup / Intermediary (ftc:CorrectableReportOrganisation_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.4			Intermediary	<ftc:Intermediary>	[0..1]		ftc:CorrectableReportOrganisation_Type	○	Informations d'identification d'une IF créée sur le territoire américain qui agit au nom d'une autre personne en tant que dépositaire, courtier ou prête-nom. cf. 3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty Type
2.4.1		>	ResCountryCode	<sfa:ResCountryCode>	[0..n]	2 digit	iso:CountryCode_Type	○	Cette donnée décrit le code du pays de résidence fiscale de l'entité déclarante ou de l'entité titulaire du compte faisant l'objet de la déclaration. (selon les champs concernés). La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence.
2.4.2		>	TIN	<sfa:TIN>	[0..n]	Min 1 char Max 200 char	sfa:TIN_Type	M	Numéro d'identification cf. RG2.2 Le numéro d'identification de l'IF déclarante, de son mandataire ou d'un intermédiaire
2.4.2		>	TIN	issuedBy	[0..1]	2-digit	iso:CountryCode_Type	○	Cet attribut identifie le code du pays émetteur du TIN. Pour la déclaration FATCA, un champ vide est supposé indiquer les États Unis comme juridiction d'émission du TIN. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence.
2.4.3		>	Name	<sfa:Name>	[1..n]	Max 200 char	sfa:NameOrganisation_Type	V	La dénomination légale (raison sociale) de l'entité qui déclare ou fait l'objet d'une déclaration.
2.4.3		>	Name	nameType	[0..1]		stf:OECDNameType_EnumType	N	
2.4.4		>	Address	<sfa:Address>	[1..n]		sfa:Address_Type	V	cf. 3.3.12 Bloc générique sfa:Address_Type
2.4.5		>	FilerCategory	<ftc:FilerCategory>	[0..1]		ftc:FatcaFileCategory_EnumType	N	NE PAS UTILISER
2.4.6		>	DocSpec	<ftc:DocSpec>	[1..1]		ftc:DocSpec_Type	V	cf. 3.3.10 Bloc générique ftc:DocSpec_Type

3.3.7 FATCA_OECD / FATCA / NilReport (ftc:CorrectableNilReport_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.5		>	NilReport	<ftc:NilReport	[0..1]		ftc:CorrectableNilReport_Type	O	
2.5.1		>>	DocSpec	<ftc:DocSpec>	[1..1]		ftc:DocSpec_Type	V	cf. 3.3.10 Bloc générique ftc:DocSpec_Type
2.5.2		>>	NoAccountToReport	<ftc:NoAccountToReport>	[1..1]		<ftc:NoAccountToReport_Type>	V	Seule valeur possible : yes [en minuscules]

3.3.8 FATCA_OECD / FATCA / ReportingGroup / AccountReport (ftc:CorrectableAccountReport_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.6			AccountReport	<ftc:AccountReport>	[0..n]		ftc:CorrectableAccountReport_Type	O	
2.6.1		>	DocSpec	<ftc:DocSpec>	[1..1]		ftc:DocSpec_Type	V	cf. 3.3.10 Bloc générique ftc:DocSpec_Type
2.6.2		>	AccountNumber	<ftc:AccountNumber>	[1..1]		ftc:FIAccountNumber_Type	V	cf. RG4 Informations relatives au compte ou contrat
2.6.2		>	AccountNumber	AcctNumberType	[0..1]		stf:AcctNumberType_EnumType	O	Précisions sur le type de numéro de compte ou de contrat. Valeurs possibles : • OECD601 = IBAN ; • OECD602 = OBAN ; • OECD603 = ISIN ; • OECD604 = OSIN ; • OECD605 = Autre. cf. RG4 Informations relatives au compte ou contrat

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.6.3		>	AccountClosed	<ftc:AccountClosed>	[0..1]		xsd:boolean	O	Seules valeurs possibles • true [en lettres minuscules uniquement] • 1 Ces deux valeurs alternatives ont la même signification : clôture du compte en cours d'année. cf. RG4 Informations relatives au compte ou contrat
2.6.4		>	AccountHolder	<ftc:AccountHolder>	[1..1]		ftc:AccountHolder_Type	V	cf. RG3 Informations relatives au titulaire du compte
2.6.4.1	{OR	>>	Individual	<ftc:Individual>	[1..1]		sfa:PersonParty_Type	O	cf. 3.3.11 Bloc générique sfa:PersonParty_Type
2.6.4.2	OR}	>>	Organisation	<ftc:Organisation>	[1..1]		sfa:OrganisationParty_Type	O	cf. 3.3.11 Bloc générique sfa:PersonParty_Type
2.6.4.3	OR}	>>	AcctHolderType	<ftc:AcctHolderType>	[1..1]		ftc:FatcaAcctHolderType_EnumType	M	Champ à compléter uniquement si le titulaire du compte est une entité. (cf. RG3 Informations relatives au titulaire du compte) Liste des valeurs possibles : • FATCA101 = IF owner documented avec le[s] bénéficiaire[s] américain[s] déterminé[s] (Owner-Documented FI with specified US owner(s)) ; • FATCA102 = Entité non financière passive avec le[s] bénéficiaire[s] américain[s] détenant une participation substantielle (Passive Non-Financial Entity with substantial US owner(s)) ; • FATCA103 = Non-Participating FFI (IFE non-participante ; • FATCA104 = Personne américaine déterminée (Specified US Person) ; • FATCA105 = EENF directement déclarante (Direct Reporting NFFE) ; • FATCA106 = NE PAS UTILISER. USAGE RÉSERVÉ AU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN.
2.6.5		>	SubstantialOwner	<ftc:SubstantialOwner>	[0..n]		ftc:SubstantialOwner_Type	M	cf. 3.3.11 Bloc générique sfa:PersonParty_Type ou 3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty_Type
2.6.6		>	AccountBalance	<ftc:AccountBalance>	[1..1]		sfa:MonAmnt_Type	V	cf. RG5 Sommes et valeurs à déclarer
2.6.6		>	AccountBalance	currCode	[1..1]	3 digits	iso:currCode_Type	V	Devise La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPEvisé dans le §1.3 Documents techniques de référence.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.6.7		>	Payment	<ftc:Payment>	[0..n]		ftc:Payment_Type	○	cf. RG5 Sommes et valeurs à déclarer
2.6.7.1		>>	Type	<ftc:Type>	[1..1]		ftc:FatcaPaymentType_EnumType	✓	Choisir le code correct pour identifier le type de paiement. La liste des types de paiements spécifiques est : • FATCA501 = Dividendes ; • FATCA502 = Intérêt ; • FATCA503 = Produits Brut/Rachats sur les comptes conservateurs ; • FATCA504 = Autres revenus, y compris les rentes et arrérages. cf. RG5 Sommes et valeurs à déclarer
2.6.7.2		>>	PaymentAmnt	<ftc:PaymentAmnt>	[1..1]		sfa:MonAmnt_Type	✓	cf. RG5 Sommes et valeurs à déclarer
2.6.7.2		>>	PaymentAmnt	currCode	[1..1]	3 digits	iso:currCode_Type	✓	Devise La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence.
2.6.8		>	CARRef_Type	<ftc:CARRef_Type>	[0..1]		ftc:CARRef_Type	○	CE CHAMP N'A PAS À ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LES IF FRANÇAISES
2.6.9		>	AdditionalData	<ftc:AdditionalData>	[0..1]		ftc:AdditionalData	○	NE PAS UTILISER

3.3.9 FATCA_OECD / FATCA / ReportingGroup / PoolReport (ftc:CorrectablePoolReport_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.7			PoolReport	<ftc:PoolReport>	[0..n]		ftc:CorrectablePoolReport_Type	○	CES CHAMPS N'ONT PAS À ÊTRE COMPLÉTÉS PAR LES IF FRANÇAISES
2.7.1		>	DocSpec	<ftc:DocSpec>	[1..1]		ftc:DocSpec_Type	✓	
2.7.2		>	AccountCount	<ftc:AccountCount>	[1..1]		xsd:positivInteger	✓	
2.7.3		>	AccountPoolReportType	<ftc:AccountPoolReportType>	[1..1]		ftc:FatcaAcctPoolReportType_EnumType	✓	
2.7.4		>	PoolBalance	<ftc:PoolBalance	[1..1]		sfa:MonAmnt_Type	✓	
2.7.4		>	PoolBalance	currCode	[1..1]	3 digits	iso:currCode_Type	✓	

3.3.10 Bloc générique ftc:DocSpec_Type

Ce bloc d'information est référencé à différents niveaux dans l'arborescence des balises XML du message FATCA.

Les niveaux indiqués dans les tableaux suivants sont des niveaux relatifs de positionnement au niveau de la balise <ftc:DocSpec>.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
3			DocSpec	<ftc:DocSpec>	[1..1]		ftc:DocSpec_Type	V	Permet d'identifier un bloc de données particulier par tous les blocs de données dans le message de FATCA. cf. RG6 Constitution des fichiers
3.1		>	DocTypeIndic	<ftc:DocTypeIndic>	[1..1]		ftc:FatcaDocTypeIndic_EnumType	V	Cet élément spécifie le type de déclaration communiquée. Les DocTypeIndic de tous les blocs DocSpec d'une déclaration FATCA doivent tous avoir la même valeur parmi les valeurs possibles suivantes : • FATCA1 = Données Nouvelles ; • FATCA2 = Données Corrigées ; • FATCA3 = Données Annulées ; • FATCA4 = Données Modifiées ; • FATCA11 = Nouvelles Données Test ; • FATCA12 = Données Test Corrigées ; • FATCA13 = Données Test Annulées ; • FATCA14 = Données Test Modifiées ; A contrario, une déclaration FATCA ne peut pas comporter de DocTypeIndic avec des valeurs différentes. Les codes FATCA11 à 14 sont prévus uniquement pour la plateforme Télé-TD de test. Ils ne doivent pas être utilisés pour les fichiers FATCA destinés à l'IRS déposés sur le plateforme Télé-TD de production. cf. RG6 Un fichier de PROD (resp. de TEST) ne doit contenir que des docTypeIndic de PROD (resp. de TEST), sinon le fichier est rejeté (cf. §5.3.2 contrôle 26)
3.2		>	DocRefID	<ftc:DocRefId>	[1..1]	Min 21 char Max 200 char	xsd:string	V	Identifiant unique du bloc de données de la déclaration FATCA dans lequel il apparaît. L'identifiant peut contenir toutes les informations que l'expéditeur estime utile pour permettre l'identification du bloc de données, en particulier lors de sa correction ultérieure. Il doit obligatoirement respecter les indications mentionnées au §5.2.2 Consignes pour la formation du DocRefID (cf. page 48). Si la référence d'enregistrement « DocRefID » est déjà

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
									utilisée par un autre enregistrement, le fichier est rejeté (cf. §5.3.2 contrôle 11)
3.3		>	CorrMessageRefID	<ftc:CorrMessageRefId>	[0..1]	Min 1 char Max 200 char	xsd:string	○	Número d'identification unique (tel que déterminé par l'expéditeur) qui identifie le fichier initial qui est corrigé. Il est obligatoire pour un fichier correctif et référence le MessageRefID du fichier initial ou précédent (zone 1.7 du fichier initial).
3.4		>	CorrDocRefID	<ftc:CorrDocRefId>	[0..1]	Min 21 char Max 200 char	xsd:string	○	Identifiant de référence du bloc de données corrigées de la déclaration FATCA L'identification du bloc de données corrigées est complétée par le CorrMessageRefID associé s'il s'agit d'une déclaration réémise (zone 3.2 du bloc de données du message initial). Si 'CorrDocRefID est servi, alors CorrMessageRefID doit être servi. Le couple CorrDocRefID et CorrMessage RefID identifie le bloc de données corrigées d'une déclaration FATCA antérieure.

3.3.11 Bloc générique sfa:PersonParty_Type

Ce bloc d'information est référencé à différents niveaux dans l'arborescence des balises XML du message FATCA.

Ce bloc d'information concerne les personnes physiques en tant que titulaires de compte.

Les niveaux indiqués dans les tableaux suivants sont des niveaux relatifs de positionnement au niveau de la balise <PersonParty_Type>.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
4			PersonParty_Type						BLOC GENERIQUE PersonParty_Type Ces données sont à compléter des éléments relatifs aux personnes physiques : - titulaire du compte ; - ou personne américaine détenant de façon substantielle une entité non financière passive titulaire du compte).
4.1		>	ResCountryCode	<sfa:ResCountryCode>	[0..n]	2-digit	iso:CountryCode_Type	○	Le code du pays de résidence fiscale de la personne physique. Il ne correspondra pas nécessairement au pays de l'adresse (dans II.d. Adresse_Type). La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §1.5 Textes et Documents applicables.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
4.2		>	TIN	<sfa:TIN>	[0..n]	Min 1 char Max 200 char	sfa:TIN_Type	M	Numéro d'identification. Si le TIN du titulaire d'un compte préexistant n'est pas connu, la zone peut être servie avec l'un des nouveaux codes suivants qui n'empêchent pas toutefois la génération d'un rapport d'erreur par l'IRS : 22222222 – Compte individuel préexistant dont le seul indice américain est un lieu de naissance aux États-Unis, et qui est autre qu'un compte déclaré sous le code 000222111. Ce code a la priorité si un autre code (autre que 000222111) peut également être applicable. 000222111 – Compte individuel de dépôt préexistant dont le seul indice américain est le lieu de naissance aux États-Unis. En outre, l'IF doit déterminer que le titulaire du compte est un résident de la juridiction où le compte est maintenu à des fins de lutte contre le blanchiment d'argent et de fiscalité. La notion de "compte de dépôt" a le sens défini dans l'accord intergouvernemental du modèle 1 applicable (Model 1 IGA). Ce code a la priorité si un autre code peut également être applicable. 33333333 – Nouveau compte individuel qui (1) présente des indices d'un lieu de naissance aux États-Unis, et (2) soit : (a) présente un changement de circonstances faisant que l'auto-certification initialement obtenue à l'ouverture du compte est incorrecte ou peu fiable, et une nouvelle auto-certification n'a pas été obtenue, ou (b) était en dessous du seuil de documentation et de déclaration du compte au moment de son ouverture et a ensuite dépassé le seuil, et une auto-certification n'a pas été obtenue. 44444444 – Compte préexistant individuel ou d'une entité qui (1) a des indices autres que le lieu de naissance aux États-Unis, et (2) soit : (a) a un changement de circonstances, faisant que l'auto-certification ou autre documentation obtenue à l'origine est incorrecte ou peu fiable, et une nouvelle auto-certification ou autre documentation n'a pas été obtenue, ou (b) était en dessous du seuil de documentation et de déclaration du compte au moment de son ouverture et a ensuite dépassé le seuil, et une auto-certification ou d'autres documents n'ont pas été obtenus. 55555555 – Nouveau compte individuel ou d'une entité qui a un indice américain autre que le lieu de naissance aux États-Unis, et (2) soit : (a) a un changement de circonstances faisant que l'auto-certification ou autre documentation obtenue à l'origine devient incorrecte ou peu fiable, et une nouvelle auto-certification ou autre documentation n'a pas été obtenue,

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
									ou (b) était en dessous du seuil de documentation et de déclaration du compte au moment de son ouverture et a ensuite dépassé le seuil, et une auto-certification ou d'autres documents n'ont pas été obtenus. 666666666 – Compte d'entité préexistante détenu par une ENF passive avec une ou plusieurs personnes détenant le contrôle pour lesquelles aucune auto-certification n'a été obtenue, et aucun indice américain n'a été identifié. 777777777 – Comptes inactifs - Pour les comptes préexistants pour lesquels il n'y a pas de TIN disponible et que le compte a été dormant ou inactif, mais reste au-dessus du seuil de déclaration, également connu sous le nom de "compte dormant". Un "compte dormant" est un compte qui répond à la définition énoncée dans la réglementation du Trésor américain §1.1471-4(d)(6)(ii) et qui n'a eu aucune activité financière pendant trois ans, à l'exception de la comptabilisation d'intérêts. Si un compte peut être classé dans plusieurs codes TIN, l'autre code a la priorité. 999999999 – Tout compte pour lequel l'IF ne peut pas obtenir de TIN et aucun des autres codes TIN ne serait applicable. L'utilisation de ce code indique que l'IF a terminé son examen des comptes sans TIN américain et qu'elle a appliqué de bonne foi les codes TIN aux enregistrements, le cas échéant. Les anciens codes (AAAAAAAA si le TIN du titulaire d'un compte préexistant n'est pas connu ou 000000000 lorsque le détenteur d'un tel compte est une EENF passive) ne doivent plus être utilisés. cf. RG2.1 Le numéro d'identification du titulaire du compte Conformément à la nouvelle notice IRS 2024-78, applicable à compter de la campagne 2026, si le TIN étranger (FTIN) du pays de résidence est disponible, il convient de le déclarer, accompagné de son attribut IssuedBy, pour chaque personne identifiée comme étant américaine dont le TIN américain requis est manquant.
4.2		>	TIN	issuedBy	[0..1]	2-digit	iso:CountryCode_Type	○	Code du pays émetteur du TIN. Pour la déclaration FATCA, un champ vide sera supposé indiquer les États-Unis comme juridiction d'émission du TIN. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence. Pour un compte qui a un bénéficiaire US substantiel mais un titulaire du compte non US (ou vice-versa), on doit

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
									obligatoirement renseigner le TIN pour la personne/entité US. Pour une personne/entité non US, l'attribut "TIN Issued By" doit être complété avec le code ISO du pays émetteur du TIN. Si le TIN étranger n'est pas disponible, on peut indiquer "NA" après l'attribut. Exemple : <sfa:TIN issuedBy="XX">NA</sfa:TIN> XX = le code ISO du pays étranger
4.3		>	Name	<sfa:Name>	[1..n]	Max 200 char	sfa:NamePerson_Type	V	
4.3		>	Name	nameType	[0..1]		stf:OECDNameType_Enum Type	N	
4.3.1		>>	PrecedingTitle	<sfa:PrecedingTitle>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.3.2		>>	Title	<sfa:Title>	[0..n]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.3.3		>>	FirstName	<sfa:FirstName>	[1..1]	Max 200 char	xsd:string	V	cf. RG3 Informations relatives au titulaire du compte
4.3.3		>>	FirstName	xnlNameType	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	O	cf. RG3 Informations relatives au titulaire du compte
4.3.4		>>	MiddleName	<sfa:MiddleName>	[0..n]	Max 200 char	xsd:string	O	cf. RG3 Informations relatives au titulaire du compte
4.3.4		>>	MiddleName	xnlNameType	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.3.5		>>	NamePrefix	<sfa:NamePrefix>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.3.5		>>	NamePrefix	xnlNameType	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.3.6		>>	LastName	<sfa:LastName>	[1..1]	Max 200 char	xsd:string	V	Nom du titulaire du compte. Ce champ peut contenir n'importe quel préfixe ou suffixe utilisé légalement par le titulaire du compte.
4.3.6		>>	LastName	xnlNameType	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.3.7		>>	GenerationIdentifier	<sfa:GenerationIdentifier>	[0..n]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.3.8		>>	Suffix	<sfa:Suffix>	[0..n]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.3.9		>>	GeneralSuffix	<sfa:GeneralSuffix>	[0..1]	Max 200	xsd:string	N	

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
						char			
4.4		>	Address	<sfa:Address>	[1..n]		sfa:Address_Type	V	cf. 3.3.12 Bloc générique sfa:Address_Type
4.5		>	Nationality	<sfa:Nationality>	[0..n]	2-digit	iso:CountryCode_Type	N	Nationalité. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence.
4.6		>	BirthInfo	<sfa:BirthInfo>	[0..1]			M	Date de naissance du titulaire du compte.
4.6.1		>>	BirthDate	<sfa:BirthDate>	[0..1]		xsd:date	O/M	Le format de cette donnée est AAAA-MM-JJ. La date de naissance doit être obligatoirement renseignée lorsque le TIN du titulaire du compte est inconnu
4.6.2		>>	City	<sfa:City>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.6.3		>>	CitySubentity	<sfa:CitySubentity>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	N	
4.6.4		>>	CountryInfo	<sfa:CountryInfo>	[0..1]	Max 200 char		N	
4.6.4.1	{OR	>>>	CountryCode	<sfa:CountryCode>	[1..1]	2-digit	iso:CountryCode_Type	N	La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence.
4.6.4.2	OR}	>>>	FormerCountryName	<sfa:FormerCountryName>	[1..1]	Max 200 char	xsd:string	N	

3.3.12 Bloc générique sfa:Address_Type

Ce bloc d'informations est référencé à différents niveaux dans l'arborescence des balises XML du message FATCA.
Les niveaux indiqués dans les tableaux suivants sont des niveaux relatifs de positionnement au niveau de la balise <sfa:Address>.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
5			Address_Type						BLOC GENERIQUE Address_Type Deux types d'adresse dans le schéma : • adresse structurée • adresse libre L'adresse au format structuré doit être utilisée sauf si l'IF déclarante ne peut renseigner les différentes parties de l'adresse dans les zones correspondantes. Adresse du dernier domicile connu de la personne titulaire du compte. Si cette adresse n'est pas disponible, l'IF doit déclarer l'adresse postale utilisée pour contacter le titulaire du compte. cf. RG3 Informations relatives au titulaire du compte
5			Address_Type	legalAddressType	[0..1]		stf:OECDLegalAddressType_EnumType	N	
5.1		>	CountryCode	<sfa:CountryCode>	[1..1]	2-digits	iso:CountryCode_Type	M	Code de pays associé à l'adresse du titulaire du compte La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence
5.2	{OR	>	AddressFree	<sfa:AddressFree>	[1..1]	Mex 4000 char	xsd:string	O	Saisie d'informations d'adresse en texte libre : toutes les coordonnées disponibles seront présentées comme une chaîne d'octets (blanc ou "/" (barre oblique) ou le retour à la ligne utilisé pour délimiter les parties de l'adresse). Cette option (AddressFree) ne doit être utilisée que si les données ne peuvent être présentées dans le format AddressFix. Si l'adresse au format structuré est utilisée, il est possible de saisir l'adresse de la rue complète du titulaire du compte dans l'élément AddressFree plutôt que d'utiliser les éléments fixes associés. Dans ce cas, la ville, la sous-entité, et le code postal doivent être remplis dans les éléments appropriés de l'adresse structurée. Dans le cas particulier où il s'agit d'une personne identifiée comme étant américaine dont le TIN requis est manquant, conformément à la Notice IRS 2024-78, à partir de 2026 il conviendra d'utiliser obligatoirement le format AddressFix, avec a minima les informations sur la ville (balise City) et le pays de résidence (balise CountryCode) de ladite personne. cf. RG3 Informations relatives au titulaire du compte
5.3	OR}	>	AddressFix	<sfa:AddressFix>	[1..1]		sfa:AddressFix_Type		

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
5.3.1		>>	Street	<sfa:Street>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	○	rue
5.3.2		>>	BuildingIdentifier	<sfa:BuildingIdentifier>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	○	Numéro de rue (à défaut bâtiment)
5.3.3		>>	SuiteIdentifier	<sfa:SuiteIdentifier>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	○	Complément d'adresse Exemple : n° d'appartement, résidence, etc.
5.3.4		>>	FloorIdentifier	<sfa:FloorIdentifier>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	○	N° d'étage
5.3.5		>>	DistrictName	<sfa:DistrictName>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	○	Département
5.3.6		>>	POB	<sfa:POB>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	○	Boîte postale
5.3.7		>>	PostCode	<sfa:PostCode>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	○	Code postal
5.3.8		>>	City	<sfa:City>	[1..1]	Max 200 char	xsd:string	✓	Commune
5.3.9		>>	CountrySubentity	<sfa:CountrySubentity>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	○	Région ou État fédéré
5.3	OR}	>	AddressFree	<sfa:AddressFree>	[0..1]	Max 4000 char	xsd:string	○	

3.3.13 Bloc générique sfa:OrganisationParty Type

Ce bloc d'information est référencé à différents niveaux dans l'arborescence des balises XML du message FATCA. Les niveaux indiqués dans les tableaux suivants sont des niveaux relatifs de positionnement au niveau de la balise <OrganisationParty_Type>.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
6			sfa:OrganisationParty_Type				sfa:OrganisationParty_Type		Ces données sont à compléter des éléments relatifs aux entités (IF déclarante, mandataire ou titulaire du compte).
6.1		>	ResCountryCode	<sfa:ResCountryCode>	[0..n]	2 digit	iso:CountryCode_Type	O	Cette donnée décrit le code du pays de résidence fiscale de l'entité déclarante, du mandataire ou de l'entité titulaire du compte faisant l'objet de la déclaration. (selon les champs concernés). La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence
6.2		>	TIN	<sfa:TIN>	[0..n]	Min 1 char Max 200 char	sfa:TIN_Type	M	Numéro d'identification. Si le TIN du titulaire d'un compte préexistant n'est pas connu, la zone peut être servie avec l'un des nouveaux codes suivants qui n'empêchent pas toutefois la génération d'un rapport d'erreur par l'IRS : 22222222 – Compte individuel préexistant dont le seul indice américain est un lieu de naissance aux États-Unis, et qui est autre qu'un compte déclaré sous le code 000222111. Ce code a la priorité si un autre code (autre que 000222111) peut également être applicable. 000222111 – Compte individuel de dépôt préexistant dont le seul indice américain est le lieu de naissance aux États-Unis. En outre, l'IF doit déterminer que le titulaire du compte est un résident de la juridiction où le compte est maintenu à des fins de lutte contre le blanchiment d'argent et de fiscalité. La notion de "compte de dépôt" a le sens défini dans l'accord intergouvernemental du modèle 1 applicable (Model 1 IGA). Ce code a la priorité si un autre code peut également être applicable. 33333333 – Nouveau compte individuel qui (1) présente des indices d'un lieu de naissance aux États-Unis, et (2) soit : (a) présente un changement de circonstances faisant que l'auto-certification initialement obtenue à l'ouverture du compte est incorrecte ou peu fiable, et une nouvelle auto-certification n'a pas été obtenue, ou

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
									(b) était en dessous du seuil de documentation et de déclaration du compte au moment de son ouverture et a ensuite dépassé le seuil, et une auto-certification n'a pas été obtenue. 4444444444 – Compte préexistant individuel ou d'une entité qui (1) a des indices autres que le lieu de naissance aux États-Unis, et (2) soit : (a) a un changement de circonstances, faisant que l'auto-certification ou autre documentation obtenue à l'origine est incorrecte ou peu fiable, et une nouvelle auto-certification ou autre documentation n'a pas été obtenue, ou (b) était en dessous du seuil de documentation et de déclaration du compte au moment de son ouverture et a ensuite dépassé le seuil, et une auto-certification ou d'autres documents n'ont pas été obtenus. 5555555555 – Nouveau compte individuel ou d'une entité qui a un indice américain autre que le lieu de naissance aux États-Unis, et (2) soit : (a) a un changement de circonstances faisant que l'auto-certification ou autre documentation obtenue à l'origine devient incorrecte ou peu fiable, et une nouvelle auto-certification ou autre documentation n'a pas été obtenue, ou (b) était en dessous du seuil de documentation et de déclaration du compte au moment de son ouverture et a ensuite dépassé le seuil, et une auto-certification ou d'autres documents n'ont pas été obtenus. 6666666666 – Compte d'entité préexistante détenu par une ENF passive avec une ou plusieurs personnes détenant le contrôle pour lesquelles aucune auto-certification n'a été obtenue, et aucun indice américain n'a été identifié. 7777777777 – Comptes inactifs - Pour les comptes préexistants pour lesquels il n'y a pas de TIN disponible et que le compte a été dormant ou inactif, mais reste au-dessus du seuil de déclaration, également connu sous le nom de "compte dormant". Un "compte dormant" est un compte qui répond à la définition énoncée dans la réglementation du Trésor américain §1.1471-4(d)(6)(ii) et qui n'a eu aucune activité financière pendant trois ans, à l'exception de la comptabilisation d'intérêts. Si un compte peut être classé dans plusieurs codes TIN, l'autre code a la priorité. 9999999999 – Tout compte pour lequel l'IF ne peut pas obtenir de TIN et aucun des autres codes TIN ne serait applicable. L'utilisation de ce code indique que l'IF a terminé son examen des comptes sans TIN américain et qu'elle a appliqué de bonne foi les codes TIN aux enregistrements, le cas échéant.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
									Les anciens codes (AAAAAAAA si le TIN du titulaire d'un compte préexistant n'est pas connu ou 000000000 lorsque le détenteur d'un tel compte est une EENF passive) ne doivent plus être utilisés. cf. RG2.1 Le numéro d'identification du titulaire du compte Conformément à la nouvelle notice IRS 2024-78 applicable à compter de la campagne 2026,, si le TIN étranger (FTIN) du pays de résidence est disponible, il conviendra de le déclarer, accompagné de son attribut IssuedBy, pour chaque personne identifiée comme étant américaine dont le TIN américain requis est manquant.
6.2		>	TIN	issuedBy	[0..1]	2-digit	iso:CountryCode_Type	○	Code du pays émetteur du numéro d'identification La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISOFATCATYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence Pour un compte qui a un bénéficiaire US substantiel mais un titulaire du compte non US (ou vice-versa), on doit obligatoirement renseigner le TIN pour la personne/entité US. Pour une personne/entité non US, l'attribut "TIN Issued By" doit être complété avec le code ISO du pays émetteur du TIN. Si le TIN étranger n'est pas disponible, on peut indiquer "NA" après l'attribut. Exemple : <sfa:TIN issuedBy="XX">NA</sfa:TIN> XX = le code ISO du pays étranger
6.3		>	Name	<sfa:Name>	[1..n]	Max 200 char	sfa:NameOrganisation_Type	V	
6.3		>	Name	nameType	[0..1]		stf:OECDNameType_EnumType	N	
6.4		>	sfa:Address	<sfa:Address>	[1..n]		sfa:Address_Type	V	cf. 3.3.12 Bloc générique sfa:Address_Type

3.4 Exemples de messages XML

Plusieurs exemples de fichiers XML sont fournis à titre indicatif en Annexe 3.

4.1 RG1 Informations relatives aux adresses

Le bloc générique §3.3.11 permet de renseigner les adresses du déclarant, du mandataire ou du titulaire du compte.

Précision : L'adresse d'un titulaire du compte personne physique correspond à l'adresse de son dernier domicile connu. Si l'IF déclarante ne dispose pas de cette adresse, elle est alors tenue de déclarer la dernière adresse postale utilisée pour contacter le titulaire du compte.

Le code du pays de l'adresse doit être renseigné dans la zone 5.1.

Les deux options de format permettent de renseigner les éléments de l'adresse :

- **Prioritairement au format structuré (*AdressFix*)**

Cette option doit être privilégiée pour toutes les déclarations, à moins que l'IF déclarante ne soit pas en mesure de renseigner les informations au format structuré.

Pour toutes les déclarations au format structuré, la zone 5.3.8 (objet « city ») de l'adresse au format structuré doit impérativement être renseignée. Si les données correspondant aux zones 5.3.7. et 5.3.9 sont disponibles, elles peuvent également être renseignées dans ces zones au format structuré. Les autres éléments de l'adresse devront être renseignés dans les zones correspondantes du format structuré, mais ils pourront, à défaut, être renseignés dans la zone du format libre.

Dans le cas particulier où un TIN américain est manquant pour une personne identifiée comme étant américaine, la nouvelle notice IRS 2024-78 instaure l'obligation d'utiliser le format AddressFix à partir de 2026, avec *a minima* les informations sur la ville et le pays de résidence de la personne précitée.

- **À défaut, au format libre (*AdressFree*)**

Cette option permet de renseigner les informations relatives à l'adresse en format libre et de façon moins structurée que l'option au format standard. Si l'IF déclarante utilise cette option, tous les détails disponibles de l'adresse doivent être renseignés sur une ligne, avec des espaces, le caractère « / » (barre oblique) ou le retour chariot-saut de ligne (code CRLF) comme séparateur entre les différentes parties de l'adresse.

Possibilité de combiner les deux formats :

L'utilisation simultanée des deux formats est possible si certains éléments ne peuvent être renseignés dans les zones du format structuré. L'IF a par exemple la possibilité d'indiquer l'ensemble des données relatives à la rue de l'adresse du titulaire du compte dans l'élément AddressFree plutôt que d'utiliser les zones 5.3.1 à 5.3.4.

Dans le cas d'une utilisation combinée des deux formats, et si les informations correspondant aux zones 5.3.7 (PostCode) et 5.3.9 (CountrySubentity) sont disponibles, ces dernières doivent être indiquées dans les éléments appropriés au format structuré.

4.2 RG2 Numéros d'identification

4.2.1 RG2.1 Le numéro d'identification du titulaire du compte

Le numéro d'identification du titulaire du compte correspond au NIF (TIN) de ce dernier.

Pour les comptes financiers ouverts à compter du 1er juillet 2014, le NIF du titulaire du compte doit être fourni par l'IF déclarante.

Pour les comptes financiers existants au 30 juin 2014, l'IF est tenue d'indiquer le NIF du titulaire du compte si elle dispose de cette information à compter du 1^{er} janvier 2019.

La balise « TIN » est de niveau Mandatory (M), c'est-à-dire obligatoire mais non contrôlée par le schéma XSD de la DGFIP. En l'absence de cette donnée, le fichier sera accepté sur le portail de dépôt Télé-TD et transmis à l'IRS. Après les contrôles de l'IRS, en cas d'absence de NIF ou si le NIF est incorrect ou si un code de remplacement est utilisé, un rapport d'erreur est généré avec une demande de correction de la donnée dans un délai de 120 jours.

À la suite de la fin de la période transitoire dite de « TIN relief », à compter du millésime 2020, l'IRS a mis en place un système de codes optionnels et génériques permettant aux institutions financières étrangères de modèle 1 (dont les IF françaises font partie) de palier l'absence de TIN. Les différents codes à inscrire en fonction des caractéristiques du compte et de son titulaire sont détaillés infra.

Depuis la campagne 2024, les codes des TIN de remplacement ont été mis à jour dans la notice IRS [2023-11](#) et dans la [FAQ](#) sur le site de l'IRS (Q6).

Dans le cadre des déclarations soumises pour la campagne 2025, les dispositions énoncées dans la notice 2023-11 demeurent en vigueur. À partir de la campagne 2026, ces dispositions sont renforcées par l'introduction de deux nouvelles exigences concernant l'élément AddressFix et le TIN étranger (FTIN), comme illustré en page 6 du présent cahier des charges.

Cependant, si l'utilisation de ces nouveaux codes permet à l'IRS d'apprécier les diligences effectuées par l'IF dans les situations particulières où le TIN n'a pu être obtenu, elle n'empêche pas la génération d'un rapport d'erreurs avec la demande de corriger l'enregistrement dans un délai de 120 jours.

Ainsi, la déclaration du TIN reste obligatoire et son absence ou l'utilisation d'un code de remplacement entraîne dans tous les cas la génération d'un rapport d'erreurs et non plus une application automatique des sanctions vis-à-vis des banques, selon les circonstances qui conduisent à cette absence de TIN.

<https://www.irs.gov/businesses/corporations/frequently-asked-questions-faqs-fatca-compliance-legal#reporting> - Q3

Concernant les suites à donner à la notification de rejet de l'IRS :

- si depuis la déclaration initiale aucun TIN n'a pu être obtenu pour les raisons évoquées dans les codes de remplacement correspondants, l'IF ne peut pas corriger sa déclaration du fait de l'absence d'éléments nouveaux. Comme indiqué dans la FAQ mise à disposition sur le site de

L'IRS, une IF ne sera pas automatiquement considérée comme défaillante si, bien qu'elle n'ait pas transmis le TIN de son client américain, elle conserve les traces des diligences qu'elle a entreprises afin d'obtenir celui-ci. Il est ainsi nécessaire de documenter lesdites diligences et d'être en mesure de les produire à l'IRS afin de prouver le bon respect des obligations de la loi FATCA ; la nouvelle notice IRS 2024-78 précise que la documentation des diligences doit être conservée jusqu'à la fin de l'année 2031 afin de bénéficier de « TIN relief » pour les millésimes 2025, 2026 et 2027 ;

- si au contraire l'IF a pu obtenir des TIN à déclarer à la place des codes de remplacement, elle doit corriger sa déclaration selon les modalités habituelles.

Les diligences précitées comprennent notamment :

- la mention et la déclaration de la date de naissance de chaque titulaire de compte pour lequel le TIN américain n'est pas renseigné ;
- de demander annuellement à chaque titulaire de compte le TIN américain ;
- de rechercher dans les données consultables par voie électronique conservées par l'IF tout TIN américain manquant ;
- d'utiliser le code de remplacement de TIN approprié.

Si la déclaration n'est pas corrigée dans un délai de 120 jours, l'IRS se réserve la possibilité d'un examen de conformité de l'IF, sans pour autant conclure automatiquement à un manquement. Plus précisément, une fois ce délai de 120 jours échu, l'administration américaine déterminera au regard des faits s'il y a une non-conformité significative. Dans une telle hypothèse, l'IF est informée et dispose d'un délai minimum de 18 mois pour remédier à ladite non-conformité avant que l'IRS ne puisse prendre d'éventuelles mesures, telles que le retrait d'identification globale de l'intermédiaire ou encore une retenue opérée sur certains paiements de source américaine.

Les codes de remplacement qui peuvent être utilisés sont les suivants :

22222222 – Compte individuel préexistant dont le seul indice américain est un lieu de naissance aux États-Unis, et qui est autre qu'un compte déclaré sous le code 000222111. Ce code a la priorité si un autre code (autre que 000222111) peut également être applicable.

000222111 - Compte individuel de dépôt préexistant dont le seul indice américain est le lieu de naissance aux États-Unis. En outre, l'IF doit déterminer que le titulaire du compte est un résident de la juridiction où le compte est maintenu à des fins de lutte contre le blanchiment d'argent et de fiscalité. La notion de "compte de dépôt" a le sens défini dans l'accord intergouvernemental du modèle 1 applicable (Model 1 IGA). Ce code a la priorité si un autre code peut également être applicable.

33333333 – Nouveau compte individuel qui (1) présente des indices d'un lieu de naissance aux États-Unis, et (2) soit :

(a) présente un changement de circonstances faisant que l'auto-certification initialement obtenue à l'ouverture du compte est incorrecte ou peu fiable, et une nouvelle auto-certification n'a pas été obtenue, ou

(b) était en dessous du seuil de documentation et de déclaration du compte au moment de son ouverture et a ensuite dépassé le seuil, et une auto-certification n'a pas été obtenue.

444444444 – Compte préexistant individuel ou d'une entité qui (1) a des indices autres que le lieu de naissance aux États-Unis, et (2) soit :

(a) a un changement de circonstances, faisant que l'auto-certification ou autre documentation obtenue à l'origine est incorrecte ou peu fiable, et une nouvelle auto-certification ou autre documentation n'a pas été obtenue, ou

(b) était en dessous du seuil de documentation et de déclaration du compte au moment de son ouverture et a ensuite dépassé le seuil, et une auto-certification ou d'autres documents n'ont pas été obtenus.

555555555 – Nouveau compte individuel ou d'une entité qui a un indice américain autre que le lieu de naissance aux États-Unis, et (2) soit :

(a) a un changement de circonstances faisant que l'auto-certification ou autre documentation obtenue à l'origine devient incorrecte ou peu fiable, et une nouvelle auto-certification ou autre documentation n'a pas été obtenue, ou

(b) était en dessous du seuil de documentation et de déclaration du compte au moment de son ouverture et a ensuite dépassé le seuil, et une auto-certification ou d'autres documents n'ont pas été obtenus.

666666666 – Compte d'entité préexistante détenu par une ENF passive avec une ou plusieurs personnes détenant le contrôle pour lesquelles aucune auto-certification n'a été obtenue, et aucun indice américain n'a été identifié.

777777777 – Comptes inactifs - Pour les comptes préexistants pour lesquels il n'y a pas de TIN disponible et que le compte a été dormant ou inactif, mais reste au-dessus du seuil de déclaration, également connu sous le nom de "compte dormant". Un "compte dormant" est un compte qui répond à la définition énoncée dans la réglementation du Trésor américain §1.1471-4(d)(6)(ii) et qui n'a eu aucune activité financière pendant trois ans, à l'exception de la comptabilisation d'intérêts. Si un compte peut être classé dans plusieurs codes TIN, l'autre code a la priorité.

999999999 Tout compte pour lequel l'IF ne peut pas obtenir de TIN et aucun des autres codes TIN ne serait applicable. L'utilisation de ce code indique que l'IF a terminé son examen des comptes sans TIN américain et qu'elle a appliqué de bonne foi les codes TIN aux enregistrements, le cas échéant.

Par ailleurs, l'utilisation des codes de substitution utilisés auparavant à la place du NIF (AAAAAAAAAA ou 000000000) n'est plus autorisée et génère également un rapport d'erreur depuis le millésime 2020.

EENF passives :

Pour un compte qui a un bénéficiaire US substantiel mais un titulaire du compte non US (ou vice-versa), on doit obligatoirement renseigner le NIF pour la personne/entité US.

Pour une personne/entité non américaine, l'attribut "TIN Issued By" doit être complété avec le code ISO du pays émetteur du NIF. Si le NIF étranger n'est pas disponible, on peut indiquer "NA" après l'attribut.

Dans l'exemple ci-dessous sont renseignés en bleu le TIN (non disponible) d'une personne non US et en rouge le TIN obligatoire pour la personne US :

```
<ftc:AccountHolder>
<ftc:Individual>
<sfa:ResCountryCode>CA</sfa:ResCountryCode>
<sfa:TIN issuedBy="XX">NA</sfa:TIN>
<sfa:Name>
<ftc:SubstantialOwner>
<ftc:Individual>
<sfa:TIN issuedBy="US">123456789</sfa:TIN>
```

XX représente le code ISO du pays.

Plus de précisions dans la FAQ ICCM, rubrique Populating the TIN field :

<https://www.irs.gov/businesses/corporations/irs-fatca-report-notifications-frequently-asked-questions>

L'IRS a notifié avoir mis à jour les contrôles de son schéma pour que la déclaration remplie de cette manière ne fasse pas l'objet d'une notification d'erreur. Si toutefois tel est le cas, la notification peut auquel cas être ignorée.

Si plusieurs numéros d'identification sont disponibles pour une même personne morale, la zone 6.2. peut être répétée.

4.2.2 RG2.2 Le numéro d'identification de l'IF déclarante, de son mandataire ou d'un intermédiaire

Le numéro d'identification d'une IF déclarante ou de son mandataire correspond au GIIN délivré par les autorités américaines.

Le numéro d'identification d'une IF créée sur le territoire américain agissant en qualité d'intermédiaire pour le compte financier déclaré ou pour une entité ayant reçu des paiements déclarés correspond à son numéro d'identification d'employeur délivré par les autorités américaines (EIN).

Le nombre de déclarations pouvant être effectuées pour une même entité déclarante (même GIIN) n'est pas expressément limité. Pour autant la DGFIP pourrait être amenée à restreindre ce principe si le nombre de déclarations ainsi déposées devait excéder un nombre raisonnable.

Précision : Les zones 2.3.2 et 2.4.2 ne doivent pas être répétées.

4.2.3 RG2.3 La catégorie déclarative de l'IF déclarante ou de son mandataire

La version 2.0 du schéma FATCA XML prévoit l'indication du code de l'IF qui procède au dépôt de la déclaration FATCA, qu'il soit fait usage ou non d'un mandataire. Les codes pouvant être utilisés, selon les cas, sont ceux figurant ci-dessous.

1. Pour le bloc ReportingFI :
- **FATCA601** : IFE participante (« Participating foreign financial institution ») ;

- **FATCA602** : IFE enregistrée réputée conforme (« Registered deemed-compliant foreign financial institution ») ;
- **FATCA603** : Succursale limitée (« Limited branch ») ou IFE limitée (« Limited FFI ») ;
- **FATCA604** : SANS OBJET ;
- **FATCA605** : Intermédiaire agréé (« Qualified Intermediary »- QI), société de personnes étrangère procédant à la retenue à la source (« Withholding Foreign Partnership - WP »), ou trust étranger procédant à la retenue à la source (« Withholding Foreign Trust - WT ») ;
- **FATCA606** : SANS OBJET ;
- **FATCA610** : Agent chargé d'effectuer la retenue à la source (« Withholding Agent ») ;
- **FATCA611** : SANS OBJET.

2. Pour le bloc Sponsor :

- **FATCA607** : Entité patronnant une IF patronnée (ou sponsorisée) (« Sponsoring entity of a sponsored FFI ») ;
- **FATCA608** : SANS OBJET ;
- **FATCA609** : SANS OBJET.

Règle d'utilisation du code déclarant selon les différents cas :

BLOC CONCERNÉ	RÈGLE
Reporting FI	Si l'entité déclarante (IF, entité non financière passive non américaine déclarante directe ou trust déclaré par son trustee) ne fait pas appel à un mandataire (sponsor), le code doit être servi dans le bloc Reporting FI
Intermediary	Le code ne doit pas être servi
Sponsor	Si l'entité déclarante fait recours à un intermédiaire (sponsor), le code doit être obligatoirement servi. Seule valeur possible : FATCA 607.

4.3 RG3 Informations relatives au titulaire du compte

Il convient d'identifier dans la zone 2.5.3 la personne américaine au sens de la loi FATCA, détentrice d'un compte déclarable.

Les éléments d'identification du titulaire de compte à déclarer sont détaillés dans le bloc générique 3.3.11 pour les personnes physiques et dans le bloc générique 3.3.13 pour les personnes morales, ainsi que dans le bloc 3.3.12 pour les éléments relatifs à l'adresse.

Pour les personnes physiques américaines, les éléments d'identification à fournir sont :

- **le NIF (obligatoire depuis le millésime 2020) ;**
- le nom de famille ;
- le (ou les) prénom(s) (pas indispensable) ;
- l'adresse et la date de naissance (le cas échéant).

Si l'IF ne dispose pas du prénom complet du titulaire du compte personne physique, la zone 4.3.3 peut être renseignée avec une initiale. Si aucune information n'est disponible sur le prénom du titulaire du compte personne physique, la zone 4.3.3 doit être renseignée avec la va-

leur « NFN ».

Si l'IF dispose d'un deuxième prénom du titulaire du compte personne physique, cette donnée doit être renseignée dans la zone 4.3.4.

Pour les entités américaines, les éléments d'identification à fournir sont :

- le NIF (obligatoire depuis le millésime 2020) ;
- le nom légal ;
- l'adresse.

Pour les entités non américaines détenues par une « Personne américaine déterminée », les éléments d'identification à fournir sont :

- le NIF de cette entité (non obligatoire, cf. §4.2.1) et de chacune des « Personnes américaines déterminées » (obligatoire depuis le millésime 2020, cf. §4.2.1) ;
- le nom légal de cette entité et de chacune des « Personnes américaines déterminées » ;
- l'adresse de cette entité et de chacune des « Personnes américaines déterminées » ;
- le cas échéant, le ou les prénom(s), la date de naissance des personnes physiques américaines concernées.

En outre, si le titulaire de compte est une entité, il doit être clairement identifié dans la zone 2.5.3.3 :

- comme étant une Entité non financière passive (FATCA102) ;
- comme étant une IF non participante (FATCA103) ;
- comme étant une Personne américaine déterminée (FATCA104).

4.4 RG4 Informations relatives au compte ou contrat

Il est généré autant de bloc 2.5 que de numéro de compte ou de contrat au titre d'un même titulaire de compte. Sur les comptes pluri-titulaires ou de démembrement de propriété (comptes joints entre époux, comptes collectifs, comptes en indivision et comptes de démembrement de propriété), il convient d'établir autant de bloc 2.5 qu'il y a de co-titulaires ou usufruitiers ou nu-propriétaires qui sont des personnes américaines concernées en mentionnant pour chacun le solde total ou la valeur totale du compte déclaré (et non en fonction des droits de chacun).

Numéro de compte ou de contrat (zone 2.5.2)

L'IF déclarante doit fournir le numéro de compte qu'elle utilise pour identifier le titulaire du compte ou le bénéficiaire. Les IF françaises doivent reporter dans la zone 2.5.2 la structure de l'IBAN ou du numéro de contrat.

L'IF peut préciser la nature du numéro de compte qu'elle fournit en indiquant l'un des codes suivants :

- pour un IBAN : **OECD601** ;
- pour un OBAN : **OECD602** ;
- pour un ISIN : **OECD603** ;

- pour un OSIN : **OECD604** ;
- pour un autre type de numéro de compte ou de contrat : **OECD605**.

Si l'IF ne dispose pas d'un numéro de compte ou d'un numéro de contrat, elle doit faire figurer dans cette zone le numéro d'identification unique qu'elle utilise pour identifier le titulaire du compte ou le bénéficiaire.

Si l'IF n'a pas de système de numérotation, il doit être mentionné « NANUM » signifiant qu'il n'y a aucun numéro de compte (*no account number*).

Si le titulaire de compte dispose de plusieurs numéros de compte ou de numéros de contrat, il est établi autant de bloc 2.5 que de numéros de compte ou de contrat.

Les comptes de succession ne sont pas considérés comme des comptes financiers et ne sont donc pas à déclarer dès lors que l'IF détient un document attestant du décès du titulaire du compte. Ils ne deviennent déclarables que lorsqu'intervient l'acte de dévolution successorale.

Si elle le souhaite ou le juge utile, l'IF peut indiquer que le compte a fait l'objet d'une clôture ou d'un transfert pour la totalité de ses avoirs en cours d'année. Il est précisé que les transferts au sein d'une même entité déclarante n'entrent pas dans le champ de cette option déclarative.

4.5 RG5 Sommes et valeurs à déclarer

Tout compte financier détenu directement ou indirectement par une « Personne américaine déterminée », ouvert auprès d'une IF déclarante, doit faire l'objet d'une déclaration, sauf application d'une règle d'exonération ou lorsque le produit est exclu des comptes financiers déclarables en vertu de la section III de l'annexe 2 de l'accord intergouvernemental entre la France et les États-Unis.

Les comptes à déclarer sont :

- les nouveaux comptes ouverts à compter du 01/07/2014 ;
- les comptes préexistants de valeur élevée identifiés au 30/06/2014 ;
- les comptes préexistants de faible valeur identifiés au 30/06/2014.

Les sommes ou valeurs (zones 2.5.5 et 2.5.6) à déclarer sont celles constatées à la fin de l'année civile considérée ou d'une autre période de référence adéquate ou immédiatement avant la clôture ou le transfert si le compte a été clos ou si ses avoirs ont été transférés en totalité vers une autre entité déclarante au cours de l'année en question. Dans ce dernier cas, il convient de retenir le dernier solde non nul connu ou, à défaut, le solde du compte présent au 31 décembre de l'année précédant la clôture ou le transfert.

Comme indiqué ci-dessus, les soldes de compte nuls ou négatifs ne sont en principes pas déclarables. Toutefois, dans l'hypothèse où le déclarant décide néanmoins de faire mention d'une telle situation, il est techniquement possible de faire figurer un solde de compte nul ou négatif dans le cadre du schéma FATCA XML.

Les montants à déclarer dans la zone 2.5.5 sont :

- le solde de chaque compte ou la valeur du compte titres ;

- la valeur de rachat d'un contrat d'assurance-vie ;
- la valeur de rachat d'un contrat ou bon de capitalisation ;
- la valeur de capitalisation d'un contrat de rente.

Pour les comptes d'entités non financières passives non américaines détenues à plus de 25 % en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit par des personnes physiques américaines, il convient de mentionner pour chacune d'entre elles le solde ou la valeur totale du compte déclaré (et non en fonction des droits qu'elles détiennent dans l'entité non-américaine).

Le montant brut des revenus suivants perçus devra être déclaré dans la zone 2.5.6 :

1. Sur les comptes de dépôt :
 - le montant brut total des intérêts versés ou crédités sur le compte au cours de l'année civile ou d'une autre période référence adéquate (type **FATCA 502**).
2. Sur les comptes conservateurs, le montant brut total des revenus suivants versés ou crédités sur le compte au cours de l'année civile ou d'une autre période de référence adéquate :
 - les dividendes (type **FATCA 501**) ;
 - les intérêts (type **FATCA 502**) ;
 - le produit brut total de la vente ou du rachat d'un bien versé ou crédité sur le compte (**FATCA 503**) ;
 - les autres revenus (type **FATCA 504**).
3. Sur les autres comptes :
 - le montant brut total versé au titulaire du compte ou porté à son crédit au cours de l'année civile, y compris le montant total des sommes remboursées au titulaire de compte au cours de cette même période (type **FATCA 504**).

Les définitions et les modalités de détermination des produits déclarables figurent au [BOI-INT-AEA-10-40](#).

Précision : Les montants des paiements et des soldes doivent être indiqués jusqu'au centième de la devise concernée. Le séparateur de centimes devra être un point (ex : 100.56).

4.6 RG6 Constitution des fichiers

4.6.1 RG6.1 Architecture générale des fichiers

Afin de faciliter le suivi du dépôt des fichiers effectué, **il est fortement recommandé de procéder au dépôt de fichiers contenant des informations pour une seule entité déclarante et pour une seule année millésime.** Avec cette règle, chaque fichier ainsi constitué contient donc un seul bloc de données <ReportingFI> et une seule balise <ReportingPeriod>.

Exemple 1 : un prestataire de service souhaite déposer des données initiales pour deux déclarants (ReportingFI) différents A et B, au titre d'une même année millésime (ReportingPeriod). Dans ce cas, **il est fortement recommandé de procéder au dépôt de deux fichiers distincts : un fichier initial pour le déclarant A et un autre fichier initial pour le déclarant B.**

Exemple 2 : un même déclarant (ReportingFI) A souhaite modifier des informations transmises dans deux fichiers précédemment transmis qui concernaient deux années millésimes différentes (N-1 et N-2). Dans ce cas, **il est fortement recommandé de procéder au dépôt de deux fichiers distincts : un fichier modificatif pour l'année millésime (ReportingPeriod) N-1 et un autre fichier modificatif pour l'année millésime N-2.**

4.6.2 RG6.2 Types de déclarations possibles

La déclaration rectificative ne doit pas être confondue avec les déclarations transmises pour recyclage après qu'une anomalie de nature technique ait été détectée. Les modalités de recyclage des fichiers comportant des anomalies bloquantes sont précisées au §5.3 Contrôles du présent cahier des charges.

Toute déclaration initiale peut être rectifiée au moyen d'une **déclaration rectificative**.

Il existe plusieurs types de déclarations répertoriées de FATCA 1 à FATCA 4 pour procéder à ces dépôts initiaux et rectificatifs,

FATCA 1

Ce type de déclaration est utilisé dans les cas suivants :

- pour les fichiers contenant des données qui font l'objet d'un premier envoi à l'IRS. Il s'agit dans ce cas d'une déclaration initiale ;
- pour les fichiers contenant des comptes ou contrats qui ont été omis sur une déclaration de type FATCA 1 précédemment transmise. Il s'agit dans ce cas d'une déclaration additive ;
- pour réémettre des données précédemment transmises qui ont ensuite fait l'objet d'une annulation au moyen d'une déclaration FATCA 3 (cf. ci-dessous). Il s'agit dans ce cas de la partie « remplace » d'une procédure assimilée à une action de type « annule et remplace ».

FATCA 2

Les déclarations de ce type (déclaration de correction) sont **uniquement** utilisées dans les cas où les autorités américaines renvoient le fichier aux autorités françaises en notifiant un problème avec le fichier ou les données et en demandant une correction des données, sauf lorsque les éléments à corriger concernent certains types de données mentionnés ci-dessous (cf. FATCA 3). Ces cas particuliers nécessitent l'utilisation d'une procédure assimilée à une action « annule et remplace » effectuée au moyen d'une déclaration FATCA 3 suivie d'une déclaration FATCA 1 (cf. ci-dessous rubrique « FATCA 3 »).

Les déclarations de type FATCA 2 ne sont donc pas utilisées pour procéder à une modification spontanée de données d'un fichier précédent, sans demande préalable de l'IRS. L'utilisation à tort d'une déclaration de type FATCA 2 provoque le rejet par l'IRS des enregistrements qu'elle contient (anomalie de type 8010 dans la nomenclature de l'IRS). Les modifications de données sans requête préalable de l'IRS sont effectuées, selon les cas au moyen d'une déclaration FATCA 4 ou d'une séquence assimilée à une procédure « Annule et remplace » (FATCA 3 puis FATCA 1), comme détaillé ci-dessous.

Les déclarations de type FATCA 2 ne doivent pas non plus être utilisées dans les cas où des problèmes de décryptage, de format XML ou d'autres erreurs de fichiers seraient constatés (erreur de niveau « File » dans la terminologie de l'IRS). Dans ces derniers cas, l'envoi incriminé

est réputé n'avoir jamais été reçu par l'IRS et le fichier doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration de même type que la déclaration rejetée.

FATCA 3

Les déclarations de ce type sont utilisées dans les cas suivants :

- pour annuler des données précédemment transmises à tort dans une déclaration initiale de type FATCA 1 qui doivent faire l'objet d'une annulation pure et simple (éléments déclarés à tort). Dans ce cas, le fichier FATCA 3 n'est pas suivi de l'envoi d'un autre fichier ;
- pour procéder à l'annulation de données dans le cadre d'une procédure pouvant s'assimiler à une action de type « Annule et remplace ». Cette procédure est utilisée lorsque le déclarant souhaite modifier certaines données précédemment transmises ou lorsque l'IRS demande la correction de données de même type. Les données initiales à corriger sont annulées au moyen d'une déclaration de type FATCA 3 (action « annule ») avant que les données correctes à retenir soient émises au moyen d'une déclaration de type FATCA 1 (action « remplace »).

Cette procédure assimilée à une action de type « annule et remplace » au moyen d'une déclaration FATCA 3 suivie d'une déclaration FATCA 1 concerne uniquement les erreurs ou anomalies suivantes :

- GIIN de l'IF déclarante erroné ou omis ;
- absence du NIF ou NIF erroné pour le titulaire de compte ou la personne américaine détenant une participation dans une personne morale non américaine ;
- absence du NIF ou de la date de naissance pour le titulaire de compte ou la personne américaine détenant une participation dans une personne morale non américaine ;
- absence de NIF et date de naissance incorrecte pour le titulaire de compte ou la personne américaine détenant une participation dans une personne morale non américaine ;
- le nom du titulaire de compte ou la personne américaine détenant une participation dans une personne morale non américaine est erroné ;
- le nom et l'adresse du titulaire de compte ou la personne américaine détenant une participation dans une personne morale non américaine sont erronés.

REMARQUE IMPORTANTE : pour pouvoir valablement annuler des données émises dans une déclaration précédente, toutes les données contenues dans un enregistrement d'une déclaration de type FATCA 3 doivent être strictement identiques à celles contenues dans un enregistrement à annuler. Toute divergence entre les données d'origine et les données à annuler provoque le rejet par l'IRS de l'enregistrement concerné de la déclaration FATCA 3 (anomalie de type 8011 dans la nomenclature de l'IRS).

Exemple : une déclaration initiale est signalée par l'IRS comme comportant un NIF erroné. Toutes les données du compte doivent d'abord être annulées au moyen d'une déclaration de type FATCA3. La totalité des données correctes à retenir, y compris donc le NIF corrigé, dans cet exemple, est réémise au moyen d'une déclaration de type FATCA 1.

En conséquence, la déclaration de type FATCA 3 pour annulation doit mentionner le NIF erroné, tel qu'il figurait dans la déclaration initiale, afin que le système informatique de l'IRS puisse valablement faire le lien entre les données erronées contenues dans la déclaration initiale et celles contenues dans la déclaration FATCA 3 qui vient les annuler.

FATCA 4

Les déclarations de type FATCA 4 (déclaration de modification) sont utilisées pour modifier un fichier précédemment reçu par les autorités américaines mais contenant des informations erronées. **Ce type de déclaration doit être utilisé si une déclaration de type FATCA 2 ou de type FATCA 3 ne peut pas être utilisée (cf. ci-dessus).**

Le nombre de déclarations rectificatives se rapportant à un même fichier initial n'est pas limité. Si une erreur ou une omission est constatée par l'IF déclarante et que le délai de dépôt des déclarations initiales est écoulé, la déclaration rectificative doit parvenir dans les meilleurs délais à l'administration fiscale française.

En cas de données corrigées ou annulées (type FATCA 3 et 4), les établissements ne doivent renvoyer que le bloc erroné ou modifié avec le MessageRefID à corriger renseigné dans la zone « CorrMessageRefID ».

PRÉCISION SUR LE CHAÎNAGE DES FICHIERS : lors de la constitution de leurs fichiers de données à corriger ou annuler, les déclarants doivent porter une vigilance particulière au respect du chaînage avec le fichier dont les données sont corrigées ou annulées. Ce chaînage s'effectue par rappel des références MessageRefID et DocRefID du fichier d'origine dans les balises CorrMessageRefID et CorrDocRefID du fichier de données corrigées (FATCA 2), annulées (FATCA 3) ou modifiées (FATCA 4). Son principe général est rappelé dans l'illustration figurant à la fin du Chapitre 4. Ce contrôle de chaînage n'est pas effectué par la DGFIP mais par l'IRS, qui signale toute erreur éventuelle dans ce chaînage au moyen d'une notification d'anomalie. Dans ce cas, les déclarants sont contactés par la DGFIP et doivent alors procéder à un nouveau dépôt afin de corriger l'anomalie de chaînage signalée par l'IRS.

Dans le cas particulier d'une procédure assimilée à une action de type « Annule et remplace » (FATCA 3 puis FATCA 1), comme rappelé ci-dessus, la déclaration FATCA 3 doit comporter un chaînage avec les références des données de la déclaration précédente qu'elle vient annuler. Les données à annuler devront être strictement identiques aux données du fichier d'origine (cf. page précédente « Remarque importante »). En revanche, la nouvelle déclaration FATCA 1 (« remplace »), consécutive au dépôt de la déclaration FATCA 3 ne comporte aucun chaînage avec celle-ci et donc aucune balise CorrMessageRefID ou CorrDocRefID en lien avec une quelconque déclaration précédente.

REMARQUES IMPORTANTES SUR LE SÉQUENCEMENT D'ENVOI DES FICHIERS FATCA 1 ET FATCA 3 :

Procédure d'annulation de données : dépôt d'une déclaration initiale FATCA 1 suivie d'une déclaration d'annulation de données FATCA 3

Dans le cas d'une procédure d'annulation de données opérée au moyen d'une déclaration FATCA 3, **il est fortement conseillé de ne pas adresser cette déclaration de type FATCA 3 moins d'une semaine** après le dépôt de la déclaration dont les données doivent être annulées. En effet, si le fichier FATCA 3 est déposé à une date trop proche du fichier d'origine, ces deux fichiers pourraient être transmis en même temps à l'IRS. Le système informatique de l'IRS est alors susceptible de procéder à la lecture du fichier d'annulation FATCA 3 avant la lecture du fichier dont les données doivent être annulées. Le système informatique de l'IRS ne peut dans ce cas valider le principe du chaînage des fichiers tel qu'il est rappelé ci-dessous et procède au rejet automatique du fichier FATCA 3 pour défaut de chaînage (erreur de type 8011 dans la nomenclature de l'IRS).

Procédure de réémission de données : dépôt d'une déclaration d'annulation de données FATCA 3 suivie d'une déclaration de réémission de données FATCA 1

Sur un principe identique à la règle rappelée ci-dessus, **il est également conseillé de ne pas adresser une déclaration de type FATCA 1 visant à réémettre des données précédemment annulées moins d'une semaine** après le dépôt de cette déclaration d'annulation FATCA 3. Dans ce cas, le système informatique de l'IRS est susceptible de procéder à la lecture du fichier de réémission des données FATCA 1 avant le fichier d'annulation de données FATCA 3. Les données réémises se trouvent alors temporairement en doublon par rapport à la déclaration FATCA 1 d'origine dont les données n'ont pas encore été annulées par la déclaration FATCA 3. Dans ce cas, l'IRS est susceptible d'adresser un message d'erreur indiquant la présence de données en doublon (erreur de type 8008 dans la nomenclature de l'IRS).

4.6.3 RG6.3 Notification des anomalies relevées par l'IRS

Les anomalies relevées et les demandes d'informations complémentaires adressées par l'IRS passent toujours par la DGFIP qui se charge de contacter le déclarant afin de l'informer de la situation et de l'inviter à procéder aux compléments ou modifications nécessaires, le cas échéant.

Les déclarants concernés par ce type de situation peuvent utilement se référer à la documentation de l'IRS. En particulier, l'*international compliance management model* (ICMM) *Notification User Guide* (Publication 5189) détaille les motifs possibles de rejet des fichiers ou des enregistrements, les codes de la nomenclature de l'IRS et les actions à mettre en œuvre afin de procéder à la correction de ces anomalies. Ce document en anglais est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/p5189.pdf>

D'une manière générale, la documentation à jour publiée par l'IRS sur l'ensemble des processus déclaratif FATCA, ce qui inclut les User Guides, est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.irs.gov/businesses/corporations/fatca-xml-schemas-and-business-rules-for-form-8966>

4.7 RG7 Déclarations ne comportant aucun compte à déclarer

L'obligation déclarative, conformément à l'accord intergouvernemental du 14 novembre 2013, s'applique à toutes les IF entrant dans le champ d'application de la loi FATCA.

En l'absence de précisions lors de la réalisation initiale du cahier des charges, la DGFIP a ouvert une possibilité de déclarer un état néant sur le portail Tiers Déclarants (cf. **§Déclaration d'un état néant**).

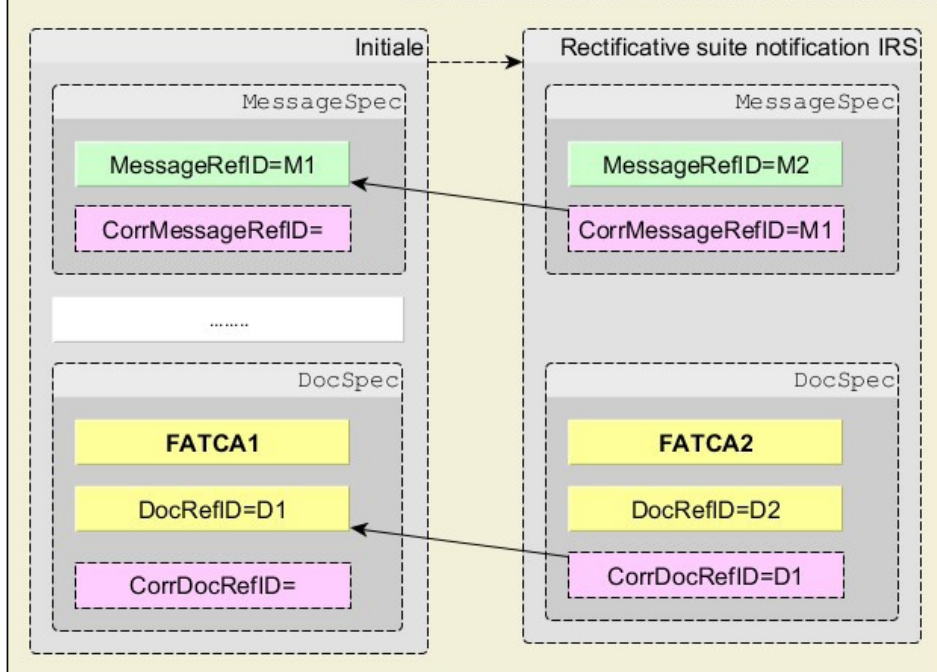
Le site de l'IRS précise très clairement cette situation pour les entités n'ayant pas de compte à déclarer en indiquant que la soumission d'un état néant n'est pas obligatoire mais uniquement optionnelle.

La version 2.0 du schéma FATCA XML a ajouté la possibilité d'indiquer une absence totale de compte à déclarer au moyen d'une zone spécifique du fichier (cf. page 27 – NilReport).

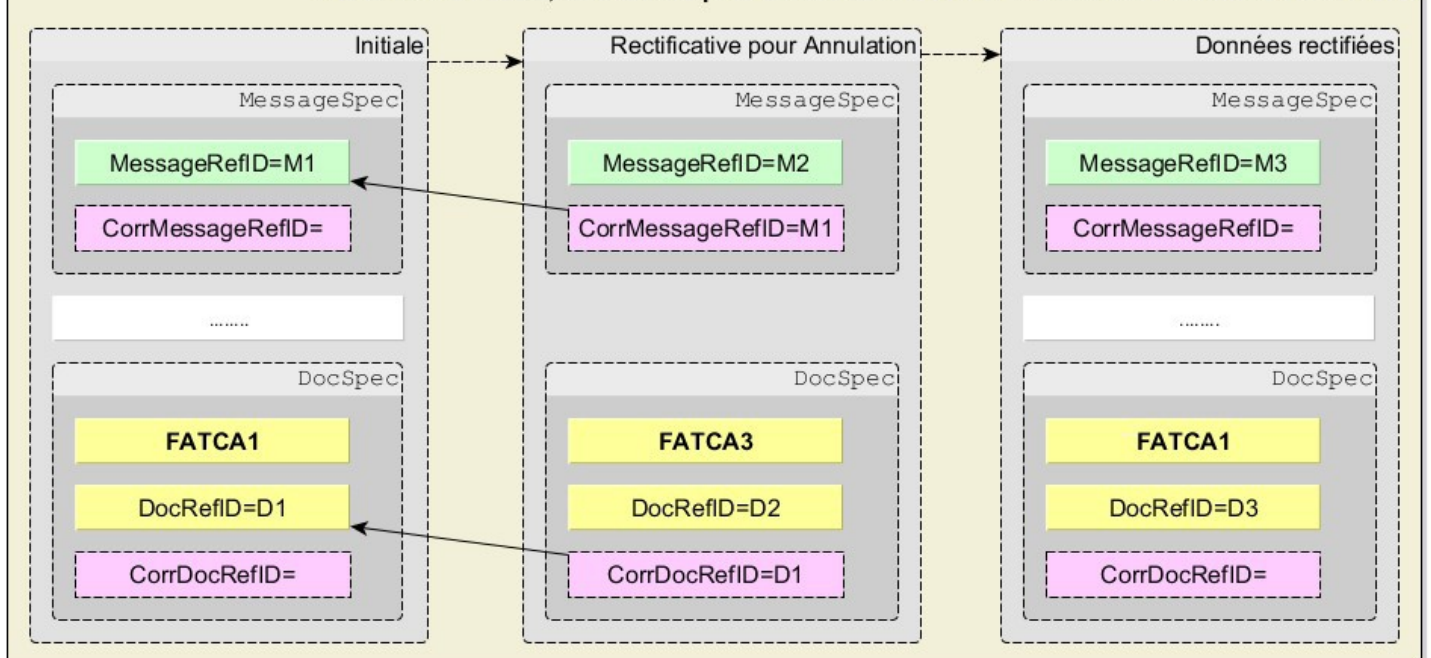
Compte tenu de cette information et afin d'optimiser au mieux les envois vers l'IRS, dans le cas d'un état néant, il est préconisé (au choix et par ordre de préférence ci-dessous) :

- 1 – prioritairement de ne rien déposer ;
- 2 – de saisir l'information sur cet état néant lors du dépôt dans l'outil de collecte (Télé-TD) ;
- 3 – de servir la zone du fichier indiquant une absence totale de compte à déclarer (NilReport), pour celles qui préfèrent *in fine* cette option.

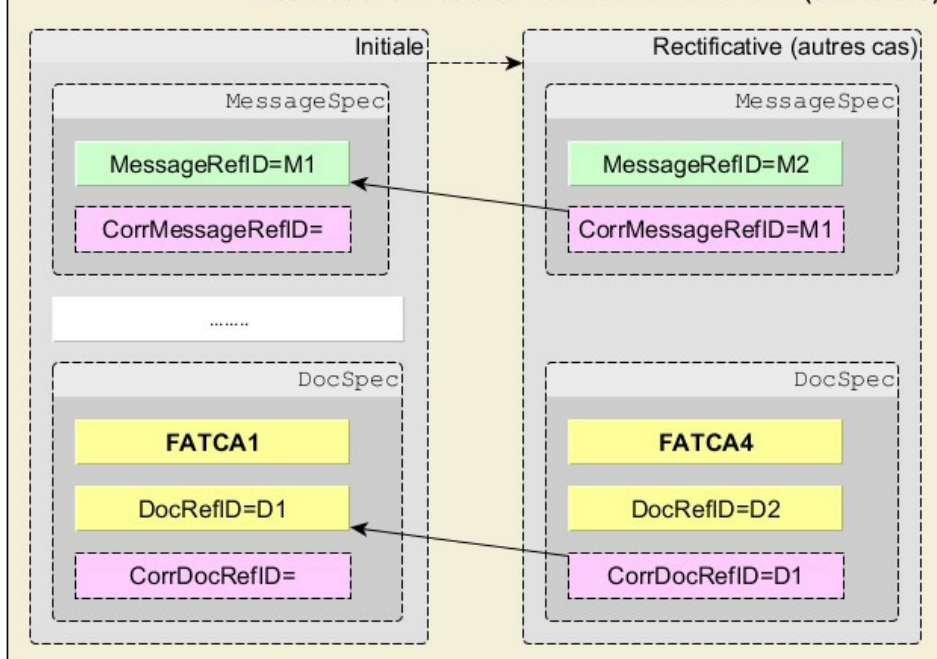
Déclarations initiale et rectificative via FATCA2



Déclarations initiale, rectificative pour annulation via FATCA3 et données rectifiées via FATCA1



Déclarations initiale et rectificative via FATCA4 (autres cas)



5.1 Envoi des fichiers

Pour faciliter la transmission des fichiers de la collecte FATCA XML, l'administration fiscale propose un service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) qui permet d'effectuer par Internet, de manière sécurisée la déclaration des informations visées par le présent cahier des charges. Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Les fichiers transférés feront l'objet de 2 contrôles distincts et dé-corrélés dans le temps :

- les contrôles de « premier niveau » ;
- les contrôles de « second niveau ».

Ces contrôles sont décrits au §5.3.1 Contrôles de premier niveau et § Contrôles de niveau Validation

Télé-TD ne restitue que le contrôle de premier niveau.

5.1.1 Description des fonctionnalités

La constitution et le dépôt d'un fichier sur le site impots.gouv.fr s'effectue au moyen d'un parcours déclaratif constitué de plusieurs phases successives. Ces différentes phases peuvent se résumer ainsi :

- s'assurer de disposer, ou procéder à la création, d'un Espace professionnel sur le site impots.gouv.fr et adhérer au service « Tiers déclarant » dans cet Espace professionnel, si cette adhésion n'est pas déjà active ;
- constituer le fichier selon le schéma décrit dans ce cahier des charges et lui donner un nom conforme aux règles prescrites ;
- compresser puis chiffrer le fichier ;
- tester le fichier avant son envoi à la DGFIP via le service « Test tiers déclarants » dans l'onglet « Mes autres services » de l'Espace professionnel du site impots.gouv.fr ;
- procéder au dépôt du fichier réel via le service « Tiers déclarant » de l'Espace professionnel du site impots.gouv.fr.

Les contrôles sont décrits au §5.3.1 Contrôles de premier niveau et § Contrôles de niveau Validation

5.1.2 Modalité d'utilisation du service

Afin de renforcer la sécurité de l'acheminement des données transmises par les tiers déclarants à la DGFIP, les services en ligne « Tiers déclarants » sont désormais accessibles depuis l'Espace professionnel d'impots.gouv.fr.

Les fichiers transmis doivent être nommés selon un formalisme précis à respecter obligatoirement.

La sécurisation des données transmises est renforcée au moyen d'une compression et d'un chiffrement obligatoires des fichiers transmis.

Pour toutes questions concernant l'Espace professionnel et l'habilitation au service « Tiers déclarant », vous pouvez contacter notre assistance :

- par téléphone au 0809 400 210 (service gratuit + prix appel), du lundi au vendredi de 8h à 18h ;
- par le formulaire électronique disponible depuis le site <https://www.impots.gouv.fr/contacts/> Accéder > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne de données > Accéder au formuel.

Pour toutes questions d'ordre technique concernant la procédure de transmission d'un fichier TD/Bilatéral, les déclarants qui se trouvent confrontés à des problèmes spécifiques ont la possibilité de contacter l'Assistance de l'Établissement de services informatiques (ESI) de NEVERS chargée de répondre aux questions de nature technique :

- par téléphone au 0809 400 230 (service gratuit + prix appel), du lundi au vendredi de 8h à 18h ;
- par formulaire sur le site « <https://www.impots.gouv.fr/contacts/Professionnel> > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure du service Tiers-déclarants > 2. Tiers-déclarants : Envoi de fichiers. »

5.1.2.1 Création d'un Espace professionnel par la personne en charge du dépôt de la déclaration

Le dépôt de la déclaration FATCA s'effectue obligatoirement et exclusivement dans l'Espace professionnel du site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) depuis la campagne 2023 (millésime 2022). Le remettant, c'est-à-dire la personne physique qui procède au dépôt du fichier, doit donc préalablement s'assurer qu'il dispose d'un accès à l'Espace professionnel sécurisé et qu'il est habilité à procéder à des dépôts de fichiers pour le compte de(s) l'institution(s) financière(s) qui figure(nt) dans la déclaration.

Si tel n'est pas le cas, il convient d'abord pour le remettant de créer un Espace professionnel sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr). Deux modes de création d'Espace professionnel sont possibles :

- le mode simplifié : création d'un Espace pour sa propre entreprise pour laquelle il n'y a pas de partage de la gestion des services en ligne (cf. [fiche créer_espace_pro_simplifie_adherer_service](#)) ;
- le mode expert : lorsque la personne physique représente une entreprise ou intervient pour le compte de plusieurs entreprises (cf. [fiche créer_espace_pro_expert](#)).

Pour plus d'informations sur la création de l'Espace professionnel, vous pouvez consulter les [fiches focus sur les téléprocédures des professionnels](#), disponibles sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Cette étape doit être réalisée au titre du premier dépôt. Elle n'a pas à être renouvelée pour les dépôts futurs, sauf si une autre personne physique, qui ne possède pas déjà d'un Espace professionnel, est chargée de procéder au dépôt des fichiers, en remplacement de la personne initialement désignée. L'Espace professionnel est en effet lié à une personne physique en particulier et non pas à l'institution financière pour le compte de laquelle une ou plusieurs de ces personnes physiques peuvent être autorisées à agir sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Illustration 1 : page d'accueil de l'Espace professionnel du site [impots.gouv.fr](https://cfspro.impots.gouv.fr/mire/accueil.do) (<https://cfspro.impots.gouv.fr/mire/accueil.do>)

La page d'accueil de l'Espace professionnel permet de :

- créer son Espace professionnel (première connexion) ;
- se connecter à son Espace professionnel et d'accéder à ses services (compte déjà créé) ;
- activer le service « Tiers déclarants » au sein de l'Espace professionnel (cf. point ci-dessous).



Nota : la création d'un Espace professionnel nécessite la détention d'un numéro SIREN. En cas d'absence d'identification au répertoire SIRENE, il convient de se rapprocher du service des impôts des entreprises (SIE) compétent afin d'obtenir, selon la situation, un identifiant provisoire du dossier (IDSP) ou un numéro SIREN. Cet identifiant peut être utilisé pour les campagnes suivantes sans qu'il soit nécessaire de renouveler cette démarche.

Les pseudo-SIRET précédemment utilisés par certains tiers déclarants pour transmettre leur déclaration ne permettent pas de créer un Espace professionnel. La même démarche doit donc être effectuée par ces déclarants pour **obtenir un IDSP ou un numéro SIREN** qui remplace le pseudo-SIRET.

Le service compétent varie en fonction du lieu de situation du déclarant :

- l'établissement est situé en France : le SIE géographiquement compétent peut être déterminé et contacté selon la procédure précisée sur la fiche *Je prends rendez-vous avec mon service Professionnel*, ou directement via la page contact ;

- l'établissement est situé hors de France : il relève dans ce cas du service des impôts des entreprises étrangères (SIEE), 10 rue du centre, TSA 20011, 93465 NOISY LE GRAND CEDEX, tél 01.72.95.20.31, Courriel : siee.dinr@dgfip.finances.gouv.fr

5.1.2.2 Adhésion au service Tiers déclarant

Une fois dotée d'un Espace professionnel actif, la personne physique en charge du dépôt d'une déclaration doit adhérer au service « Tiers déclarant » si elle n'est pas déjà habilitée à ce service pour le compte du ou des déclarants.

À l'issue de cette vérification, plusieurs situations doivent être distinguées :

– le titulaire de l’habilitation au service « Tiers déclarant » est bien la personne actuellement désignée par l’IF déclarante pour effectuer les dépôts à compter de janvier 2023. Aucune action complémentaire n’est alors requise ;

– le titulaire de l’habilitation au service « Tiers déclarant » est bien la personne actuellement désignée par l’IF déclarante pour effectuer les dépôts, mais une autre personne devra également accéder au service de l’Espace professionnel. Dans ce cas, le titulaire doit alors déléguer l’habilitation au service « Tiers déclarants » à l’autre personne (qui doit être préalablement détentrice de son propre Espace professionnel), l’habilitant ainsi pour le compte de l’entreprise. Les dépôts seront effectués par le titulaire et/ou les délégataires désignés par le titulaire. Les fiches suivantes sont à votre disposition pour réaliser cette opération :

Fiche SL 4 : [Désigner un Administrateur Suppléant](#),

Fiche SL 5 : [Désigner des délégataires et consulter les délégations](#) ;

– le titulaire de l’habilitation au service « Tiers déclarant » n’est pas la personne actuellement désignée par l’IF déclarante pour effectuer les dépôts. Une autre personne, titulaire d’un Espace professionnel, doit donc accéder au service. Cette personne doit alors demander depuis son propre Espace professionnel une substitution du service Tiers déclarants pour le compte de l’entreprise concernée. Le code d’activation permettant de valider la substitution est adressé par courrier postal sous quinze jours au siège social de l’entreprise et doit être communiqué par l’entreprise à la personne devenant nouveau titulaire du service. Les fiches suivantes sont à votre disposition pour réaliser cette opération :

Fiche SL 3 : [Demander à remplacer le titulaire d'un service \(substitution\)](#),

Fiche SL 5 : [Désigner des délégataires et consulter les délégations](#).

À l’inverse les personnes qui n’ont pu être habilitées automatiquement devront effectuer la démarche d’adhésion au service. Celle-ci est décrite dans une fiche illustrée, disponible sur le site impots.gouv.fr : Fiche SL 2 : [Demander une adhésion aux services en ligne](#).

Pour renforcer la sécurisation des accès aux services de l’Espace professionnel, la procédure d’adhésion nécessite notamment l’envoi d’un code d’activation qui est adressé à l’IF déclarante concernée par voie postale, ce code devant ensuite être communiqué au détenteur de l’Espace professionnel pour activer le service « Tiers déclarant ». Par conséquent, compte tenu des délais postaux d’acheminement du courrier portant le code d’activation, la finalisation de la procédure d’adhésion nécessite plusieurs jours et doit donc être anticipée, notamment par rapport à la date limite de dépôt de la déclaration FATCA.

Cette étape d’adhésion au service « Tiers déclarant » doit être réalisée au titre du premier dépôt effectué par la personne physique détentrice de l’Espace professionnel qui souhaite pouvoir procéder au dépôt d’une déclaration. Dans l’hypothèse où cette personne physique souhaite pouvoir déposer pour le compte de plusieurs déclarants (groupe de sociétés, prestataires de services, etc), elle doit renouveler l’opération pour chacun des déclarants concernés. En revanche, une fois l’adhésion validée pour une entreprise donnée, la personne n’a pas à renouveler cette procédure d’adhésion pour les dépôts futurs à réaliser pour le compte de ces mêmes déclarants.

L’ensemble de la documentation relative aux différentes opérations pouvant être réalisées dans l’Espace professionnel est disponible sur la page dédiée du site impots.gouv.fr : [Fiches focus sur les téléprocédures](#).

Ci-après la page de l’Espace professionnel permettant de visualiser les services disponibles dont :

- le service « Tiers déclarant » : accès à la plateforme pour les dépôts réels ;
- le service « Test Tiers déclarant » : accès à la plateforme de test (cf. §5.5).

Illustration 2 : page de l'Espace professionnel permettant notamment de visualiser les services disponibles. Ici, le service Tiers déclarants (cerclé en rouge, à droite), qui permet d'accéder au portail Télé-TD, est actif dans la rubrique « Déclarer ». L'accès à la plateforme de test (cf. ci-après) est également accessible depuis cette page (cerclé en rouge à gauche).



5.1.2.3 Préparation technique des fichiers avant leur transmission

Le fichier, qui doit être constitué selon le schéma décrit dans ce cahier des charges, doit également répondre à des impératifs techniques qui concernent l'indication du SIREN du remettant (cf. ci-dessous), le nom attribué au fichier (cf. §5.2.1), la compression et le chiffrement du fichier (cf. §5.2.4).

Indication du SIREN du remettant

L'utilisateur personne physique qui procède au dépôt d'un fichier dans son Espace professionnel doit être habilité à déposer des déclarations pour le compte de l'établissement renseigné.

Le contrôle de cette habilitation s'effectue par la présence, dans le fichier déposé, du SIREN/IDSP de l'entreprise remettante, au titre de laquelle la personne qui procède au dépôt est détentrice du service « Tiers déclarant ». Ce numéro SIREN/IDSP doit être indiqué dans la balise <Contact> du fichier déposé (cf. §3.3.2 zone 1.6). Cette information doit être mentionnée dans tous les cas, y compris lorsque l'entreprise déclarante et l'entreprise remettante sont identiques.

Règles de nommage du fichier

Le nom du fichier qui est transmis à l'administration sur le portail Télé-TD, accessible

exclusivement depuis l'Espace professionnel du site impots.gouv.fr doit **impérativement respecter le format suivant** :

<valeur fixe>_<Millésime>_<identifiant>_<ordre>_<horodatage>.<extension>

Ces consignes se détaillent comme suit :

- <valeur fixe> : valeur permettant d'identifier la nature des informations contenues dans le fichier : «FATCA » ;
- <millésime> : année de revenus sur laquelle porte la déclaration ;
- <identifiant> : SIREN (ou à défaut l'IDSP) d'appartenance de l'utilisateur connecté à son Espace professionnel et qui dépose le fichier ;
- <ordre> : numéro d'ordre sur 3 caractères numériques, incrémenté à raison de chaque déclaration successive transmise au titre du même millésime ;
- <horodatage> : horodatage (année, mois, jour, heure, minute, seconde) de création du fichier exprimée sous la forme AAAAMMJJHHMMSS ;
- <extension> extension du fichier désignant son type. Il s'agit obligatoirement d'un fichier texte. L'extension est donc de type .xml.

Exemple de nommage pour un fichier FATCA :

FATCA_2025_135789101_000_20250115105015.xml

Compression du fichier

Le fichier doit impérativement être compressé au format GZIP. Le choix de l'outil de compression est libre. Le logiciel préconisé par la DGFIP est 7zip. Vous pouvez télécharger le logiciel ici : <https://www.7-zip.org/>. L'étape de compression du fichier doit obligatoirement être réalisée **AVANT** l'étape de chiffrement.

À la suite de la compression du fichier, l'extension de son nom doit alors automatiquement être complétée de la mention .gz

Exemple de nom de fichier compressé :

FATCA_2025_135789101_000_20250115105015.xml.gz

L'absence de la mention automatique de l'extension .gz implique un échec dans la procédure de compression.

Chiffrement (cryptage) du fichier

Après avoir été compressé (cf. point précédent), le fichier doit être obligatoirement chiffré, c'est-à-dire crypté, à l'aide d'une clé publique, avant d'être déposé sur le portail Télé-TD, via le service Tiers déclarant de l'Espace professionnel.

Deux clés publiques distinctes sont disponibles, en fonction de la nature du fichier transmis : fichier de test ou fichier réel (également appelé fichier de production). Ces clés de chiffrement sont disponibles sur l'Espace Tiers déclarant du site impots.gouv.fr, à l'adresse suivante :

- **clé de chiffrement pour les fichiers de test** :

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/3_partenaire/tiers_declarants/cdc_td_bilateral/cle_publicue_chiffrement_dgfip_tiersdeclarants_test.zip

- **clé de chiffrement pour les fichiers de production** :

www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/3_partenaire/tiers_declarants/cdc_td_bilateral/cle_publicue_chiffrement_dgfip_tiersdeclarants_prod.zip

Nous vous rappelons que ces nouvelles clés ont été mises à disposition pour les fichiers de test (depuis septembre 2023) et pour les fichiers de production (depuis le 2 janvier 2024).

Chaque type de fichier doit par conséquent être chiffré avec la nature de clé correspondante.
L'utilisation d'un type de clé qui ne correspond pas à la nature du fichier conduit à son rejet lors de son traitement par la DGFIP.

La procédure complète de chiffrement des fichiers pour les environnements Windows et Linux est décrite dans un guide, disponible dans l'Espace Tiers déclarant du site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), à l'adresse suivante :

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/3_partenaire/tiers_declarants/cdc_td_bilateral/teletd-guide-de-chiffrement.pdf

A la suite du chiffrement du fichier, l'extension de son nom doit alors automatiquement être complétée de la mention .gpg

Exemple de nom de fichier compressé et chiffré :

FATCA_2025_135789101_000_20250115105015.xml.gz.gpg

L'absence de la mention automatique l'extension .gpg indique un échec dans la procédure de chiffrement.

Saisie des informations précisant le dépôt d'un fichier

Un écran de saisie d'informations, correspondant à un bordereau d'envoi (BE), est proposé. Sur cet écran les données suivantes sont demandées :

- un bloc « EMETTEUR » pour les coordonnées de l'IF remettante ;
- un bloc « CORRESPONDANT RESPONSABLE » pour les coordonnées du contact

Dans le bordereau d'informations sur l'émetteur/remettant du fichier, l'utilisateur sélectionne « non » dans le bloc « Votre dépôt concerne un fichier néant ».

Procédure TD/Bilatéral : FATCA

Les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être renseignés.

Votre dépôt concerne un fichier néant

☐ oui ☒ non

Emetteur ?

Nom ou Raison Sociale *

Complément d'adresse

Numéro de la voie Indice de répétition

Nature et nom de la voie *

Code Postal * Commune *

Bureau distributeur

Correspondant Responsable ?

Nom de la personne à contacter *

Prénom de la personne à contacter *

Adresse courriel *

Confirmation de l'adresse courriel *

Téléphone *

Logiciel utilisé pour créer le fichier

Précédent

Suivant

Désignation de l'organisme emetteur



Le bordereau d'envoi doit être complété des données relatives à l'émetteur du fichier, c'est à dire l'entité se chargeant de l'envoi du fichier texte ou XML que ce soit pour son propre compte ou pour celui de tiers.

Pour les déclarants ayant une adresse à l'étranger, merci de remplir le bordereau comme suit :

- la cellule commune est complétée de la commune étrangère
- la cellule code postal est complétée du **code Insee du pays**
- la cellule bureau distributeur est complétée du pays



Fermer

L'adresse courriel communiquée doit être pérenne. En effet, elle est notamment utilisée pour l'envoi de l'AD ou du CRA de premier niveau, l'envoi du compte rendu des contrôles de second niveau ou toute demande d'information complémentaire ultérieure.

Envoi du fichier

La procédure permet de sélectionner, sur le poste de l'utilisateur du service, le fichier à télécharger, une fois le BE correctement saisi.

Déclaration d'un état néant

Conformément à la RG9, la procédure permet à une IF de signaler à la DGFIP qu'elle n'a aucune information à transmettre au titre du présent cahier des charges.

En pratique, dans le bordereau d'informations sur l'émetteur/remettant du fichier l'utilisateur sélectionne « oui » dans le bloc « Votre dépôt concerne un fichier néant » qui permet de sélectionner une option de dépôt d'un état néant faisant l'objet d'une demande de confirmation. Suite à cette confirmation, aucun téléchargement de fichier n'est proposé.

En cliquant sur « Suivant », vous pouvez déclarer un « ÉTAT NÉANT » en indiquant les coordonnées de l'IF.

Déclaration néante : Renseignements sur l'entreprise déclarée

Les champs marqués d'un astérisque () doivent être renseignés.*

Nom ou Raison Sociale *

Numéro SIRET *

Numéro Giin *



XXXXXX.XXXXX.XX.XXX

Complément d'adresse

Numéro de la voie

Indice de répétition

Nature et nom de la voie *

Code Postal *

Commune *

En cliquant sur « Suivant » vous confirmez n'avoir aucun compte à déclarer pour cette institution financière Numéro « GIIN : » et souhaitez déclarer un « ÉTAT NÉANT » au titre de l'année 2024.

Précédent

Suivant

Contrôle du dépôt

Cas d'un état néant (aucun fichier déposé)

Aucun contrôle n'étant réalisé, une confirmation de dépôt d'état néant est affichée. Il atteste de la réception du dépôt d'un état néant pour l'IF dont l'identification est précisée. Le remettant reçoit ensuite un accusé de dépôt dans lequel figurent les informations d'horodatage et de référence fournies par la DGFIP.

Cas d'un fichier déposé

Comme indiqué au §5.3 Contrôles, le fichier fait l'objet de 2 étapes de contrôles. Les contrôles visés au §5.3.1 Contrôles de premier niveau et §5.3.2 sont mis en œuvre.

Les contrôles de premier niveau sont réalisés après déchiffrement et décompression du fichier transmis. Le résultat des contrôles de 1^{er} niveau est envoyé par mail.

À la validation de l'envoi du fichier, la confirmation de dépôt d'un fichier s'affiche, indiquant au remettant qu'il recevra par mail le résultat des contrôles de 1^{er} niveau (Accusé de dépôt en l'absence d'anomalie de 1^{er} niveau ou compte-rendu d'anomalie de 1^{er} niveau).

Il est précisé sur le CRA la version du schéma de collecte DGFIP utilisée pour les contrôles, soit la version 2.0 pour ce cahier des charges.

Après validation, le dépôt fait l'objet de contrôles supplémentaires, dits de second niveau (Voir §5.3.2), à la suite desquels un CRA ou un compte rendu de validation, est communiqué par mail dans les 72 heures.

Si aucun compte rendu de second niveau n'est reçu dans les 72 heures suivant le dépôt, il est nécessaire de contacter les services d'assistance afin de s'assurer de la bonne réception du fichier par l'administration.

Exemple AD pour un état néant



Votre fichier a bien été reçu par l'administration fiscale

Confirmation du dépôt

Procédure TD/Bilatéral :	Echange d'informations FATCA
Déclaration néante pour l'institution financière :	AMBOISE
Etat Néant au titre de l'année de revenu :	2024
Numéro GIIN :	00K01B.00000.PB.523

Le dépôt de votre état néant pour l'institution financière (Numéro GIIN : 00K01B.00000.PB.523) a bien été reçu par l'administration.
L'accusé de dépôt n'emporte pas prise de position par l'administration quant à la validité des informations déclarées.

Terminer et Retour à l'accueil

Exemple d'AD pour un fichier déposé

Le fichier est bien reçu par l'administration et va subir des contrôles de 2nd niveau. Un compte rendu sera transmis par courriel (à l'adresse saisie dans le bordereau) dans les 72 heures, pour confirmer ou non la validité du fichier.



Déposer un fichier

Choix du revenu

Emetteur

Dépôt du fichier

Confirmation du dépôt



Votre fichier a bien été reçu par l'administration fiscale

Confirmation du dépôt

Déclaration :	Echanges d'informations FATCA
Fichier :	FATCA_2023_135789101_000_20240115105015.xml.gz.gpg

Vous avez bien déposé votre fichier. L'administration va effectuer des contrôles de premier niveau. Vous recevrez par courriel le résultat de ces contrôles.

Terminer et Retour à l'accueil

5.2 Caractéristiques des fichiers

5.2.1 Conventions de nommage du fichier XML

Les caractères accentués, caractères spéciaux (\, /, *, ?, « , <, >, |, œ, €, ', @, etc.) ou caractères de contrôle ne sont pas autorisés dans les noms de fichier à déposer.

Le nom du fichier qui est transmis à l'administration sur le portail Télé-TD, accessible exclusivement depuis l'Espace professionnel du site impots.gouv.fr doit impérativement respecter le format suivant :

<valeur fixe>_<Millésime>_<identifiant>_<ordre>_<horodatage>.<extension>

Ces consignes se détaillent comme suit :

- <valeur fixe> : valeur permettant d'identifier la nature des informations contenues dans le fichier : « FATCA » ;
- <millésime> : année de revenus sur laquelle porte la déclaration ;
- <identifiant> : SIREN (ou à défaut l'IDSP) d'appartenance de l'utilisateur connecté à son Espace professionnel et qui dépose le fichier ;
- <ordre> : numéro d'ordre sur 3 caractères numériques, incrémenté à raison de chaque déclaration successive transmise au titre du même millésime ;
- <horodatage> : horodatage (année, mois, jour, heure, minute, seconde) de création du fichier exprimée sous la forme AAAAMMJJHHMMSS ;
- <extension> extension du fichier désignant son type. Il s'agit obligatoirement d'un fichier texte. L'extension est donc de type .xml.

Exemple de nommage pour un fichier FATCA avant compression et chiffrement :
FATCA_2025_135789101_000_20260115105015.xml

5.2.2 Unicité du MessageRefID et du DocRefID

Le MessageRefID et le DocRefID doivent être uniques dans l'espace et le temps.

Consignes pour la formation du MessageRefID

Afin de garantir cette unicité, tant pour une même entité déclarante qu'au regard des autres entités déclarantes susceptibles de retenir un MessageRefID similaire, celui-ci doit comporter un degré minimum de complexité propre à assurer son unicité au titre de l'ensemble des entités déclarantes.

Ainsi, cette référence comportera *a minima* les éléments suivants :

- le numéro GIIN de l'entité déclarante ou remettante ;
- un horodatage descendant au moins jusqu'à la seconde.

S'agissant de critères *a minima*, le MessageRefID peut comporter tout autre élément complémentaire à ceux mentionnés ci-dessus, comme l'utilisation d'un *globally unique identifier* (GUID) par exemple, si l'entité déclarante l'estime nécessaire. **En tout état de cause, sa longueur ne doit pas excéder 200 caractères.**

Consignes pour la formation du DocRefID :

L'entité déclarante doit également s'assurer de l'unicité des DocRefID qu'elle utilise dans l'ensemble de ses fichiers. Pour ce faire, elle doit respecter les consignes fournies par l'IRS en ce domaine, à savoir :

- le DocRefID doit comporter au minimum 21 caractères et au maximum 200 caractères ;
- il doit être formé sur le schéma suivant : <GIIN du déclarant>.<numéro unique de référencement>, ces deux séquences étant séparées par un point. Le GIIN ne sera précédé d'aucun autre caractère. Le numéro unique de référencement sera de préférence généré au

moyen d'un *globally unique identifier* (GUID) ;

- les caractères non alphanumériques autres que les "-" et les "." ne sont pas autorisés dans les DocRefID.

Il est également précisé qu'un DocRefID distinct doit être généré pour chacune des occurrences ReportingFI et AccountReport (ou NilReport). **Il ne doit pas y avoir deux balises DocRefID identiques, même dans des fichiers distincts.**

Exemple de DocRefID pour une entité déclarante dont le GIIN est 00Z148.00027.ME.250 : 00Z148.00027.ME.250.406abc8a1830490e847890ba3b13a646

Cette règle a été fixée par l'IRS pour toutes les transmissions, quelle que soit l'année des revenus au titre de laquelle le fichier est constitué. L'absence de respect de cette règle a pour conséquence le rejet formel de l'ensemble du fichier contenant le ou les DocRefID incriminé(s). **Dans ce cas, le fichier est donc considéré comme étant non déposé.**

Des précisions complémentaires sur l'unicité du DocRefID et sur ses modalités de formation peuvent être obtenues sur le site de l'IRS à l'adresse suivante : <https://www.irs.gov/Businesses/Corporations/FATCA-XML-Schemas-Best-Practices-for-Form-8966-DocRefId>

5.2.3 Format du fichier

Le fichier doit être de type texte respectant la syntaxe XML (cf. §5.2.6 Encodage du fichier XML). Il est nécessaire de suffixer le fichier, avant compression, avec l'extension « .xml ».

Tout autre type de fichier n'est pas autorisé et fait l'objet d'un rejet, en particulier les fichiers aux formats PDF, XLS, XLSX, ODS, DOC, DOCX, ODT, MP3, etc. (cf. §5.3 Contrôles).

5.2.4 Compression et chiffrement

Le fichier doit impérativement être compressé au format GZIP. Le choix de l'outil de compression est libre. Le logiciel préconisé par la DGFIP est 7zip. Vous pouvez télécharger le logiciel ici : <https://www.7-zip.org/>. L'étape de compression du fichier doit obligatoirement être réalisée AVANT l'étape de chiffrement.

À la suite de la compression du fichier, l'extension de son nom doit alors automatiquement être complétée de la mention .gz

Exemple de nom de fichier compressé :

FATCA_2025_135789101_000_20260115105015.xml.gz

L'absence de la mention automatique de l'extension .gz se traduit par un échec dans la procédure de compression.

Après avoir été compressé, le fichier doit être obligatoirement chiffré, c'est-à-dire crypté, à l'aide d'une clé publique, avant d'être déposé sur le portail Télé-TD, via le service Tiers déclarant de l'Espace professionnel.

Deux clés publiques distinctes sont disponibles, en fonction de la nature du fichier transmis : fichier de test ou fichier réel (également appelé fichier de production). Ces clés de chiffrement sont disponibles sur l'espace Tiers déclarant du site impots.gouv.fr, à l'adresse suivante :

- clé de chiffrement pour les fichiers de test :

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/3_partenaire/tiers_declarants/cdc_td_bilateral/cle_publique_chiffrement_dgfip_tiersdeclarants_test.zip

-clé de chiffrement pour les fichiers de production :

www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/3_partenaire/tiers_declarants/cdc_td_bilateral/cle_publique_chiffrement_dgfip_tiersdeclarants_prod.zip

Chaque type de fichier doit par conséquent être chiffré avec la nature de clé correspondante. L'utilisation d'un type de clé qui ne correspond pas à la nature du fichier conduit à son rejet lors de son traitement par la DGFIP.

La procédure complète de chiffrement des fichiers pour les environnements Windows et Linux est décrite dans un guide, disponible dans l'espace Tiers déclarant du site impots.gouv.fr, à l'adresse suivante :

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/3_partenaire/tiers_declarants/cdc_td_bilateral/teletd-guide-de-chiffrement.pdf

Suite au chiffrement du fichier, l'extension de son nom doit alors automatiquement être complétée de la mention .gpg

Exemple de nom de fichier compressé et chiffré :

FATCA_2025_135789101_000_20260115105015.xml.gz.gpg

L'absence de la mention automatique l'extension .gpg se traduit par un échec dans la procédure de chiffrement.

5.2.5 Taille maximum du fichier

La taille du fichier ne pourra pas excéder 100 méga-octets **avant compression**. La **taille maximale du message ne peut excéder 32 000 enregistrements (account reports)**.

5.2.6 Encodage du fichier XML

Le fichier sera encodé en UTF-8 sans BOM (Byte-Order Mark). En cas d'encodage non UTF-8 ou UTF-8 avec BOM, le fichier sera rejeté (cf. §5.3.1 Contrôles de niveau Fichier, contrôle CF15).

5.2.7 Structure du fichier XML

La structure du fichier XML doit être conforme aux recommandations XML et XML Schéma 1.0 du World Wide Web Consortium (W3C).

5.2.8 Balises XML du fichier

Balise définissant l'encodage

Le fichier XML doit comporter la balise définissant l'encodage :

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>

La présence de la balise définissant l'encodage est indispensable. En conséquence le fichier est rejeté lors du dépôt dans les cas suivants :

- la balise est absente, incomplète ou incorrecte (cf. §5.3.1 Contrôles de premier niveau) ;

- l'encodage n'est pas conforme (cf. §5.2.6 Encodage du fichier XML).

Balise d'en-tête

La balise d'en-tête ftc:FATCA_OECD doit être présente et comporter les attributs suivants :

```
<ftc:FATCA_OECD version="2.0"
xmlns:ftc="urn:oe.cd:ties:fatca:v2" xmlns:sfa="urn:oe.cd:ties:stffatcatypes:v2"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:schemaLocation="urn:oe.cd:ties:fatca:v2 FatcaXML_v2.0.xsd"
```

Explications :

- Le schéma de référence dans la version correspondant au présent cahier des charges :
xsi:schemaLocation="urn:oe.cd:ties:fatca:v2 FatcaXML_v2.0.xsd"
- Les espaces de nommage des autres schémas de référence :
xmlns:ftc="urn:oe.cd:ties:fatca:v2"
xmlns:sfa="urn:oe.cd:ties:stffatcatypes:v2"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
- L'attribut version qui correspond à la version du schéma XSD FATCA du présent cahier des charges :
 - version="2.0"

L'ensemble des balises XML doivent comporter l'URN (Uniform Resource Name) du schéma associé à leur définition (cf §3.1.2 Schémas applicables). L'URN des balises a été repris dans la colonne <balise XML> des tableaux au chapitre §3.3 Structure détaillée du message FATCA_OECD.

Précision importante : Les balises XML ou attributs de balise XML pour lesquels aucune information n'est transmise ne doivent pas être mentionnés dans la déclaration FATCA. Dans le cas contraire, cela peut entraîner le rejet du fichier XML lors de sa validation.

5.2.9 Éléments non autorisés dans le fichier XML

Caractères non autorisés

L'utilisation des caractères double tiret (--), barre oblique astérisque (/*) et esperluette dièse (&#) est interdite.

Il n'existe aucune chaîne de caractères de substitution pour ces séquences de caractères. Leur utilisation génère une notification d'anomalie lors de la transmission du fichier à l'IRS, signalant la détection d'une faille de sécurité. Dans ce cas, le fichier fait l'objet d'un rejet formel par l'IRS et est considéré comme étant non déposé.

Les caractères esperluette (&) et inférieur (<) de la syntaxe XML sont interdits comme valeur d'élément ou d'attribut et les substitutions suivantes doivent être appliquées :

- le caractère esperluette (&) doit être remplacé par la notation **&**;
- le caractère inférieur (<) doit être remplacé par la notation **<**.

Il est recommandé de suivre les bonnes pratiques du W3C XML Schema dans les valeurs d'élément ou d'attribut et d'appliquer les substitutions suivantes :

- le caractère supérieur (>) peut être remplacé par la notation **>**;
- le caractère guillemet droit (") peut être remplacé par la notation **"**;
- le caractère apostrophe (') peut être remplacé par la notation **'**;

L'utilisation de ces séquences interdites génère une notification d'anomalie lors de la transmission du fichier à l'IRS, signalant la détection d'une faille de sécurité. Dans ce cas, le fichier fait l'objet d'un rejet formel par l'IRS et est considéré comme étant non déposé.

Autres éléments non autorisés

Les fichiers XML ne doivent par ailleurs comporter aucun des éléments suivants :

- liens hypertextes ;
- composants JavaScript ;
- fichiers exécutables ;
- fichiers d'archives compressés.

Ces éléments ne figurent pas dans les contrôles portés par le schéma XSD. Toutefois, l'absence de respect de ces consignes peut entraîner le rejet par l'IRS des fichiers comportant de tels éléments.

Les déclarants doivent bien évidemment s'assurer que le fichier transmis ne contient aucun virus ou menace de sécurité connus.

5.3 Contrôles

Les contrôles sont réalisés en trois phases :

- les contrôles dits de premier niveau fournissent une validation synchrone à l'utilisateur pour les règles portant sur la nature du fichier et sa validation au regard d'un schéma XML ;
- les contrôles dits de second niveau fournissent un compte rendu portant sur les règles de collecte définies par la DGFIP ;
- les contrôles dits de troisième niveau sont des contrôles métier opérés par l'IRS et font l'objet de l'envoi d'une notification.

Chaque contrôle est identifié par un numéro comme suit :

- CFxx – Contrôle Fichier numéro xx
- CVxx – Contrôle Validation numéro xx
- CMxx – Contrôle Mandatory numéro xx

5.3.1 Contrôles de premier niveau

Contrôles de niveau Fichier

Caractéristiques générales des contrôles de niveau Fichier :

- ils permettent de vérifier l'exploitabilité du fichier déposé ;
- ils sont réalisés avant les contrôles de niveau Validation ou Mandatory ;

- en cas d'anomalie :
 - le fichier est rejeté dans sa totalité ;
 - un CRA précise les causes du rejet du fichier ;
 - l'utilisateur du service est invité à corriger et à renvoyer le fichier ;
- en l'absence d'anomalie :
 - les contrôles de niveau Validation sont mis en œuvre.

Numéro Contrôle	Libellé d'anomalie
CF01	Erreur bloquante fichier inexploitable « Fichier illisible »
CF11	Erreur bloquante « Fichier vide »
CF13	Erreur bloquante sur le fichier compressé « Fichier GZIP non conforme »
CF14	Erreur bloquante sur la taille du fichier « La taille du fichier est supérieure à la limite autorisée »
CF15	Erreur bloquante sur le fichier XML « Déclaration XML absente ou erronée du fichier »
CF16	Erreur bloquante sur le fichier chiffré « Fichier non chiffré ou mal chiffré »

Par ailleurs, le nom du fichier déposé sur TélÉTD doit respecter les règles de nommage (cf.§5.2.1). Le contrôle du format est effectué au moment de la saisie dans TélÉTD.

Contrôles de niveau Validation

Caractéristiques générales des contrôles de niveau Validation :

- ils permettent de vérifier la conformité du fichier par rapport aux recommandations XML du W3C ;
- ils permettent de valider la structure du fichier XML au regard du présent cahier des charges (validation XSD) ;
- en cas d'anomalie (le fichier ne respecte pas les schémas XSD) :
 - le fichier est rejeté ;
 - un CRA précise les causes du rejet du fichier ;
 - l'utilisateur du service est invité à corriger et à renvoyer le fichier.
- en l'absence d'anomalie :
 - le fichier est accepté ;
 - un accusé de dépôt avec l'horodatage et la référence DGFIP confirme l'acceptation du fichier.

Les contrôles de niveau « Validation » sont réalisés grâce à des analyseurs (parseurs) XML et XSD schémas.

Contrôle CV01

Le fichier XML ne respecte pas les recommandations XML du W3C (fichier XML non conforme).

Contrôle CV02

Le fichier XML ne respecte pas la conformité au(x) schéma(s) XSD du présent cahier des charges (fichier XML non valide).

Contrôle CV03

Il permet de vérifier que la balise Contact est correctement valorisée et contient le SIREN/IDSP de l'entité remettante sur 9 caractères alphanumériques. Si la balise est vide, si la valeur renseignée ne respecte pas le format attendu ou si le SIREN renseigné est différent de celui pour lequel l'entité remettante a une habilitation, un message d'erreur est affiché :

« Le SIREN / IDSP renseigné est différent du SIREN / IDSP du dossier sélectionné ».

Contrôles de niveau Mandatory

Les données dont le niveau d'exigence est « Mandatory » doivent être renseignées dans la déclaration FATCA si l'accord intergouvernemental exige la transmission de telles données à l'administration fiscale américaine. Cependant, ce niveau d'exigence n'est pas vérifiable par la mise en œuvre d'un analyseur XML ou XSD schéma.

Les éléments « Mandatory » ne sont donc pas requis pour la validation du schéma, y compris dans les cas où les données correspondant à ces éléments doivent nécessairement être transmises pour la mise en œuvre du dispositif FATCA. En conséquence, un champ « Mandatory » absent n'entraîne pas automatiquement le rejet du fichier. Toutefois, dans le cas particulier du contrôle CM01 mentionné ci-dessous (cf.), le non-respect de la règle entraîne le rejet du fichier.

Contrôle CM01

Ce contrôle porte sur la balise DocRefID. Il s'opère sur les deux critères suivants :

- la balise DocRefID ne respecte pas la forme <GIIN du déclarant>.<numéro unique de référencement> (cf. §5.2.2« Consigne pour la formation du DocRefID ») ;
et/ou
- la partie <GIIN du déclarant> figurant dans cette même balise DocRefID ne correspond pas au GIIN figurant dans la balise <TIN> de bloc <ReportingFI> qui doit contenir le GIIN de l'IF déclarante.

Dans ces deux cas, le CRA mentionne le motif « Le DocRefID est invalide ».

5.3.2 Contrôles à l'intégration de second niveau

Certains contrôles de second niveau sont effectués par la DGFIP à l'intégration du fichier FATCA. A la suite des contrôles de second niveau, un compte rendu d'anomalie (CRA) ou un compte rendu de validation est communiqué par mail aux formats CSV et PDF dans les 72 heures suivant le dépôt.

À la suite des contrôles de second niveau, un compte rendu exhaustif est transmis par mail à l'adresse enregistrée dans un délai de 72 heures après le dépôt du fichier par une IF et sa validation en premier niveau. En cas de non-réception de compte rendu, il est nécessaire de contacter l'assistance dédiée aux échanges automatiques.

Liste de contrôles

Si une anomalie listée ci-dessous est détectée, le fichier est rejeté et n'est pas transmis à l'IRS. Le code erreur de l'anomalie et la description du contrôle figurent sur le CRA.

Code erreur	Contrôle	Description du contrôle	Conséquence
1	MessageRefID déjà utilisé	La référence du MessageRefID a déjà été utilisée pour un précédent message déjà reçu.	Rejet du message (rejet « file »)
11	DocRefID déjà utilisé	La référence d'enregistrement « DocRefID » est déjà utilisée par un autre enregistrement.	Rejet du message (rejet « file »)
24	TransmittingCountry et ReceivingCountry	Les valeurs saisies pour les balises TransmittingCountry et ReceivingCountry ne sont pas autorisées	Rejet du message (rejet « file »)
26	TypeDepot et DocTypeIndic incompatibles	Un fichier de PROD (resp. de TEST) ne doit contenir que des docTypeIndic de PROD (resp. de TEST)	Rejet du message (rejet « file »)

5.3.3 Notification des anomalies relevées par l'IRS

L'IRS est susceptible de détecter des anomalies lors du traitement des fichiers qu'elle a reçus. Ces anomalies donnent alors lieu à l'émission d'un compte rendu par l'IRS. Ce CRA de 3^e niveau et les demandes d'informations complémentaires adressées par l'IRS passent toujours par la DGFIP qui se charge de contacter le déclarant afin de l'informer de la situation et de l'inviter à procéder aux compléments ou modifications nécessaires.

Le CRA est transmis par courriel à l'adresse qui a été mentionnée sur le BE lors du dépôt du fichier sur le portail Télé-TD.

Les anomalies relevées peuvent être de niveaux « fichier » ou de niveau « enregistrement ».

Anomalies de niveau « fichier »

Il s'agit d'une anomalie technique qui conduit l'IRS à rejeter la totalité du fichier reçu qui n'est pas intégré dans son système d'information. Cette situation s'assimile à une absence totale de dépôt du point de vue de l'IRS. Le déclarant est alors invité à procéder dans les meilleurs délais au dépôt sur le portail Télé-TD d'un nouveau fichier corrigé contenant la totalité des données devant parvenir à l'IRS.

Anomalies de niveau « enregistrement »

Le fichier reçu par l'IRS a été intégré dans son système d'information. Néanmoins, un ou plusieurs enregistrements contenus dans ce fichier comportent une anomalie qui nécessitent une correction de la part du déclarant.

Dans la majorité des cas, l'IRS prescrit un délai de 120 jours pour procéder à la correction des anomalies de niveau enregistrement signalées. Cependant, ce délai de 120 jours doit être diminué du délai nécessaire à la DGFIP pour gérer les différentes phases du processus de correction qui comprend notamment la réception et l'envoi par la DGFIP de la notification au déclarant, la réception du fichier correctif par le déclarant sur le portail Télé-TD et l'envoi par la DGFIP de ce fichier à l'IRS. Ce délai de gestion par la DGFIP est fixé au total à 30 jours. Les déclarants disposent donc en pratique d'un délai de 90 jours à compter de la date de réception du courriel les informant d'une ou plusieurs anomalies de niveau enregistrement pour procéder au dépôt de la déclaration rectificative sur le portail Télé-TD.

Guide d'analyse et le recyclage des anomalies signalées par l'IRS

Les déclarants concernés par ce type de situation peuvent utilement se référer à la documentation de l'IRS. En particulier, l'*International compliance management model* (ICMM) *notification user guide* (Publication 5189) détaille les motifs possibles de rejet des fichiers ou des enregistrements, les codes dans la nomenclature de l'IRS et les actions à mettre en œuvre afin de procéder à la correction de ces anomalies. Ce document en anglais est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/p5189.pdf>

D'une manière générale, la documentation à jour publiée par l'IRS sur l'ensemble des processus déclaratif FATCA, ce qui inclut les User Guides, est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.irs.gov/businesses/corporations/fatca-xml-schemas-and-business-rules-for-form-8966>

Afin de les aider dans leurs travaux d'analyse, les déclarants trouveront ci-après des tableaux qui recensent les principaux motifs d'anomalie susceptibles d'être adressés par l'IRS à destination des déclarants. Ces éléments d'analyse sont communiqués à titre purement informatif.

LISTE DES ANOMALIES DE NIVEAU FICHIER

Code	Intitulé IRS	Détail	Action corrective à mettre en œuvre
NTD	Failed Threat Detection	Une ou plusieurs menaces de sécurité ont été détectées par l'IRS lors de la lecture du fichier	Les menaces de sécurité sont susceptibles de concerner la présence de liens hypertexte, de scripts Java, d'injection SQL ou d'exécutables. Elles peuvent également concerner la présence de séquences de caractères interdites par l'IRS de type &, <, 'OR ou 'AND dans les données métier du fichier (exemple dans une adresse : QUAL D'ORSAY) Vérifier les éléments contenus dans le fichier et procéder au nouveau dépôt d'un fichier corrigé de même type.
NVS	Failed Virus Scan	L'IRS a détecté la présence d'un virus lors de la lecture du fichier	Procéder au nettoyage du fichier avec un logiciel anti-virus et procéder au nouveau dépôt du fichier initial
NMR	Files Contains Invalid MessageRefID	Le MessageRefID du fichier est nul, ne contient aucun caractère ou contient plus de 200 caractères	Le MessageRefID doit être formé selon les consignes figurant dans le présent cahier des charges Corriger le MessageRefID conformément aux consignes métier et procéder au nouveau dépôt d'un fichier corrigé de même type.
NDM	Files Contains Duplicate MessageRefID	Le fichier contient un MessageRefID déjà traité par l'IRS	Le MessageRefID doit être formé selon les consignes figurant dans le présent cahier des charges afin d'assurer son unicité Corriger le MessageRefID conformément aux consignes métier et procéder au nouveau dépôt d'un fichier corrigé de même type.
NTP	File Contains Test Data for Production	Le fichier déposé sur le portail de production de la DGFIP et transmis à l'IRS comporte un DocTypeIndic alimenté avec une valeur comprise entre FATCA11 et FATCA14 correspondant à des données de test	Le déclarant doit vérifier la nature des données contenues dans le fichier concerné - s'il s'agit de données de test : elles ne doivent pas être transmises à l'IRS et le fichier ne doit donc pas être déposé sur le portail Télé-TD de production. Aucun recyclage n'est cependant à prévoir concernant ce fichier. Pour autant, le déclarant doit s'assurer qu'il a par ailleurs bien transmis à la DGFIP les données réelles qui doivent parvenir de l'IRS ; - s'il s'agit de données réelles qui doivent parvenir à l'IRS : modifier le DocTypeIndic du fichier. Le code doit être compris en FATCA1 et FATCA4, selon la nature du fichier (initial, correctif, etc)

LISTE DES ANOMALIES DE NIVEAU ENREGISTREMENT

Code	Intitulé IRS	Détail	Action corrective à mettre en œuvre
8007	Account Report Error	Une ou plusieurs erreurs ont été détectées dans l'enregistrement du compte indiqué (le plus souvent il s'agit d'erreurs portant sur le format du TIN).	Corriger les champs signalés en anomalie et procéder à un nouveau dépôt
8008	Duplicate Reporting Error	Un enregistrement de compte a été reçu en doublon, sur la base du MessageRefID et du DocRefID	Le déclarant doit examiner l'enregistrement en doublon afin de déterminer s'il convient de l'adresser à nouveau avec un identifiant unique
8009	Account Report Correction with Error	L'enregistrement correctif d'un compte précédemment déclaré comporte une ou plusieurs champs en anomalie	Pour corriger un enregistrement correctif comportant une erreur, le déclarant doit se référer au motif d'erreur signalé sur l'enregistrement initial (code erreur 8007) et adresser un nouvel enregistrement correctif corrigeant le motif d'erreur signalé sur l'enregistrement original
8010	Account Report Correction without Matching Original	Le déclarant a procédé au dépôt d'un enregistrement de correction mais le CorrMessageRefID et le CorrDocRefID ne correspondent pas à des références déjà reçues par l'IRS Concerne l'envoi de fichiers de type FATCA2	Le déclarant doit examiner les CorrMessageRefID et CorrDocRefID figurant dans le fichier afin de déterminer s'il doit le renvoyer avec des CorrMessageRefID et CorrDocRefID correspondant à un enregistrement en erreur
8011	Void Account Report without Matching Original	Le déclarant a procédé au dépôt d'un enregistrement d'annulation mais le CorrMessageRefID et le CorrDocRefID ne correspondent pas à des références déjà reçues par l'IRS Concerne l'envoi de fichiers de type FATCA3	Le déclarant doit examiner les CorrMessageRefID et CorrDocRefID figurant dans le fichier afin de déterminer s'il doit le renvoyer avec des CorrMessageRefID et CorrDocRefID correspondant à un enregistrement précédemment transmis
8012	Amended Account Report without Matching Original	Le déclarant a procédé au dépôt d'un enregistrement de modification mais le CorrMessageRefID et le CorrDocRefID ne correspondent pas à des références déjà reçues par l'IRS Concerne l'envoi de fichiers de type	Le déclarant doit examiner les CorrMessageRefID et CorrDocRefID figurant dans le fichier afin de déterminer s'il doit le renvoyer avec des CorrMessageRefID et CorrDocRefID correspondant à un enregistrement précédemment transmis

		FATCA4	
8013	Nil Reporting Error	Une ou plusieurs erreurs de niveau enregistrement ont été détectées dans la déclaration néant concernée Concerne uniquement le dépôt d'un fichier néant. Ne concerne pas les états néant signalés sur Télé-TD par le système de « case à cocher ».	Corriger les erreurs de niveau enregistrement et procéder à un nouveau dépôt
8014	Duplicate Nil Report Record	Une déclaration néante à déjà été reçue par l'IRS contenant le même MessageRefID et DocRefID	Le déclarant doit examiner la déclaration néant signalée en doublon et vérifier qu'il a déjà adressé une déclaration néant. Aucune action complémentaire n'est nécessaire si une déclaration néant valide a déjà été transmise
8015	Nil Report Correction with Error	Une ou plusieurs erreurs ont été détectées dans la déclaration néant concernée qui venait corriger une déclaration néant précédemment transmise à l'IRS	Pour corriger une déclaration néant comportant des erreurs, le déclarant doit se référer au motif d'erreur signalé sur l'enregistrement initial (code erreur 8013) et adresser un nouvel enregistrement correctif corrigeant le motif d'erreur signalé sur l'enregistrement original
8016	Nil Report Correction without Matching Original	Le déclarant a procédé au dépôt d'une déclaration néant corrigée mais le CorrMessageRefID et le CorrDocRefID ne correspondent pas à des références déjà reçues par l'IRS	Le déclarant doit examiner les CorrMessageRefID et CorrDocRefID figurant dans le fichier afin de déterminer s'il doit le renvoyer avec des CorrMessageRefID et CorrDocRefID correspondant à une déclaration néant précédemment transmise
8017	Void Nil Report without Matching Original	Le déclarant a procédé au dépôt d'une déclaration annulant une déclaration néant précédente mais le CorrMessageRefID et le CorrDocRefID ne correspondent pas à des références déjà reçues par l'IRS	Le déclarant doit examiner les CorrMessageRefID et CorrDocRefID figurant dans le fichier afin de déterminer s'il doit le renvoyer avec des CorrMessageRefID et CorrDocRefID correspondant à une déclaration néant précédemment transmise
8018	Amended Nil Report without Matching Original	Le déclarant a procédé au dépôt d'une déclaration modifiant une déclaration néant précédente mais le CorrMessageRefID et le CorrDocRefID ne correspondent pas à des références déjà reçues par l'IRS	Le déclarant doit examiner les CorrMessageRefID et CorrDocRefID figurant dans le fichier afin de déterminer s'il doit le renvoyer avec des CorrMessageRefID et CorrDocRefID correspondant à une déclaration néant précédemment transmise
8019	Unspecified Report	Le déclarant a procédé au dépôt d'un	Si le déclarant entend déposer une déclaration néant, il doit alors

		fichier ne contenant aucun compte sans toutefois indiquer qu'il s'agissait d'une déclaration néant	soumettre une nouvelle déclaration avec un nouveau MessageRefID et de nouveaux DocRefID, en incluant dans le fichier le NilReportingGroup et la mention « No Account to Report » comme prévu par le schéma FATCA 2.0. Si le déclarant entend déposer un enregistrement de compte, il doit alors soumettre une nouvelle déclaration avec un nouveau MessageRefID et de nouveaux DocRefID, en incluant dans le fichier un ReportingGroup
8020	Duplicate DocRefID	Le fichier contient un ou plusieurs DocRefID déjà utilisés dans un fichier reçu par l'IRS, tous déclarants confondus.	Le déclarant ne doit pas tenter de modifier (FATCA4), corriger (FATCA2) ou annuler (FATCA3) pour l'enregistrement concerné dès lors qu'il n'a pas été intégré dans le SI de l'IRS. Le déclarant doit procéder au dépôt d'un fichier initial (FATCA1) avec un DocRefID non utilisé précédemment, formé à partir des règles métiers précisées dans le présent cahier des charges et destinées à assurer l'unicité de ce DocRefID
8021	Invalid DocRefID	Le fichier contient un ou plusieurs DocRefID qui ne sont pas conformes aux règles métier précisées dans le cahier des charges	Le déclarant ne doit pas tenter de modifier (FATCA4), corriger (FATCA2) ou annuler (FATCA3) l'enregistrement concerné dès lors qu'il n'a pas été intégré dans le SI de l'IRS. Le déclarant doit procéder au dépôt d'un fichier initial (FATCA1) avec un DocRefID non utilisé précédemment, formé à partir des règles métiers précisées dans le présent cahier des charges et destinées à assurer l'unicité de ce DocRefID. Cette anomalie peut concerner plusieurs DocRefID du fichier. Les déclarants sont invités à vérifier tous les DocRefID susceptibles d'être en anomalie.
8023	Multiple Records attempting to correct/amend/void a record in a file	Le déclarant a soumis plusieurs enregistrements tentant de corriger, de modifier ou d'annuler un seul enregistrement. Un DocRefID ne peut pas être corrigé, modifié ou annulé plus d'une fois dans le même message.	Le déclarant ne doit pas tenter de modifier (FATCA4), corriger (FATCA2) ou annuler (FATCA3) l'enregistrement concerné dès lors qu'il n'a pas été intégré dans le SI de l'IRS. Le déclarant doit soumettre de nouveaux enregistrements corrigés, modifiés ou annulés avec les CorrMessageRefIDs et CorrDocRefIDs appropriés. Ne pas inclure plus d'une correction, d'une modification ou d'une annulation d'un même enregistrement dans le fichier.
8024	CorrDocRefID cannot refer to invalid DocRefID	L'enregistrement contenait un CorrDocRefID qui renvoyait à un DocRefID d'un enregistrement non valide. Un enregistrement invalide est un	Le déclarant ne doit pas tenter de modifier (FATCA4), corriger (FATCA2) ou annuler (FATCA3) l'enregistrement concerné dès lors qu'il n'a pas été intégré dans le SI de l'IRS. Le déclarant doit soumettre un nouvel enregistrement corrigé,

		enregistrement avec des erreurs de DocRefId, un enregistrement de correction/modification qui a échoué, un enregistrement vide avec ou sans erreur, un enregistrement invalidé par un fichier correctif précédent ou un enregistrement en doublon.	modifié ou annulé avec un CorrDocRefId corrigé faisant référence à un enregistrement valide.
--	--	--	--

5.4 Calendrier

5 mars 2026 à 8 heures : ouverture du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour les fichiers d'essai.

23 avril 2026 à 8 heures : ouverture du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour la prise en charge des fichiers FATCA.

15 juillet 2026 : Date réglementaire limite de dépôt des déclarations FATCA valides au sens des schémas XSD applicables.

16 juillet 2026 à 8 heures : fermeture du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour la prise en charge des fichiers FATCA.

28 septembre 2026 à 8 heures : réouverture du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour la prise en charge des fichiers FATCA.

15 novembre 2026 à 20 heures : fermeture de la plateforme de tests et du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour la prise en charge des fichiers FATCA.

L'attention des IF est appelée sur le fait qu'il est fortement déconseillé de déposer les derniers jours de la campagne : si votre dépôt échoue ou contient des erreurs, il ne sera plus possible de déposer vos fichiers après la date de fermeture du portail.

En cas de dépôt hors délai, l'amende fiscale prévue au 5 du I de l'article 1736 du Code général des impôts peut être appliquée.

5.5 Fichier d'essai

Un fichier d'essai peut être transmis à la DGFIP, via l'e-service « Tests tiers déclarants », entre le 5 mars 2026 à 8 h et le 15 novembre 2026 à 20 h. L'accès à la plateforme de tests se fait à partir de votre Espace professionnel, rubrique « Mes autres services » / Tests tiers déclarants.

Ci-après la page de l'Espace professionnel qui permet l'accès à la plateforme de tests (cercle en rouge à gauche) qui est accessible depuis la page indiquant les services disponibles.



Afin d'éviter tout risque de traitement inapproprié, les déclarations FATCA déposées sur le portail Télé-TD de tests doivent impérativement être de type FATCA11, FATCA12, FATCA13 ou FATCA14 (cf. § 3.3.10 Bloc générique ftc:DocSpec_Type). À l'inverse, les déposants doivent impérativement veiller à ne pas déposer de fichiers d'essai sur le portail Télé-TD de production : cf. contrôle 26 Contrôles à l'intégration de second niveau

Les fichiers d'essai ne valent pas dépôt réel.

Les fichiers d'essai déposés ne seront pas transmis à l'IRS.

5.6 Assistance

Lors du processus de dépôt d'une déclaration FATCA sur le service en ligne Télé-TD, l'émetteur du fichier est invité à désigner le correspondant qui est pris en compte par l'administration fiscale pour assurer le suivi des questions relatives à l'exploitation du fichier.

Il est donc important de renseigner précisément les rubriques « CORRESPONDANT RESPONSABLE » qui désigne l'interlocuteur privilégié du service d'assistance pour ce dépôt.

Pour les questions techniques et les questions relatives à la procédure de transmission par réseau (Télé-TD dépôts de fichiers), les déclarants qui se trouvent confrontés à des problèmes spécifiques ont la possibilité de contacter l'Assistance de l'Établissement de services informatiques (ESI) de NEVERS chargée de répondre aux questions de nature technique:

- Par téléphone : 0809 400 230 (service gratuit + prix appel) ;
- Par formulaire sur le site « [https://www.impots.gouv.fr/contacts/ Professionnel](https://www.impots.gouv.fr/contacts/Professionnel) > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure du service Tiers-déclarants_ > 2. Tiers-déclarants : Envoi de fichiers. »

Pour rappel : les questions relatives à l'Espace professionnel (création, connexion et activation de l'Espace/des services) sont traitées :

- Par téléphone au 0809 400 210 (service gratuit + prix appel), du lundi au vendredi de 8h à 18h ;
- Par le formulaire électronique disponible depuis le site « [https://www.impots.gouv.fr/contacts/ Professionnel](https://www.impots.gouv.fr/contacts/Professionnel) > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données > Accéder au formuel. »

Des [fiches focus sur les téléprocédures](#) sont également à votre disposition sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

6.1 Annexe 1 - Schéma FATCA XML v2.0

La structure de la déclaration FATCA peut être représentée de plusieurs façons.

Le guide utilisateur FATCA XML visé dans les documents de référence propose une représentation graphique basée sur l'outil XMLSpy.

Le présent cahier des charges propose une représentation de la structure sous forme de tableau mettant en évidence les différents niveaux d'indentation et de profondeur des blocs de données.

Il est rappelé que certaines de ces données sont susceptibles d'être non demandées par l'IRS ou de ne pas concerner les IF françaises : cf. §3.1.4 Niveau d'exigence des données et §3.3 Structure détaillée du message FATCA_OECD, colonne « Commentaire ».

Légende et codes couleur

1 Numéro de zone
 MessageSpec Objet
 IssuedBy Attribut (les attributs sont de même niveau que leur objet de rattachement)

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9
0	FATCA_OCDE	Version							
	1	MessageSpec							
		1.1	SendingCompanyIN						
		1.2	TransmittingCountry						
		1.3	ReceivingCountry						
		1.4	MessageType						
		1.5	Warning						
		1.6	Contact						
		1.7	MessageRefID						
		1.8	CorrMessageRefID						
		1.9	ReportingPeriod						
		1.10	Timestamp						
	2	FATCA							
		2.1	ReportingFI						
			2.1.1	ResCountryCode					
			2.1.2	TIN	IssuedBy				
			2.1.3	Name	NameType				
			2.1.4	Address	LegalAddressType				
				5.1	CountryCode				
			{OR	5.2	AddressFree				
			OR}	5.3	AddressFix				
					5.3.1	Street			
					5.3.2	BuildingIdentifier			
					5.3.3	SuiteIdentifier			
					5.3.4	FloorIdentifier			
					5.3.5	DistrictName			
					5.3.6	POB			

					5.3.7	PostCode			
--	--	--	--	--	-------	----------	--	--	--

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9
					5.3.8	City			
			OR} 5.3		5.3.9	CountrySubentity			
			2.1.5	FilerCategory					
			2.1.6	DocSpec					
				3.1	DocTypeIndic				
				3.2	DocRefID				
				3.3	CorrMessageRefID				
				3.4	CorrDocRefID				
		2.2	ReportingGroup						
			2.3	Sponsor					
				2.3.1	ResCountryCode				
				2.3.2	TIN	IssuedBy			
				2.3.3	Name	NameType			
				2.3.4	Address	LegalAddressType			
					5.1	CountryCode			
				{OR	5.2	AddressFree			
				OR}	5.3	AddressFix			
						5.3.1	Street		
						5.3.2	BuildingIdentifier		
						5.3.3	SuiteIdentifier		
						5.3.4	FloorIdentifier		
						5.3.5	DistrictName		
						5.3.6	POB		
						5.3.7	PostCode		
						5.3.8	City		
						5.3.9	CountrySubentity		
				2.3.5	FilerCategory				
				2.3.6	DocSpec				
					3.1	DocTypeIndic			
					3.2	DocRefID			

					3.3	CorrMessageRefID			
					3.4	CorrDocRefID			

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9
			2.4	Intermediary					
				2.4.1	ResCountryCode				
				2.4.2	TIN	IssuedBy			
				2.4.3	Name	NameType			
				2.4.4	Address	LegalAddressType			
					5.1	CountryCode			
				{OR	5.2	AddressFree			
				OR}	5.3	AddressFix			
					5.3.1	Street			
					5.3.2	BuildingIdentifier			
					5.3.3	SuiteIdentifier			
					5.3.4	FloorIdentifier			
					5.3.5	DistrictName			
					5.3.6	POB			
					5.3.7	PostCode			
					5.3.8	City			
					5.3.9	CountrySubentity			
				2.4.5	FilerCategory				
				2.4.6	DocSpec				
					3.1	DocTypeIndic			
					3.2	DocRefID			
					3.3	CorrMessageRefID			
					3.4	CorrDocRefID			
		{OR	2.5	NilReport					
				2.5.1	DocSpec				
					3.1	DocTypeIndic			
					3.2	DocRefID			
					3.3	CorrMessageRefID			
					3.4	CorrDocRefID			

				2.5.2	NoAccountToReport				
		OR}	2.6	AccountReport					
				2.6.1	DocSpec				

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9
					3.1	DocTypeIndic			
					3.2	DocRefID			
					3.3	CorrMessageRefID			
					3.4	CorrDocRefID			
				2.6.2	AccountNumber	AcctNumberType			
				2.6.3	AccountClosed				
				2.6.4	AccountHolder				
				{OR	2.6.4.1	Individual			
						4.1	ResCountryCode		
						4.2	TIN	IssuedBy	
						4.3	Name	NameType	
							4.3.1	PrecedingTitle	
							4.3.2	Title	
							4.3.3	FirstName	xnlNameType
							4.3.4	MiddleName	xnlNameType
							4.3.5	NamePrefix	xnlNameType
							4.3.6	LastName	xnlNameType
							4.3.7	GenerationIdentifier	
							4.3.8	Suffix	
							4.3.9	GeneralSuffix	
						4.4	Address	LegalAddressType	
							5.1	CountryCode	
						{OR	5.2	AddressFree	
						OR}	5.3	AddressFix	
								5.3.1	Street
								5.3.2	BuildingIdentifier
								5.3.3	SuiteIdentifier
								5.3.4	FloorIdentifier

								5.3.5	DistrictName
								5.3.6	POB
								5.3.7	PostCode
								5.3.8	City

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9
								5.3.9	CountrySubentity
						4.5	Nationality		
						4.6	BirthInfo		
							4.6.1	BirthDate	
							4.6.2	City	
							4.6.3	CitySubentity	
							4.6.4	CountryInfo	
							{OR	4.6.4.1	CountryCode
							OR}	4.6.4.2	FormerCountryName
				OR}	2.6.4.2	Organisation			
						6.1	ResCountryCode		
						6.2	TIN	IssuedBy	
						6.3	Name	NameType	
						6.4	Address	LegalAddressType	
							5.1	CountryCode	
						{OR	5.2	AddressFree	
						OR}	5.3	AddressFix	
								5.3.1	Street
								5.3.2	BuildingIdentifier
								5.3.3	SuiteIdentifier
								5.3.4	FloorIdentifier
								5.3.5	DistrictName
								5.3.6	POB
								5.3.7	PostCode
								5.3.8	City
								5.3.9	CountrySubentity
				OR}	2.6.4.3	AcctHolderType			

				2.6.5	SubstantialOwner				
					2.6.5.1	Individual			
						4.1	ResCountryCode		
						4.2	TIN	IssuedBy	
						4.3	Name	NameType	

Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9
							4.3.1	PrecedingTitle	
							4.3.2	Title	
							4.3.3	FirstName	xmlNameType
							4.3.4	MiddleName	xmlNameType
							4.3.5	NamePrefix	xmlNameType
							4.3.6	LastName	xmlNameType
							4.3.7	GenerationIdentifier	
							4.3.8	Suffix	
							4.3.9	GeneralSuffix	
						4.4	Address	LegalAddressType	
							5.1	CountryCode	
						{OR	5.2	AddressFree	
						OR}	5.3	AddressFix	
								5.3.1	Street
								5.3.2	BuildingIdentifier
								5.3.3	SuiteIdentifier
								5.3.4	FloorIdentifier
								5.3.5	DistrictName
								5.3.6	POB
								5.3.7	PostCode
								5.3.8	City
								5.3.9	CountrySubentity
						4.5	Nationality		
						4.6	BirthInfo		
							4.6.1	BirthDate	
							4.6.2	City	

							4.6.3	CitySubentity	
							4.6.4	CountryInfo	
							{OR 4.6.4.1	CountryCode	
							OR} 4.6.4.2	FormerCountryName	
					2.6.5.2	Organisation			
						6.1	ResCountryCode		
Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9
						6.2	TIN	IssuedBy	
						6.3	Name	NameType	
						6.4	Address	LegalAddressType	
						5.1		CountryCode	
						{OR 5.2		AddressFree	
						OR} 5.3		AddressFix	
								5.3.1	Street
								5.3.2	BuildingIdentifier
								5.3.3	SuiteIdentifier
								5.3.4	FloorIdentifier
								5.3.5	DistrictName
						6.2	TIN	IssuedBy	
						6.3	Name	NameType	
						6.4	Address	LegalAddressType	
						5.1		CountryCode	
						{OR 5.2		AddressFree	
						OR} 5.3		AddressFix	
								5.3.1	Street
								5.3.2	BuildingIdentifier
								5.3.3	SuiteIdentifier
								5.3.4	FloorIdentifier
								5.3.5	DistrictName
								5.3.6	POB
								5.3.7	PostCode
								5.3.8	City
								5.3.9	CountrySubentity

				2.6.6	AccountBalance	CorrCode			
				2.6.7	Payment				
					2.6.7.1	Type			
					2.6.7.2	PaymentAmnt	CurrCode		
				2.6.8	CARRef				
					2.6.8.1	PoolReportReportingFIGIIN			
					2.6.8.2	PoolReportMessageRefID			
Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9
					2.6.8.3	PoolReportDocRefID			
				2.6.9	AdditionalData				
		OR}	2.7	PoolReport					
				2.7.1	DocSpec				
					3.1	DocTypeIndic			
					3.2	DocRefID			
					3.3	CorrMessageRefID			
					3.4	CorrDocRefID			
				2.7.2	AccountCount				
				2.7.3	AccountPoolReportType				
				2.7.4	PoolBalance	CurrCode			

6.2 Annexe 2 - Exemples de fichiers XML

6.2.1 Exemple 1

Ce fichier XML est fourni à titre indicatif et n'est pas représentatif d'un cas d'utilisation. Il a été généré automatiquement par l'outil XmlSpy

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<!--Sample XML file generated by XmlSpy v2014 (http://www.altova.com)-->
<ftc:FATCA_OECD version="2.0" xmlns:ftc="urn:oe.cd:ties:fatca:v2" xmlns:sfa="urn:oe.cd:ties:stffatcatypes:v2" xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:schemaLocation="urn:oe.cd:ties:fatca:v2 FatcaXML_v2.0.xsd">
  <ftc:MessageSpec>
    <sfa:SendingCompanyIN>String</sfa:SendingCompanyIN>
    <sfa:TransmittingCountry>FR</sfa:TransmittingCountry>
    <sfa:ReceivingCountry>US</sfa:ReceivingCountry>
    <sfa:MessageType>FATCA</sfa:MessageType>
    <sfa:Warning>String</sfa:Warning>
    <sfa:Contact>123456789</sfa:Contact>
    <sfa:MessageRefId>String</sfa:MessageRefId>
    <sfa:CorrMessageRefId>String</sfa:CorrMessageRefId>
    <sfa:ReportingPeriod>2025-12-31</sfa:ReportingPeriod>
    <sfa:Timestamp>2026-06-17T09:30:47.756</sfa:Timestamp>
  </ftc:MessageSpec>
  <ftc:FATCA>
    <ftc:ReportingFI>
      <sfa:ResCountryCode>CR</sfa:ResCountryCode>
      <sfa:TIN issuedBy="US">String</sfa:TIN>
      <sfa:Name>String</sfa:Name>
      <sfa:Address>
        <sfa:CountryCode>US</sfa:CountryCode>
        <sfa:AddressFix>
          <sfa:Street>String</sfa:Street>
          <sfa:BuildingIdentifier>String</sfa:BuildingIdentifier>
          <sfa:SuiteIdentifier>String</sfa:SuiteIdentifier>
          <sfa:FloorIdentifier>String</sfa:FloorIdentifier>
          <sfa:DistrictName>String</sfa:DistrictName>
          <sfa:POB>String</sfa:POB>
          <sfa:PostCode>String</sfa:PostCode>
          <sfa:City>String</sfa:City>
          <sfa:CountrySubentity>String</sfa:CountrySubentity>
        </sfa:AddressFix>
        <sfa:AddressFree>String</sfa:AddressFree>
      </sfa:Address>
    </ftc:DocSpec>
```

```

        <ftc:DocTypeIndic>FATCA2</ftc:DocTypeIndic>
        <ftc:DocRefId>String</ftc:DocRefId>
        <ftc:CorrMessageRefId>String</ftc:CorrMessageRefId>
        <ftc:CorrDocRefId>String</ftc:CorrDocRefId>
    </ftc:DocSpec>
</ftc:ReportingFI>
<ftc:ReportingGroup>
    <ftc:Sponsor>
        <sfa:ResCountryCode>FR</sfa:ResCountryCode>
        <sfa:TIN issuedBy="US">String</sfa:TIN>
        <sfa:Name>String</sfa:Name>
        <sfa:Address>
            <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
            <sfa:AddressFix>
                <sfa:Street>String</sfa:Street>
                <sfa:BuildingIdentifier>String</sfa:BuildingIdentifier>
                <sfa:SuiteIdentifier>String</sfa:SuiteIdentifier>
                <sfa:FloorIdentifier>String</sfa:FloorIdentifier>
                <sfa:DistrictName>String</sfa:DistrictName>
                <sfa:POB>String</sfa:POB>
                <sfa:PostCode>String</sfa:PostCode>
                <sfa:City>String</sfa:City>
                <sfa:CountrySubentity>String</sfa:CountrySubentity>
            </sfa:AddressFix>
            <sfa:AddressFree>String</sfa:AddressFree>
        </sfa:Address>
        <ftc:FilerCategory>FATCA607</ftc:FilerCategory>
        <ftc:DocSpec>
            <ftc:DocTypeIndic>FATCA13</ftc:DocTypeIndic>
            <ftc:DocRefId>String</ftc:DocRefId>
            <ftc:CorrMessageRefId>String</ftc:CorrMessageRefId>
            <ftc:CorrDocRefId>String</ftc:CorrDocRefId>
        </ftc:DocSpec>
    </ftc:Sponsor>
    <ftc:Intermediary>
        <sfa:ResCountryCode>US</sfa:ResCountryCode>
        <sfa:TIN issuedBy="US">String</sfa:TIN>
        <sfa:Name>String</sfa:Name>
        <sfa:Address>
            <sfa:CountryCode>US</sfa:CountryCode>
            <sfa:AddressFree>String</sfa:AddressFree>
        </sfa:Address>
        <ftc:DocSpec>
            <ftc:DocTypeIndic>FATCA2</ftc:DocTypeIndic>
            <ftc:DocRefId>String</ftc:DocRefId>
            <ftc:CorrMessageRefId>String</ftc:CorrMessageRefId>

```

```

        <ftc:CorrDocRefId>String</ftc:CorrDocRefId>
    </ftc:DocSpec>
</ftc:Intermediary>
<ftc:AccountReport>
    <ftc:DocSpec>
        <ftc:DocTypeIndic>FATCA11</ftc:DocTypeIndic>
        <ftc:DocRefId>String</ftc:DocRefId>
        <ftc:CorrMessageRefId>String</ftc:CorrMessageRefId>
        <ftc:CorrDocRefId>String</ftc:CorrDocRefId>
    </ftc:DocSpec>
    <ftc:AccountNumber AcctNumberType="OECD601">String</ftc:AccountNumber>
    <ftc:AccountHolder>
        <ftc:Individual>
            <sfa:ResCountryCode>US</sfa:ResCountryCode>
            <sfa:TIN issuedBy="US">String</sfa:TIN>
            <sfa:Name>
                <sfa:FirstName>String</sfa:FirstName>
                <sfa:MiddleName>String</sfa:MiddleName>
                <sfa:LastName>String</sfa:LastName>
            </sfa:Name>
            <sfa:Address>
                <sfa:CountryCode>US</sfa:CountryCode>
                <sfa:AddressFix>
                    <sfa:Street>String</sfa:Street>
                    <sfa:BuildingIdentifier>String</sfa:BuildingIdentifier>
                    <sfa:SuiteIdentifier>String</sfa:SuiteIdentifier>
                    <sfa:FloorIdentifier>String</sfa:FloorIdentifier>
                    <sfa:DistrictName>String</sfa:DistrictName>
                    <sfa:POB>String</sfa:POB>
                    <sfa:PostCode>String</sfa:PostCode>
                    <sfa:City>String</sfa:City>
                    <sfa:CountrySubentity>String</sfa:CountrySubentity>
                </sfa:AddressFix>
                <sfa:AddressFree>String</sfa:AddressFree>
            </sfa:Address>
            <sfa:BirthInfo>
                <sfa:BirthDate>1957-08-13</sfa:BirthDate>
            </sfa:BirthInfo>
        </ftc:Individual>
    </ftc:AccountHolder>
    <ftc:SubstantialOwner>
        <ftc:Individual>
            <sfa:ResCountryCode>US</sfa:ResCountryCode>
            <sfa:TIN issuedBy="US">String</sfa:TIN>
            <sfa:Name>
                <sfa:FirstName>String</sfa:FirstName>

```

```

        <sfa:MiddleName>String</sfa:MiddleName>
        <sfa:LastName>String</sfa:LastName>
    </sfa:Name>
    <sfa:Address>
        <sfa:CountryCode>US</sfa:CountryCode>
        <sfa:AddressFix>
            <sfa:Street>String</sfa:Street>
            <sfa:BuildingIdentifier>String</sfa:BuildingIdentifier>
            <sfa:SuiteIdentifier>String</sfa:SuiteIdentifier>
            <sfa:FloorIdentifier>String</sfa:FloorIdentifier>
            <sfa:DistrictName>String</sfa:DistrictName>
            <sfa:POB>String</sfa:POB>
            <sfa:PostCode>String</sfa:PostCode>
            <sfa:City>String</sfa:City>
            <sfa:CountrySubentity>String</sfa:CountrySubentity>
        </sfa:AddressFix>
        <sfa:AddressFree>String</sfa:AddressFree>
    </sfa:Address>
    <sfa:BirthInfo>
        <sfa:BirthDate>1957-08-13</sfa:BirthDate>
    </sfa:BirthInfo>
</ftc:Individual>
</ftc:SubstantialOwner>
<ftc:AccountBalance currCode="EUR">100</ftc:AccountBalance>
<ftc:Payment>
    <ftc:Type>FATCA503</ftc:Type>
    <ftc:PaymentAmnt currCode="EUR">100</ftc:PaymentAmnt>
</ftc:Payment>
</ftc:AccountReport>
</ftc:ReportingGroup>
</ftc:FATCA>
</ftc:FATCA_OECD>

```

6.2.2 Exemple 2

Cet exemple présente le cas d'un nouveau contrat souscrit par une personne physique après le 1^{er} juillet 2014 et d'un contrat souscrit par une EENF passive avec des bénéficiaires effectifs US.

Données de la déclaration initiale

COMPAGNIE DECLARANTE	
Nom	Assureur A
Adresse	1 rue du Pont 75005 Paris
GIIN	98Q96B.00000.LE.250
CLIENT PERSONNE PHYSIQUE À DÉCLARER	
Nom	ROGER
Prénom	Laurent
Adresse	52 allée des Peupliers 75008 Paris
Type FATCA	US
Numéro de contrat	86082541
USTIN	223-85-5432
Valeur de rachat au 31/12/2016	503 200 €
PERSONNE MORALE À DÉCLARER	
Nom	TESTFATCA
Adresse	58 Tour des Terrasses 92580 Courbevoie
Type FATCA	PNFFE
Numéro de contrat	58265187
TIN	
Valeur de rachat au 31/12/2016	1 000 000 €
BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS	
BÉNÉFICIAIRE 1	
Nom	DOOR
Prénom	Doris
Adresse	28 rue Dampierre 78000 Versailles
USTIN	553-65-8875
BÉNÉFICIAIRE 2	
Nom	DUPERRET
Prénom	Valentin
Adresse	89 Boulevard Nay 92000 Suresnes
USTIN	néant

```

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<ftc:FATCA_OECD version="2.0"
xmlns:ftc="urn:oe.cd:ties:fatca:v2" xmlns:sfa="urn:oe.cd:ties:stffatcatypes:v2" xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:schemaLocation="urn:oe.cd:ties:fatca:v2 FatcaXML_v2.0.xsd">
  <ftc:MessageSpec>
    <sfa:SendingCompanyIN>98Q96B.00000.LE.250</sfa:SendingCompanyIN>
    <sfa:TransmittingCountry>FR</sfa:TransmittingCountry>
    <sfa:ReceivingCountry>US</sfa:ReceivingCountry>
    <sfa:MessageType>FATCA</sfa:MessageType>
    <sfa:Contact>123456789</sfa:Contact>
    <sfa:MessageRefId>fatca1-98Q96B.00000.LE.250-2025-06-01T15:30:00</sfa:MessageRefId>
    <sfa:ReportingPeriod>2025-12-31</sfa:ReportingPeriod>
    <sfa:Timestamp>2026-06-17T16:45:28.243</sfa:Timestamp>
  </ftc:MessageSpec>
  <ftc:FATCA>
    <ftc:ReportingFI>
      <sfa:ResCountryCode>FR</sfa:ResCountryCode>
      <sfa:TIN>98Q96B.00000.LE.250</sfa:TIN>
      <sfa:Name>Assureur A</sfa:Name>
      <sfa:Address>
        <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
        <sfa:AddressFix>
          <sfa:Street>1 rue du Pont</sfa:Street>
          <sfa:BuildingIdentifier>25</sfa:BuildingIdentifier>
          <sfa:PostCode>75005</sfa:PostCode>
          <sfa:City>PARIS</sfa:City>
        </sfa:AddressFix>
      </sfa:Address>
      <ftc:FilerCategory>FATCA601</ftc:FilerCategory>
      <ftc:DocSpec>
        <ftc:DocTypeIndic>FATCA1</ftc:DocTypeIndic>
        <ftc:DocRefId>98Q96B.00000.LE.250.58412fdf-03ed-43e7-90b5-ec25da1ab019</ftc:DocRefId>
      </ftc:DocSpec>
    </ftc:ReportingFI>
    <ftc:ReportingGroup>
      <ftc:AccountReport>
        <ftc:DocSpec>
          <ftc:DocTypeIndic>FATCA1</ftc:DocTypeIndic>
          <ftc:DocRefId>98Q96B.00000.LE.250.b21bc4c8-8edd-44b8-80b9-b91bae207748.compte1</ftc:DocRefId>
        </ftc:DocSpec>
        <ftc:AccountNumber AcctNumberType="OECD605">86082541</ftc:AccountNumber>
        <ftc:AccountHolder>
          <ftc:Individual>
            <sfa:TIN>223-85-5432</sfa:TIN>
          </ftc:Individual>
        </ftc:AccountHolder>
      </ftc:AccountReport>
    </ftc:ReportingGroup>
  </ftc:FATCA>
</ftc:FATCA_OECD>

```

```

        <sfa:Name>
          <sfa:FirstName>Laurent</sfa:FirstName>
          <sfa:LastName>ROGER</sfa:LastName>
        </sfa:Name>
        <sfa:Address>
          <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
          <sfa:AddressFix>
            <sfa:Street>allee des peupliers</sfa:Street>
            <sfa:BuildingIdentifier>52</sfa:BuildingIdentifier>
            <sfa:PostCode>75008</sfa:PostCode>
            <sfa:City>PARIS</sfa:City>
          </sfa:AddressFix>
        </sfa:Address>
      </ftc:Individual>
    </ftc:AccountHolder>
    <ftc:AccountBalance currCode="EUR">503200.00</ftc:AccountBalance>
  </ftc:AccountReport>
  <ftc:AccountReport>
    <ftc:DocSpec>
      <ftc:DocTypeIndic>FATCA1</ftc:DocTypeIndic>
      <ftc:DocRefId>98Q96B.00000.LE.250.4835516f-409f-4c9a-9e82-e7d5fc131eb5.compte2</ftc:DocRefId>
    </ftc:DocSpec>
    <ftc:AccountNumber AcctNumberType="OECD605">58265187</ftc:AccountNumber>
    <ftc:AccountHolder>
      <ftc:Organisation>
        <sfa:Name>TESTFATCA</sfa:Name>
        <sfa:Address>
          <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
          <sfa:AddressFix>
            <sfa:Street>tour des terrasses</sfa:Street>
            <sfa:BuildingIdentifier>58</sfa:BuildingIdentifier>
            <sfa:PostCode>92580</sfa:PostCode>
            <sfa:City>Courbevoie</sfa:City>
          </sfa:AddressFix>
        </sfa:Address>
      </ftc:Organisation>
      <ftc:AcctHolderType>FATCA102</ftc:AcctHolderType>
    </ftc:AccountHolder>
    <ftc:SubstantialOwner>
      <ftc:Individual>
        <sfa:ResCountryCode>US</sfa:ResCountryCode>
        <sfa:TIN>553-65-8875</sfa:TIN>
        <sfa:Name>
          <sfa:FirstName>Doris</sfa:FirstName>

```

```

        <sfa:LastName>DOOR</sfa:LastName>
    </sfa:Name>
    <sfa:Address>
        <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
        <sfa:AddressFix>
            <sfa:Street>rue dampierre</sfa:Street>
            <sfa:BuildingIdentifier>28</sfa:BuildingIdentifier>
            <sfa:PostCode>78000</sfa:PostCode>
            <sfa:City>versailles</sfa:City>
        </sfa:AddressFix>
    </sfa:Address>
    <sfa:BirthInfo>
        <sfa:BirthDate>1944-06-06</sfa:BirthDate>
        <sfa:CountryInfo>
            <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
        </sfa:CountryInfo>
    </sfa:BirthInfo>
</ftc:Individual>
</ftc:SubstantialOwner>
<ftc:SubstantialOwner>
    <ftc:Individual>
        <sfa:ResCountryCode>US</sfa:ResCountryCode>
        <sfa:TIN>22222222</sfa:TIN>
        <sfa:Name>
            <sfa:FirstName>Valentin</sfa:FirstName>
            <sfa:LastName>DUPERRET</sfa:LastName>
        </sfa:Name>
        <sfa:Address>
            <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
            <sfa:AddressFix>
                <sfa:Street>boulevard NAY</sfa:Street>
                <sfa:BuildingIdentifier>89</sfa:BuildingIdentifier>
                <sfa:PostCode>92000</sfa:PostCode>
                <sfa:City>suresnes</sfa:City>
            </sfa:AddressFix>
        </sfa:Address>
        <sfa:BirthInfo>
            <sfa:CountryInfo>
                <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
            </sfa:CountryInfo>
        </sfa:BirthInfo>
    </ftc:Individual>
</ftc:SubstantialOwner>
<ftc:AccountBalance currCode="EUR">1000000.00</ftc:AccountBalance>

```

```
        </ftc:AccountReport>
      </ftc:ReportingGroup>
    </ftc:FATCA>
  </ftc:FATCA_OECD>
```

6.2.3 Exemple 3

Cet exemple présente le cas d'une correction de bloc de données identifié par le **DocRefId** « 98Q96B.00000.LE.250.406abc8a1830490e847890ba3b13a646 » de la déclaration FATCA identifiée par le **MessageRefId** « fatca1-98Q96B.00000.LE.250-2025-06-15T15:30:00 » (cf. Exemple 2). La correction vise à fournir la date de naissance manquante du bénéficiaire n°2 (DUPERRET Valentin).

La correction s'effectue en deux étapes :

1. Émission d'une déclaration de type FATCA3 pour annuler la déclaration initiale de type FATCA1 (cf. RG8). La nouvelle déclaration de type FATCA3 contient tous les blocs de données à annuler.
2. Émission d'une nouvelle déclaration de type FATCA1 comportant les informations corrigées des blocs de données précédemment annulés par la déclaration de type FATCA3.

1) Données de la déclaration initiale à annuler

COMPAGNIE DECLARANTE	
Nom	Assureur A
Adresse	1 rue du Pont 75005 Paris
GIIN	98Q96B.00000.LE.250
PERSONNE MORALE À DÉCLARER	
Nom	TESTFATCA
Adresse	58 Tour des Terrasses 92580 Courbevoie
Type FATCA	PNFFE
Numéro de contrat	58265187
TIN	
Valeur de rachat au 31/12/2016	1 000 000 €
BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS	
BÉNÉFICIAIRE 1	
Nom	DOOR
Prénom	Doris
Adresse	28 rue Dampierre 78000 Versailles
USTIN	553-65-8875
BÉNÉFICIAIRE 2	
Nom	DUPERRET
Prénom	Valentin
Adresse	89 Boulevard Nay 92000 Suresnes
USTIN	néant

```

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<ftc:FATCA_OECD version="2.0"
xmlns:ftc="urn:oe.cd:ties:fatca:v2" xmlns:sfa="urn:oe.cd:ties:stffatcatypes:v2" xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance" xsi:schemaLocation="urn:oe.cd:ties:fatca:v2
FatcaXML_v2.0.xsd">
  <ftc:MessageSpec>
    <sfa:SendingCompanyIN>98Q96B.00000.LE.250</sfa:SendingCompanyIN>
    <sfa:TransmittingCountry>FR</sfa:TransmittingCountry>
    <sfa:ReceivingCountry>US</sfa:ReceivingCountry>
    <sfa:MessageType>FATCA</sfa:MessageType>
    <sfa:Contact>123456789</sfa:Contact>
    <sfa:MessageRefId>fatca3-98Q96B.00000.LE.250-2025-07-15T14:22:31</sfa:MessageRefId>
    <sfa:CorrMessageRefId>fatca1-98Q96B.00000.LE.250-2020-06-01T15:30:00</sfa:CorrMessageRefId>
    <sfa:ReportingPeriod>2025-12-31</sfa:ReportingPeriod>
    <sfa:Timestamp>2026-06-28T16:10:50.811</sfa:Timestamp>
  </ftc:MessageSpec>
  <ftc:FATCA>
    <ftc:ReportingFI>
      <sfa:ResCountryCode>FR</sfa:ResCountryCode>
      <sfa:TIN>98Q96B.00000.LE.250</sfa:TIN>
      <sfa:Name>Assureur A</sfa:Name>
      <sfa:Address>
        <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
        <sfa:AddressFix>
          <sfa:Street>1 rue du Pont</sfa:Street>
          <sfa:BuildingIdentifier>25</sfa:BuildingIdentifier>
          <sfa:PostCode>75005</sfa:PostCode>
          <sfa:City>PARIS</sfa:City>
        </sfa:AddressFix>
      </sfa:Address>
      <ftc:FileCategory>FATCA601</ftc:FileCategory>
      <ftc:DocSpec>
        <ftc:DocTypeIndic>FATCA3</ftc:DocTypeIndic>
        <ftc:DocRefId>fatca3-2015-07-11 Assureur A reporting FI</ftc:DocRefId>
        <ftc:CorrMessageRefId>fatca1-98Q96B.00000.LE.250-2025-06-01T15:30:00 </ftc:CorrMessageRefId>
        <ftc:CorrDocRefId>98Q96B.00000.LE.250.875kfy7b8617284e128394cd8c87b412</ftc:CorrDocRefId>
      </ftc:DocSpec>
    </ftc:ReportingFI>
    <ftc:ReportingGroup>
      <ftc:AccountReport>
        <ftc:DocSpec>
          <ftc:DocTypeIndic>FATCA3</ftc:DocTypeIndic>
          <ftc:DocRefId>98Q96B.00000.LE.250.774ygh4c4579065d123456fr7d12b654</ftc:DocRefId>
          <ftc:CorrMessageRefId>fatca1-98Q96B.00000.LE.250-2025-06-01T15:30:00 </ftc:CorrMessageRefId>
          <ftc:CorrDocRefId>98Q96B.00000.LE.250.228bbc7c6739010d112587cd7c25b845account report 2</ftc:CorrDocRefId>
        </ftc:DocSpec>
      </ftc:AccountReport>
    </ftc:ReportingGroup>
  </ftc:FATCA>
</ftc:FATCA_OECD>

```

```

</ftc:DocSpec>
<ftc:AccountNumber AcctNumberType="OECD605">58265187</ftc:AccountNumber>
<ftc:AccountHolder>
  <ftc:Organisation>
    <sfa:Name>TESTFATCA</sfa:Name>
    <sfa:Address>
      <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
      <sfa:AddressFix>
        <sfa:Street>tour des terrasses</sfa:Street>
        <sfa:BuildingIdentifier>58</sfa:BuildingIdentifier>
        <sfa:PostCode>92580</sfa:PostCode>
        <sfa:City>Courbevoie</sfa:City>
      </sfa:AddressFix>
    </sfa:Address>
  </ftc:Organisation>
  <ftc:AcctHolderType>FATCA102</ftc:AcctHolderType>
</ftc:AccountHolder>
<ftc:SubstantialOwner>
  <ftc:Individual>
    <sfa:ResCountryCode>US</sfa:ResCountryCode>
    <sfa:TIN>553-65-8875</sfa:TIN>
    <sfa:Name>
      <sfa:FirstName>Doris</sfa:FirstName>
      <sfa:LastName>DOOR</sfa:LastName>
    </sfa:Name>
    <sfa:Address>
      <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
      <sfa:AddressFix>
        <sfa:Street>rue dampierre</sfa:Street>
        <sfa:BuildingIdentifier>28</sfa:BuildingIdentifier>
        <sfa:PostCode>78000</sfa:PostCode>
        <sfa:City>versailles</sfa:City>
      </sfa:AddressFix>
    </sfa:Address>
    <sfa:BirthInfo>
      <sfa:BirthDate>1944-06-06</sfa:BirthDate>
      <sfa:CountryInfo>
        <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
      </sfa:CountryInfo>
    </sfa:BirthInfo>
  </ftc:Individual>
</ftc:SubstantialOwner>
<ftc:SubstantialOwner>
  <ftc:Individual>

```

```

    <sfa:ResCountryCode>US</sfa:ResCountryCode>
    <sfa:TIN>22222222</sfa:TIN>
    <sfa:Name>
      <sfa:FirstName>Valentin</sfa:FirstName>
      <sfa:LastName>DUPERRET</sfa:LastName>
    </sfa:Name>
    <sfa:Address>
      <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
      <sfa:AddressFix>
        <sfa:Street>boulevard NAY</sfa:Street>
        <sfa:BuildingIdentifier>89</sfa:BuildingIdentifier>
        <sfa:PostCode>92000</sfa:PostCode>
        <sfa:City>suresnes</sfa:City>
      </sfa:AddressFix>
    </sfa:Address>
    <sfa:BirthInfo>
      <sfa:CountryInfo>
        <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
      </sfa:CountryInfo>
    </sfa:BirthInfo>
  </ftc:Individual>
</ftc:SubstantialOwner>
  <ftc:AccountBalance currCode="EUR">1000000.00</ftc:AccountBalance>
</ftc:AccountReport>
</ftc:ReportingGroup>
</ftc:FATCA>
</ftc:FATCA_OECD>

```

2) Données de la nouvelle déclaration initiale

Les nouvelles données qui ont nécessité le ré-envoi sont notées en rouge dans le tableau

COMPAGNIE DECLARANTE	
Nom	Assureur A
Adresse	1 rue du Pont 75005 Paris
GIIN	98Q96B.00000.LE.250
PERSONNE MORALE À DÉCLARER	
Nom	TESTFATCA
Adresse	58 Tour des Terrasses 92580 Courbevoie
Type FATCA	PNFFE
Numéro de contrat	58265187
TIN	
Valeur de rachat au 31/12/2016	1000000€
BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS	
BÉNÉFICIAIRE 1	
Nom	DOOR
Prénom	Doris
Adresse	28 rue Dampierre 78000 Versailles
USTIN	553-65-8875
BÉNÉFICIAIRE 2	
Nom	DUPERRET
Prénom	Valentin
Adresse	89 Boulevard Nay 92000 Suresnes
Date de naissance	14 mai 1950

```

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<ftc:FATCA_OECD version="2.0"
xmlns:ftc="urn:oe.cd:ties:fatca:v2" xmlns:sfa="urn:oe.cd:ties:stffatcatypes:v2" xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:schemaLocation="urn:oe.cd:ties:fatca:v2 FatcaXML_v2.0.xsd">
  <ftc:MessageSpec>
    <sfa:SendingCompanyIN>98Q96B.00000.LE.250</sfa:SendingCompanyIN>
    <sfa:TransmittingCountry>FR</sfa:TransmittingCountry>
    <sfa:ReceivingCountry>US</sfa:ReceivingCountry>
    <sfa:MessageType>FATCA</sfa:MessageType>
    <sfa:Contact>123456789</sfa:Contact>
    <sfa:MessageRefId>fatca198Q96B.00000.LE.250 -2025-07-01T18:30:00</sfa:MessageRefId>
    <sfa:ReportingPeriod>2025-12-31</sfa:ReportingPeriod>
    <sfa:Timestamp>2026-07-28T17:50:10.811</sfa:Timestamp>
  </ftc:MessageSpec>
  <ftc:FATCA>
    <ftc:ReportingFI>
      <sfa:ResCountryCode>FR</sfa:ResCountryCode>
      <sfa:TIN>98Q96B.00000.LE.250</sfa:TIN>
      <sfa:Name>Assureur A</sfa:Name>
      <sfa:Address>
        <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
        <sfa:AddressFix>
          <sfa:Street>1 rue du Pont</sfa:Street>
          <sfa:BuildingIdentifier>25</sfa:BuildingIdentifier>
          <sfa:PostCode>75005</sfa:PostCode>
          <sfa:City>PARIS</sfa:City>
        </sfa:AddressFix>
      </sfa:Address>
      <ftc:FileCategory>FATCA601</ftc:FileCategory>
      <ftc:DocSpec>
        <ftc:DocTypeIndic>FATCA1</ftc:DocTypeIndic>
        <ftc:DocRefId>98Q96B.00000.LE.250.65ade67c-a3af-479d-99b6-0c7e9f414852</ftc:DocRefId>
      </ftc:DocSpec>
    </ftc:ReportingFI>
    <ftc:ReportingGroup>
      <ftc:AccountReport>
        <ftc:DocSpec>
          <ftc:DocTypeIndic>FATCA1</ftc:DocTypeIndic>
          <ftc:DocRefId>98Q96B.00000.LE.250.faba52cf-fa0d-4aa3-af5c-53743f995cef.compte1</ftc:DocRefId>
        </ftc:DocSpec>
        <ftc:AccountNumber AcctNumberType="OECD605">58265187</ftc:AccountNumber>
        <ftc:AccountHolder>
          <ftc:Organisation>
            <sfa:Name>TESTFATCA</sfa:Name>
          </ftc:Organisation>
        </ftc:AccountHolder>
      </ftc:AccountReport>
    </ftc:ReportingGroup>
  </ftc:FATCA>
</ftc:FATCA_OECD>

```

```

        <sfa:Address>
          <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
          <sfa:AddressFix>
            <sfa:Street>tour des terrasses</sfa:Street>
            <sfa:BuildingIdentifier>58</sfa:BuildingIdentifier>
            <sfa:PostCode>92580</sfa:PostCode>
            <sfa:City>Courbevoie</sfa:City>
          </sfa:AddressFix>
        </sfa:Address>
      </ftc:Organisation>
      <ftc:AcctHolderType>FATCA102</ftc:AcctHolderType>
    </ftc:AccountHolder>
    <ftc:SubstantialOwner>
      <ftc:Individual>
        <sfa:ResCountryCode>US</sfa:ResCountryCode>
        <sfa:TIN>553-65-8875</sfa:TIN>
        <sfa:Name>
          <sfa:FirstName>Doris</sfa:FirstName>
          <sfa:LastName>DOOR</sfa:LastName>
        </sfa:Name>
        <sfa:Address>
          <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
          <sfa:AddressFix>
            <sfa:Street>rue dampierre</sfa:Street>
            <sfa:BuildingIdentifier>28</sfa:BuildingIdentifier>
            <sfa:PostCode>78000</sfa:PostCode>
            <sfa:City>versailles</sfa:City>
          </sfa:AddressFix>
        </sfa:Address>
        <sfa:BirthInfo>
          <sfa:BirthDate>1944-06-06</sfa:BirthDate>
          <sfa:CountryInfo>
            <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
          </sfa:CountryInfo>
        </sfa:BirthInfo>
      </ftc:Individual>
    </ftc:SubstantialOwner>
    <ftc:SubstantialOwner>
      <ftc:Individual>
        <sfa:ResCountryCode>US</sfa:ResCountryCode>
        <sfa:TIN>22222222</sfa:TIN>
        <sfa:Name>
          <sfa:FirstName>Valentin</sfa:FirstName>
          <sfa:LastName>DUPERRET</sfa:LastName>

```

```

</sfa:Name>
<sfa:Address>
  <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
  <sfa:AddressFix>
    <sfa:Street>boulevard NAY</sfa:Street>
    <sfa:BuildingIdentifier>89</sfa:BuildingIdentifier>
    <sfa:PostCode>92000</sfa:PostCode>
    <sfa:City>suresnes</sfa:City>
  </sfa:AddressFix>
</sfa:Address>
<sfa:BirthInfo>
  <sfa:BirthDate>1950-05-14</sfa:BirthDate>
  <sfa:CountryInfo>
    <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
  </sfa:CountryInfo>
</sfa:BirthInfo>
</ftc:Individual>
</ftc:SubstantialOwner>
<ftc:AccountBalance currCode="EUR">1000000.00</ftc:AccountBalance>
</ftc:AccountReport>
</ftc:ReportingGroup>
</ftc:FATCA>
</ftc:FATCA_OECD>

```

6.2.4 Exemple 4

Cet exemple présente le cas d'une personne physique américaine, client pré-existant au 30/06/2014, disposant d'un compte de dépôt générant des intérêts et d'un compte conservateur générant des dividendes et des intérêts dont les soldes au 31/12/2025 s'établissent comme suit :

- Compte de dépôt n°70523639674 – 500 000 €
- Compte conservateur n°70523639675 – 1 520 000 €

COMPAGNIE DÉCLARANTE	
Nom	International Bank
Adresse	18 rue La Fayette - 75009 Paris
GIIN	67G65T.00000.LE.250
CLIENT PERSONNE PHYSIQUE À DÉCLARER	
Nom	Smith
Prénom	John
Adresse	9 rue Chauchat - 75009 Paris - France
Type FATCA	US
USTIN	913-70-5236
Numéro de compte	70523639674
Valeur de rachat au 31/12/2025	500000€
Paiement d'intérêts en 2025	1325€
Numéro de compte	70523639675
Valeur de rachat au 31/12/2025	1520000€
Paiement de dividendes en 2025	1548€
Paiement d'intérêts en 2025	12503€

```

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<ftc:FATCA_OECD version="2.0"
xmlns:ftc="urn:oe.cd:ties:fatca:v2" xmlns:sfa="urn:oe.cd:ties:stffatcatypes:v2" xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:schemaLocation="urn:oe.cd:ties:fatca:v2 FatcaXML_v2.0.xsd">
  <ftc:MessageSpec>
    <sfa:SendingCompanyIN>67G65T.00000.LE.250</sfa:SendingCompanyIN>
    <sfa:TransmittingCountry>FR</sfa:TransmittingCountry>
    <sfa:ReceivingCountry>US</sfa:ReceivingCountry>
    <sfa:MessageType>FATCA</sfa:MessageType>
    <sfa:Contact>123456789</sfa:Contact>
    <sfa:MessageRefId>IntBank-2025-MSG01-67G65T.00000.LE.250-2025-07-01T09:30:00</sfa:MessageRefId>
    <sfa:ReportingPeriod>2025-12-31</sfa:ReportingPeriod>
    <sfa:Timestamp>2026-07-01T19:45:30.811</sfa:Timestamp>
  </ftc:MessageSpec>
  <ftc:FATCA>
    <ftc:ReportingFI>
      <sfa:ResCountryCode>FR</sfa:ResCountryCode>
      <sfa:TIN issuedBy="US">67G65T.00000.LE.250</sfa:TIN>
      <sfa:Name>International Bank</sfa:Name>
      <sfa:Address>
        <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
        <sfa:AddressFix>
          <sfa:Street>rue La Fayette</sfa:Street>
          <sfa:BuildingIdentifier>18</sfa:BuildingIdentifier>
          <sfa:PostCode>75009</sfa:PostCode>
          <sfa:City>Paris</sfa:City>
        </sfa:AddressFix>
      </sfa:Address>
      <ftc:FilerCategory>FATCA601</ftc:FilerCategory>
      <ftc:DocSpec>
        <ftc:DocTypeIndic>FATCA1</ftc:DocTypeIndic>
        <ftc:DocRefId>67G65T.00000.LE.250.985453.dd-2a6a-441e-a3b6-2ccc23d7b5f3</ftc:DocRefId>
      </ftc:DocSpec>
    </ftc:ReportingFI>
    <ftc:ReportingGroup>
      <ftc:AccountReport>
        <ftc:DocSpec>
          <ftc:DocTypeIndic>FATCA1</ftc:DocTypeIndic>
          <ftc:DocRefId>67G65T.00000.LE.250.985453.46ed71a7-e624-45bc-801a-0c1beb7165e1</ftc:DocRefId>
        </ftc:DocSpec>
        <ftc:AccountNumber AcctNumberType="OECD601">70523639674</ftc:AccountNumber>
        <ftc:AccountHolder>
          <ftc:Individual>

```

```

        <sfa:ResCountryCode>FR</sfa:ResCountryCode>
        <sfa:TIN issuedBy="US">913-70-5236</sfa:TIN>
        <sfa:Name>
            <sfa:FirstName>John</sfa:FirstName>
            <sfa:LastName>Smith</sfa:LastName>
        </sfa:Name>
        <sfa:Address>
            <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
            <sfa:AddressFix>
                <sfa:Street>rue Chauchat</sfa:Street>
                <sfa:BuildingIdentifier>9</sfa:BuildingIdentifier>
                <sfa:PostCode>75009</sfa:PostCode>
                <sfa:City>Paris</sfa:City>
            </sfa:AddressFix>
        </sfa:Address>
    </ftc:Individual>
</ftc:AccountHolder>
<ftc:AccountBalance currCode="EUR">500000.00</ftc:AccountBalance>
<ftc:Payment>
    <ftc:Type>FATCA502</ftc:Type>
    <ftc:PaymentAmnt currCode="EUR">1325.00</ftc:PaymentAmnt>
</ftc:Payment>
</ftc:AccountReport>
<ftc:AccountReport>
    <ftc:DocSpec>
        <ftc:DocTypeIndic>FATCA1</ftc:DocTypeIndic>
        <ftc:DocRefId>67G65T.00000.LE.250.b6ce2aff-0b15-4f51-b0c0-52b743862b4c</ftc:DocRefId>
    </ftc:DocSpec>
    <ftc:AccountNumber AcctNumberType="OECD601">70523639675</ftc:AccountNumber>
    <ftc:AccountHolder>
        <ftc:Individual>
            <sfa:ResCountryCode>FR</sfa:ResCountryCode>
            <sfa:TIN issuedBy="US">913-70-5236</sfa:TIN>
            <sfa:Name>
                <sfa:FirstName>John</sfa:FirstName>
                <sfa:LastName>Smith</sfa:LastName>
            </sfa:Name>
            <sfa:Address>
                <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
                <sfa:AddressFix>
                    <sfa:Street>rue Chauchat</sfa:Street>
                    <sfa:BuildingIdentifier>9</sfa:BuildingIdentifier>
                    <sfa:PostCode>75009</sfa:PostCode>
                    <sfa:City>Paris</sfa:City>
                </sfa:AddressFix>
            </sfa:Address>
        </ftc:Individual>
    </ftc:AccountHolder>

```

```

        </sfa:AddressFix>
      </sfa:Address>
    </ftc:Individual>
  </ftc:AccountHolder>
  <ftc:AccountBalance currCode="EUR">1520000.00</ftc:AccountBalance>
  <ftc:Payment>
    <ftc:Type>FATCA501</ftc:Type>
    <ftc:PaymentAmnt currCode="EUR">1548.00</ftc:PaymentAmnt>
  </ftc:Payment>
  <ftc:Payment>
    <ftc:Type>FATCA502</ftc:Type>
    <ftc:PaymentAmnt currCode="EUR">12503.00</ftc:PaymentAmnt>
  </ftc:Payment>
</ftc:AccountReport>
</ftc:ReportingGroup>
</ftc:FATCA>
</ftc:FATCA_OECD>

```

6.2.5 Exemple 5

Cet exemple présente le cas d'une personne morale américaine pré-existant au 30/06/2014 disposant d'un compte de dépôt générant des intérêts dont le solde au 31/12/2025 s'établit comme suit :

- n°70523639676 - 6500000 €

Le compte a été clôturé le 25 septembre 2025.

COMPAGNIE DÉCLARANTE	
Nom	International Bank
Adresse	18 rue La Fayette - 75009 Paris
GIIN	67G65T.00000.LE.250
PERSONNE MORALE À DÉCLARER	
Nom	US Company Corp.
Adresse	1200 Amphitheatre Parkway - Mountain View, CA 94043 - USA
Type FATCA	US
USTIN	30-2574638
Numéro de compte	70523639676
Solde au 25/09/2025	6500000€
Paieement d'intérêts en 2025	2500€

```

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<ftc:FATCA_OECD version="2.0"
xmlns:ftc="urn:oe.cd:ties:fatca:v2" xmlns:sfa="urn:oe.cd:ties:stffatcatypes:v2" xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:schemaLocation="urn:oe.cd:ties:fatca:v2 FatcaXML_v2.0.xsd">
  <ftc:MessageSpec>
    <sfa:SendingCompanyIN>67G65T.00000.LE.250</sfa:SendingCompanyIN>
    <sfa:TransmittingCountry>FR</sfa:TransmittingCountry>
    <sfa:ReceivingCountry>US</sfa:ReceivingCountry>
    <sfa:MessageType>FATCA</sfa:MessageType>
    <sfa:Contact>123456789</sfa:Contact>
    <sfa:MessageRefId>IntBank-2014-MSG02-67G65T.00000.LE.250-2016-07-01T10:45:00</sfa:MessageRefId>
    <sfa:ReportingPeriod>2025-12-31</sfa:ReportingPeriod>
    <sfa:Timestamp>2026-03-15T09:45:30.811</sfa:Timestamp>
  </ftc:MessageSpec>
  <ftc:FATCA>
    <ftc:ReportingFI>
      <sfa:ResCountryCode>FR</sfa:ResCountryCode>
      <sfa:TIN issuedBy="US">67G65T.00000.LE.250</sfa:TIN>
      <sfa:Name>International Bank</sfa:Name>
      <sfa:Address>
        <sfa:CountryCode>FR</sfa:CountryCode>
        <sfa:AddressFix>
          <sfa:Street>rue La Fayette</sfa:Street>
          <sfa:BuildingIdentifier>18</sfa:BuildingIdentifier>
          <sfa:PostCode>75009</sfa:PostCode>
          <sfa:City>Paris</sfa:City>
        </sfa:AddressFix>
      </sfa:Address>
      <ftc:FilerCategory>FATCA601</ftc:FilerCategory>
      <ftc:DocSpec>
        <ftc:DocTypeIndic>FATCA1</ftc:DocTypeIndic>
        <ftc:DocRefId>67G65T.00000.LE.250.659ba030-95a1-4ca7-8e2a-7f68bf8122ea</ftc:DocRefId>
      </ftc:DocSpec>
    </ftc:ReportingFI>
    <ftc:ReportingGroup>
      <ftc:AccountReport>
        <ftc:DocSpec>
          <ftc:DocTypeIndic>FATCA11</ftc:DocTypeIndic>
          <ftc:DocRefId>67G65T.00000.LE.250.254b337a-8011-4d4c-8f49-8522e0b26a71</ftc:DocRefId>
        </ftc:DocSpec>
        <ftc:AccountNumber AcctNumberType="OECD601">70523639676</ftc:AccountNumber>
        <ftc:AccountClosed>true</ftc:AccountClosed>
        <ftc:AccountHolder>
          <ftc:Organisation>

```

```

    <sfa:ResCountryCode>FR</sfa:ResCountryCode>
    <sfa:TIN issuedBy="US">30-2574638</sfa:TIN>
    <sfa:Name>US Compagny Corp.</sfa:Name>
    <sfa:Address>
      <sfa:CountryCode>US</sfa:CountryCode>
      <sfa:AddressFix>
        <sfa:Street>Amphitheatre Parkway</sfa:Street>
        <sfa:BuildingIdentifier>1200</sfa:BuildingIdentifier>
        <sfa:PostCode>94043</sfa:PostCode>
        <sfa:City>Mountain View</sfa:City>
        <sfa:CountrySubentity>CA</sfa:CountrySubentity>
      </sfa:AddressFix>
    </sfa:Address>
  </ftc:Organisation>
  <ftc:AcctHolderType>FATCA104</ftc:AcctHolderType>
</ftc:AccountHolder>
<ftc:AccountBalance currCode="EUR">6500000.00</ftc:AccountBalance>
<ftc:Payment>
  <ftc:Type>FATCA502</ftc:Type>
  <ftc:PaymentAmnt currCode="EUR">2500.00</ftc:PaymentAmnt>
</ftc:Payment>
</ftc:AccountReport>
</ftc:ReportingGroup>
</ftc:FATCA>
</ftc:FATCA_OECD>

```

